

Le bulletin n°13 Troisième trimestre 2005 **Fragments de dix années d'existence**



Le bulletin

avenue brugmann 76
1190 Bruxelles
Tél. 32(0)2 347 02 70
Fax 32(0)2 347 02 70
Mail:
rcn-bxl-dir@tiscalinet.be
www.rcn-ong.be

Bulletin trimestriel 13

Éditeur responsable :
Pierre Vincke
Secrétaire de rédaction :
Pierre Herbecq
Conseillère en rédaction :
Pascaline Amantidis
Assistant de rédaction :
Valentin Grange
Graphisme :
Colin Junius

Conseil d'administration

Présidente
Anne Devillé
Administrateurs
Manfred Peters
Anne-marie Bouvy
Renaud Galand
Julie Goffin
Alexis Goldman
Yves Moïny
Marc Gendebien
Marie-noëlle Grell

Bailleurs de fonds

Agence Intergouvernementale
de la Francophonie
Autriche :
ADA (Austrian Development
Agency)
Belgique :
Ministère des Affaires
Étrangères, Coopération
Technique Belge
Europe :
Commission européenne
Pays-bas :
Coopération
Royaume-uni :
DFID
Département For
International Development
Suede : SIDA (Swedish
International Development
Cooperation Agency)

- 04 La Charte
- 04 Charte RCN Justice & Démocratie
- 05 Echange informel entre le siège et le terrain
- 06 Acte 1 : La fondation de RCN, Une réponse au génocide de 1994
- 07 Une mission exploratoire au Rwanda
- 08 Acte 2 : Rwanda, Premier pas
- 09 Sans le savoir, Alphonse-Marie Nkubito venait de fonder ce qu'est devenu RCN
- 12 Acte 3 : Haïti, Autre possible
- 13 Haïti Chérie
- 15 La Justice haïtienne, un zombie sous perfusion
- 16 L'appareil judiciaire haïtien ou le parent pauvre
- 18 Acte 4 : Rwanda, Nouveaux besoins, Nouvelles réponses
- 19 Extraits d'un discours de Jean Marie Mbarushimana :
La présentation des prisonniers
- 21 L'interstice
- 22 Acte 5 : Vers une justice pénale internationale
- 23 Pour la Plate-forme pour la poursuite des crimes contre l'humanité
- 24 Acte 6 : RDC de longue haleine
- 26 Le magistrat congolais entre la justice et la survie
- 28 Une journée de sensibilisation à Bunia
- 30 Acte 7 : Emergence de l'institution :
De «Réseau de Citoyens» à «RCN Justice & Démocratie»
- 30 Le commencement
- 33 RCN Justice & Démocratie ; bientôt 11 ans de quêtes financières
- 34 Acte 8 : Burundi, En soutien à la transition
- 35 Quel sens au Burundi ?
- 38 Vers une reconnaissance de la justice traditionnelle
- 40 Acte 9 : Un dialogue au sein de la diaspora rwandaise
- 40 Comment revivre ensemble ?
- 41 Des Rwandais en Belgique
- 46 Acte 10 : Dits de Justice
Pourquoi le film ?
Inviter à voir
- 48 Acte 11 : O tempora, O jura
- 48 Le besoin d'avoir raison, marque d'esprit vulgaire
- 49 Perspectives
- 51 Courrier des lecteurs et adresses utiles

Présenter ce bulletin qui commémore les 10 ans d'existence de RCN est pour moi à la fois un exercice difficile et exaltant, difficile parce que je n'ai connu réellement que trois de ces années en tant que Présidente du Conseil d'Administration mais exaltant parce que j'ai beaucoup appris des témoignages recueillis à l'occasion de ce bulletin alors que je croyais bien connaître l'histoire de l'association.

Fêter les 10 ans d'existence d'une organisation est en soit une chose banale. Ce qui l'est moins c'est que ces 10 ans coïncident avec la perpétration, au Rwanda, du génocide des Tutsis et l'élimination des Hutus qui s'opposaient à ces massacres. C'est paradoxalement dans ces crimes contre l'humanité qui a entraîné des centaines de milliers de morts que RCN a trouvé naissance. C'est à ce moment que s'est construit le socle sur lequel se sont bâties l'identité et les actions de RCN : maintenir vivante la mémoire du génocide afin que ces auteurs ne restent pas impunis, contribuer à la construction de l'Etat de droit et au respect des droits de l'Homme, identifier les besoins et soutenir la reconstruction du système judiciaire, favoriser la confiance entre les communautés, telle était la formulation des objectifs poursuivis par les fondateurs. N'est-ce pas ce que RCN a aussi réalisé à Haïti de 1996 à 1998 dans l'appui au programme national d'assistance juridique aux démunis et ce qu'il continue de faire aujourd'hui, toujours au Rwanda mais aussi en RDC et au Burundi ? RCN s'inscrit donc dans une continuité, laissant entrevoir à chaque fois comme l'écrit, avec la complicité de Béatrice Chapaux, Daniel de Beer « qu'un autre monde apparaît tout d'un coup possible ». J'ai découvert ainsi que ce que l'on peut tirer de l'accumulation des expériences de RCN était inépuisable.

Les textes qui suivent ont aussi confirmé une vision sur ce qui est en train de se faire, sur les questions récurrentes et les défis à relever. La richesse du présent, je la vois dans l'exploitation des interstices « ces petits espaces de vides qui nourrissent mieux que le plein » comme l'écrit Isabelle Plumet. Exploiter les interstices au Rwanda a permis de décroquer les champs d'action en élargissant les questions liées au contentieux du génocide à celles du droit commun. Cette manière de faire a aussi donné l'occasion d'explorer des voies médianes en ouvrant par exemple l'espace de jeu démocratique à travers la société civile pour appuyer les institutions d'Etat. Il a aussi été possible de tirer parti de l'expression des petits conflits sur la persistance ou non de clivages ethniques pour tenter de construire un partenariat fondé sur le dialogue avec les autorités politiques rwandaises. La richesse du présent nous la trouvons aussi dans la démarche entreprise au Burundi dans les relations avec les acteurs de « Si Ayo Guhora » et la compréhension des difficultés de la vie quotidienne des magistrats burundais. C'est entendre et comprendre.

Les mêmes préoccupations habitent toujours nos pratiques et nos réflexions : partir ou rester et pourquoi ? A qui appartiennent la définition et le contenu des structures qui sont mises en place ? Quel rôle peuvent y jouer les organismes étrangers tels RCN ? Comment pérenniser les activités ? Comment jouer le rôle du tiers tout en favorisant l'appropriation des acquis par les nationaux ? Est-il possible « d'envisager une intervention sur le système judiciaire, sur l'institution sans passer en priorité par des personnes qui sont et seront les vecteurs du changement, qui constitueront autant de leviers destinés à amplifier et à pérenniser notre action, et qui joueront aussi le rôle d'un cheval de Troie au sein de l'institution judiciaire » comme le dit, dans son rapport 2003 Arnauld d'Oultremont chef de mission en RDC ?

Ces questions se posaient déjà dans l'intervention de RCN en Haïti. Elles sont toujours d'actualité pour les pays où RCN mène des activités.

Les risques qui guettent RCN comme toute organisation c'est l'institutionnalisation : l'entretien des rouages de l'organisation ne va-t-il pas devenir plus importants que le motif de son existence ? RCN réussira-t-il à relever ce défi dans lequel se sont laissées prendre presque toutes les organisations ? Gageons qu'il en sera ainsi. Cela fait partie des utopies qui nous permettent de progresser.

En filigrane de ce qui a été exprimé dans ces pages, je vois l'avenir de RCN dans la réaffirmation de l'importance du réseau non seulement comme instrument de mobilisation mais aussi comme mode d'insertion dans la réalité sociale. Le réseau c'est établir des ponts interculturels et personnels, imaginer des passages entre des entités cloisonnées, tisser des relations nouvelles entre le Conseil d'Administration, le siège et les terrains, entre tous les membres des équipes du Nord et celles du Sud. L'ouverture des programmes vers la société civile remet également en valeur le concept de citoyenneté. « Réseau des citoyens » continue à affirmer sa pertinence à côté de Justice et Démocratie.

L'avenir c'est aussi affronter le changement, prendre des risques comme le lancement du programme à Bunia mais le faire dans un esprit de « doute fraternel » selon l'expression de Pierre Herbecq. L'avenir c'est aussi accepter que certains nous quittent, que d'autres viennent.

Comme rien à RCN n'est dit de manière dogmatique, je vous invite d'abord à découvrir ce que nous sommes à travers la lecture de ces petits et grands dits qui ont fait la vie de RCN, ensuite à partager, le 30 septembre, le film qui a été réalisé à l'occasion des 10 ans de RCN et qui vous sera présenté à l'Espace Delvaux à 19h.

Anne Devillé,
Présidente du Conseil d'administration.

Charte RCN Justice & Démocratie

A l'issu d'une année de travaux associant administrateurs, membres, travailleurs, collaborateurs et bénéficiaires, l'assemblée générale du 28 juin 2005 a adopté la Charte de RCN Justice & Démocratie.

P réambule

Le projet politique de RCN Justice & Démocratie vise à plus de justice et à plus de pratiques démocratiques. Il est fondé sur la conviction que les Hommes ne peuvent construire la justice qu'à partir de la discussion, sur base d'un échange de parole garantie pour chacun : le droit ne mène à plus de justice que s'il naît de la discussion et s'il la permet. Le droit et la justice participent à leur tour à la construction de la vie des personnes et des sociétés, de leur humanité et de l'Humanité : en protégeant, distinguant, organisant, interdisant, sanctionnant, ils instituent les humains en tant que sujets de droit. Et ces sujets forment leur mode de résolution des différends et construisent leur avenir. Lorsque des facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels engendrent des régressions du langage, du droit et de la justice, les sociétés sont, peu à peu, en danger de déshumanisation. A l'extrême, elles ne résistent plus à des crises majeures, tel qu'un génocide ou des crimes contre l'Humanité. Pour prévenir ou guérir de telles crises, RCN Justice et Démocratie accompagne l'institution ou la restauration de la justice et d'espaces de parole.

2. L' objet social (article 3 des statuts)

L'objectif de l'association est de contribuer à garantir le respect des droits fondamentaux de toute personne et plus particulièrement du droit à la justice ainsi que la protection des droits reconnus par les conventions internationales.

L'association a une vocation nationale et internationale et entend développer ses activités, seule ou en partenariat, avec une indépendance politique totale tant à l'égard des autorités nationales qu'internationales.

L'association développe ses actions dans le domaine de la justice auprès des autorités engagées dans un processus d'instauration ou de restauration de l'Etat de droit et / ou auprès de la société civile.

Les actions menées comportent la promotion de la justice comme valeur humaine, notamment par l'appui aux juridictions et aux justiciables et la formation des acteurs judiciaires. L'association défend les droits des victimes des crimes contre l'Humanité. Elle lutte contre l'impunité et pour la mise en œuvre de la mémoire relative à ces crimes.

L'association prend en compte les modes d'exercice de la justice dans leurs contextes culturels, sociaux et politiques et recherche leur adéquation avec les droits fondamentaux.

3. L' approche

Dans ses programmes, RCN Justice et Démocratie :

- Base son intervention sur le principe du rôle du tiers. Le tiers est celui qui, pendant un temps, par son attitude, permet à ceux qui ont perdu confiance dans la parole de retrouver un espace et un temps de discussion, base de la construction convenue et continue du droit, de la justice et des pratiques démocratiques.
- Accompagne son action d'une réflexion permanente, pluridisciplinaire, fondée sur une mise en délibération interne et externe ; veille à ce que son action ait la flexibilité nécessaire à son adaptation à cette réflexion ;
- Intègre une réflexion sur l'articulation cohérente entre les systèmes judiciaires d'inspiration occidentale et les autres systèmes normatifs, comme le droit coutumier ou les pratiques traditionnelles, dans une perspective de respect de la personne humaine, en vue d'une appropriation du droit et de la justice par la population ;
- Approche les problèmes de la justice sous l'angle de la rencontre entre les services de justice, généralement fournis par les systèmes judiciaires, et la demande de justice de la population ; recherche la convergence de ses actions respectives sur les services et sur la demande ;
- Accompagne les opérateurs nationaux d'un appui juridique, pédagogique, technique et logistique, formule ses points de vue auprès de ces partenaires, en privilégiant toujours le registre de l'énonciation et jamais celui de la dénonciation.
- Recherche un impact direct pour les bénéficiaires, en visant principalement ce qui peut être institué durablement, en termes de renforcement des structures, des capacités et des mentalités. L'objectif ultime est toujours l'autonomisation, avec, in fine, le retrait.
- Prend la mesure des actes impensables (crimes, guerres, génocide, massacres...), s'autorise à les interroger et à formuler des hypothèses ré-instituant du droit et de la justice ;

Accorde son action aux temps respectifs des partenaires et des bénéficiaires ; ne craint pas de s'inscrire dans la durée, en privilégiant les petits pas aux grands écarts ; questionne sa propre mémoire et celle des partenaires et bénéficiaires.

4. L' attitude, la responsabilité

Les membres et intervenants de RCN Justice et Démocratie :

- Questionnent leurs propres besoins, intentions, demandes, potentialités, discours, dans leur démarche d'adhésion à l'association ou de mise au service des partenaires et bénéficiaires ;
- Mettent ces questionnements en dialogue sincère avec les besoins, intentions, demandes, potentialités, discours de l'association, des partenaires et des bénéficiaires ;
- Adhèrent au principe de la discussion dans l'exercice de leur profession ; ils croient pouvoir apprendre de l'autre et adoptent des comportements de respect et de doute fraternel.
- Recherchent un positionnement de médiateur, évitent l'adhésion ou l'identification à des théories ou à des causes partisans, facilitent le dialogue entre elles.

Quelques sujets de discussion entre Pierre Vincke, directeur, Pierre Herbecq, responsable de programmes, et Roberto Resmini, responsable de projet, en déclinaison de la Charte.

Echange informel entre le siège et le terrain

Roberto: Suite à une discussion en fin de mission, le rapport de visite ba-Pierre et le projet de Charte, je vois une série de questions qu'il me paraît constructif de fouiller. Le siège présente parfois la particularité de s'exprimer de manière imagée, et le sens ne coule pas toujours de source pour moi, comme pour beaucoup de personnes. Il est probable que cette manière d'écrire l'est souvent pour créer la discussion et forcer la réflexion, donc j'en profite !

Pierre Vincke : En effet, l'idée que la langue est unique et que nous comprenons la même chose est une idée fasciste. C'est le rêve des hommes à Babel et le dieu les a divisés et initiés à la différence. La diversité des sens est pénible et fait peur, allons y gaiement.

RCN et le droit international

Roberto: Dans la Charte, on fait référence au droit International. Or, ici, on privilégie le droit national. Une fois signées et ratifiées, les conventions internationales sont directement intégrées dans le droit interne. Quid quand ce n'est pas le cas ? RCN se positionne-t-il formellement face à des textes internationaux ? Quelle utilisation en faire lorsqu'il s'agit plutôt de textes consacrant de bonnes intentions sans pouvoir contraignant ?

Pierre Herbecq: Je ne vois pas la contradiction à ce que RCN se réfère au droit international comme balises de son action, pour ensuite agir sur le droit au quotidien (droit positif interne) qui décline ces standards internationaux. Il est évident que si ce droit interne viole lesdits standards, RCN ne manquera pas de l'évoquer dans ses formations et supports. La mention du droit international est donc classique pour une ong qui s'occupe de Justice, elle trouve d'autant plus sa place qu'historiquement, RCN a été créé suite au génocide au Rwanda, face à ce qu'on peut considérer comme le crime suprême, à savoir la négation de la plus absolue de l'existence de l'Autre.

Pierre Vincke: Et que la loi de répression du génocide au Rwanda est exactement à la croisée de toutes les questions de Roberto: empreinte tant du droit national, que du

droit international et complétée d'innovations nationales. Il est vrai, on le voit pour Bunia, que quand la loi n'est pas adaptée, ou que ses contours sont flous, RCN est dans un malaise qu'il n'a pas connu au Rwanda : que prônons-nous ? L'une ou l'autre, demande Roberto. Jusqu'ici et c'est pour des motifs pragmatiques, RCN se garde d'emboîter le pas aux discours politiques, parfois très généreux, mais qui risquent de créer des confusions de genre : la CPI et les tribunaux nationaux doivent être différenciés. Leurs objectifs sont différents, leur efficacité se décline différemment, leurs résultats sont aux antipodes et leur fonction n'est pas la même. Pour être complémentaire, faut être différent, c'est basique... Mais c'est un discours ponctuel. Nous ne menons pas une politique d'approfondissement du droit pénal international...

RCN et les matières juridiques abordées

Roberto: « RCN doit rester attaché au « mât » du droit » dicit P.V. en conclave. Mais plutôt que de mât unique, je vois plutôt cela comme un arbre aux branches multiples. Peut-on s'accrocher à toutes les branches ? La sélection des secteurs juridiques dans lesquels on est intervenu à l'air de s'être construite petit à petit. Mais selon quels critères ? Peux-t-on potentiellement s'intéresser à tout sujet ?

Pierre Herbecq: PV a dit que RCN devrait être attaché, tel Ulysse, au mât de sa Charte. Et la Charte renverra vraisemblablement plus à l'idée de Justice qu'à celle du droit. Traduit en clair, le droit n'est pas une garantie en soi, d'ailleurs pas plus que la démocratie, ce qui l'est, ce sont bien les textes de Droits de l'Homme (DH), garantis par une justice indépendante. C'est d'ailleurs pourquoi les DH sont au-dessus de la démocratie, puisqu'un juge doit refuser en droit d'appliquer une loi qui serait contraire aux textes internationaux des DH même si ce Parlement est légitime et l'a votée à l'unanimité.

Pierre Vincke: Bien d'accord avec toi. Voilà pourquoi tu acceptes la peine de mort actuellement. Même si tu luttas sur le plan politique pour son abolition.

RCN et urgence

Roberto: Dans la présentation de RCN remise aux bailleurs, on qualifie l'approche de RCN de « Singulière par son positionnement puisqu'elle concerne à la fois de l'institutionnel (appui à l'institution judiciaire par nature durable) et de l'urgence ». Quel sens donne-t-on au mot urgence ? Doit-on être qualifié d'ONG d'urgence ?

Pierre Herbecq: Le mot urgence est lié à l'histoire de RCN ('94, Rwanda), mais ne reflète plus correctement notre réalité, et sûrement pas au Congo, à part Bunia. Il n'apparaît d'ailleurs pas dans le projet de Charte. Par contre, il y a une spécificité à RCN qui fait que je pense qu'on n'ira jamais travailler au Luxembourg ! Par identité, on se tournera toujours vers des environnements où une précarité terrible existe. Ce n'est pas pour rien qu'aujourd'hui, on pense Côte d'Ivoire ou Cambodge.

Pierre Vincke : L'urgence est trompeuse c'est vrai, parce qu'en Afrique elle dure... et cela choque l'intellect et les sentiments. La sortie de l'urgence pour une institution est bien plus lente que sauver un individu de la faim.

Pierre Herbecq: A mon avis, le Congo d'aujourd'hui est dans une situation où il y a place et nécessité, des deux types d'approche.

A suivre....

Acte 1 : La fondation de RCN, Une réponse au génocide de 1994

Le Point Géopolitique

Ces massacres par milliers - après l'indépendance à l'encontre des Tutsi - provoquèrent leur exode en plusieurs phases, et leur volonté de retour fin des années 1980.

Leur retour était jugé irrecevable par le pouvoir en place. Quand la guerre d'octobre 1990 éclate, la politique pré-génocidaire recourt à un discours qui sera systématiquement véhiculé pendant le génocide : une propagande assimilant les Tutsi de l'intérieur aux assaillants et justifiant leurs massacres. On trouve ce discours dans la stratégie de la « défense civile » qui consistait en fait à justifier les massacres des Tutsi et des opposants Hutu au régime du Président Habyarimana. L'incitation à la solution finale faisait depuis le début de la guerre d'octobre 1990, l'objet de discours publics tenus par les hauts responsables politiques du pays dans les réunions publiques, dans la presse et à la radio, surtout à la fameuse Radio Télévision Libre des Mille Collines (RTLM).

Néanmoins, un accord de Paix est signé le 4 août 1993 sous la pression de la communauté internationale. Cet accord est dénigré par le président, qui refuse de mettre en place les institutions convenues. En 1994, un groupe de leaders politiques et militaires va utiliser des institutions publiques (l'armée, la gendarmerie et l'administration territoriale) pour exécuter le génocide programmé des Tutsi et les massacres des Hutu opposants au régime ou opposés au génocide. Le prétexte et détonateur de l'exécution survient le 6 avril 1994. L'avion du président Habyarimana est abattu. L'attentat déclenche le génocide.

Ce génocide était prévisible pour les observateurs et parfaitement planifié par ses instigateurs. Aucune région n'échappa aux massacres, aucune structure de l'Etat rwandais n'échappa non plus à l'implication. Tant l'Etat (armée, gendarmerie, autorités communales, nationales) que des personnes civiles ou religieuses furent acteurs du génocide.

François-Xavier Nsanzuwera,
Procureur de la République
et formateur RCN, 1994-1995.
Source : *assisesrwanda2001*.

Tel est en substance le type de messages qui parvenaient régulièrement du Rwanda aux ONG internationales :

urgence – stop – avons tout perdu – stop – sommes des millions en detresse – stop – manquons de tout – stop – epidemie et famine nous guettent – stop – demandons aide urgente – stop – merci pour ce que vous ferez pour nous – stop –

« Je pense que les gens ont été leurrés par la conclusion des Accords d'Arusha l'été 93. Mais tout de suite après la signature de ces accords, les gens ont vu tout de même les miliciens s'entraîner partout, au grand jour. Les gens savaient bien que les armes étaient distribuées. Je connais personnellement beaucoup de personnes qui savaient qu'elles étaient consignées sur des listes de prochaines victimes mais tout cela relevait de l'incroyable ».

José Kagabo, extrait des émissions de France Culture, 2003 .

« J'ai vu tuer ici au rond-point vers la province. Ce sont les premiers morts que j'ai vus, j'ai vu battre des jeunes gens à mort. Et moi je ne savais pas encore que c'était le génocide qui avait commencé mais je sentais dans l'air beaucoup de violence et puis j'ai vu des blessés, beaucoup de blessés qui venaient au centre de santé où j'habitais. J'ai vu des militaires attraper des gens dans la rue et les battre à mort sur la route d'Ongoma. J'ai vu des militaires prendre des jeunes gens et les emmener au camps : après, j'entendais qu'ils avaient été tués ».

Laurien Ntezimana, extrait des émissions de France Culture, 2003.

« Je pense notamment à mon ami ancien préfet de Butare, qui fin mars, dans une conversation amicale à Paris, m'avait expliqué un peu tout ce qui se mettait en place, lui ne donnait pas long pour sa vie. Il se savait condamné en tant que préfet et au titre de ses prises de position politiques. Mais jamais, il n'aurait jamais pensé que ça toucherait sa femme, ses enfants, encore moins la population n'ayant rien à voir avec ces cadres politiques. [...] C'est le côté imprévisible de ce génocide. Et je pense qu'on n'a pas encore assez réfléchi sur cette imprévisibilité. Impossibilité à concevoir, impossibilité à s'imaginer sa réalisation, impossibilité par conséquent à le prévenir ».

José Kagabo, extrait des émissions de France Culture, 2003.

« Bisesero, c'est chez moi. Les gens avaient cette culture de résistance, depuis longtemps. En 59, des gens des villages avoisinant se sont repliés à Bisesero. Ils ont pris leurs arcs, leurs flèches, ils se sont défendus et ils ont été tués, massacrés mais ils se sont défendus. Ils ont fait exactement la même chose en 73. Il y avait cette culture. Arrivé le génocide, ils se sont organisés de la même manière, ils ont organisé les femmes d'un côté, ils ont organisé les hommes d'un côté, les vieillards d'un côté, ils ont organisé une résistance d'un courage incroyable... Et après, ils ont été exterminés. Ce n'est pas aussi exceptionnel que ça, c'est vrai qu'on a beaucoup parlé de Bisesero parce que ça a été un cas d'école, mais il y a eu pas mal d'endroits où les gens ont essayé de résister mais c'était vraiment David contre Goliath. Ce n'était pas possible donc, tout l'Etat s'y était mis. Ce qui est terrible, c'est qu'à des moments donnés, les gens, on leur a fait comprendre qu'ils devraient mourir comme des brebis qui sont amenés à l'abattoir. Certains se sont tus, certains ont été humiliés mais il y a des tas d'endroits dans notre pays où les gens ont résisté, mais ils n'ont pas pu résister très longtemps ».

Naasson Munyandamutsa, extrait des émissions de France Culture, 2003.

Répondant à un appel lancé par Médecins Sans Frontières, différentes organisations de défenses des droits de l'homme se rendent au Rwanda afin d'examiner, au travers d'une mission exploratoire, la possibilité d'envoyer, dans les principales localités rwandaises, rapidement des volontaires internationaux.

Une mission exploratoire au Rwanda



Au lendemain du génocide de 1994, les autorités politico-administratives qui l'ont organisé prennent le chemin de l'exil, laissant derrière elles une population plongée dans l'horreur et l'incompréhension. 960.000 citoyens viennent d'être massacrés par leurs semblables, leurs voisins, leurs frères. Le pays est complètement dévasté. Et l'appareil judiciaire national déjà fébrile est décimé. Les magistrats ont été tués, se sont exilés ou sont devenus des bourreaux. A la fin du génocide, le personnel judiciaire rwandais ne compte plus que vingt personnes responsables des enquêtes criminelles et il ne reste que dix-neuf défenseurs judiciaires (exerçant la fonction d'avocats). Malgré le besoin de médicaments, de nourriture, de foyer, une poignée d'hommes issus d'associations travaillant dans le domaine humanitaire ou de la défense des droits de l'homme soulève la question apparemment moins urgente de rendre la justice pour les victimes du génocide et des massacres, et de lutter contre la culture de l'impunité.

« Un génocide ne se soigne pas avec des médecins »

Une mission exploratoire composée de Vincent Lurquin, (Action Juridique Internationale, AJI), Thierry Hallet (AJI), Luc Henkinbrant (directeur d'Amnesty International Belgique francophone), Bavo Cool (président d'Avocats sans frontières), Jean Flamme (Avocats sans frontières) et

Patrick Quinet (Causes communes), se rend au Rwanda du 20 au 28 août 1994. Dans son rapport final, la mission exploratoire considère qu'il est extrêmement urgent que les Nations Unies déploient rapidement dans tout le Rwanda un grand nombre d'observateurs civils des droits de l'homme capables de dénoncer d'éventuelles violations de ces droits et d'en empêcher de nouvelles. Cette surveillance permettrait aux réfugiés rwandais dans les pays voisins le libre choix d'un retour en toute sécurité dans leur pays. Les organisations de défense des droits de l'homme devraient faciliter et accélérer le recrutement de ces observateurs disposant des compétences nécessaires pour exercer cette fonction de « monitoring ». Les différentes associations concluent qu'une action est indispensable au niveau de la justice et s'entendent sur la nécessité de maintenir au Rwanda une équipe permanente pour assister à la reconstruction du système judiciaire : c'est la naissance de RCN en octobre 1994. L'objectif est alors de maintenir vivante la mémoire du génocide afin que ces auteurs ne restent pas impunis, de contribuer à l'instauration de l'Etat de droit et au respect des droits de l'homme, de favoriser les mesures de confiance entre les communautés, et de soutenir les projets de reconstruction dans les domaines administratifs, judiciaires, éducatifs, micro-économique, etc.

Valentin Grange,
Stagiaire RCN Justice & Démocratie.

Le 28 octobre 1994, à Bruxelles, Georges DALLEMAGNE, médecin, Eric MASQUELIER, indépendant, Paul HERMANT, indépendant, Thierry HALLET, avocat, Vincent LURQUIN, avocat, Marc DALLEMAGNE, avocat, Luc HENQUINBRANT, directeur, conviennent de constituer l'association sans but lucratif qu'il nomment Réseau de Citoyens / Citizens Network et dont le rôle serait de soutenir à la reconstruction de l'appareil judiciaire rwandais dans le but de démarrer les procès pénaux et de garantir les conditions de sécurité au retour des réfugiés.

Pour ces fondateurs, il s'agit d' « une organisation non gouvernementale indépendante qui sera à même de promouvoir le droit, d'aider à l'affermissement de l'indépendance de la justice et de soutenir la société civile ».

Bibliographie

Alison des Forges,
« *Aucun témoin ne doit survivre* ».
Le génocide au Rwanda, Karthala, 1999, 936 p.

Jean-Pierre Chrétien,
« *Rwanda, les médias du génocide* »,
Karthala, 1997 403 p.

Dominique Franche,
« *Généalogie du génocide rwandais* »,
Tribord, 2004, 128 p.

Philip Gourevitch,
« *Nous avons le plaisir de vous informer que, demain, nous serons tués avec nos familles; Chroniques rwandaises* », Folio, 1999, 489 p.

Laure de Vulpian,
« *Un génocide oublié* »,
Mémoire d'un procès,
Complexe/France Culture, 2001,
304 p.

Jean-Philippe Stassen,
« *Deogratias* »,
Bande Dessinée,
Dupuis 2000.

Photo : La première mission, Rwanda, août 1994. © Caroline Petiaux.

Acte2 : Rwanda, Premier pas

Le point géopolitique

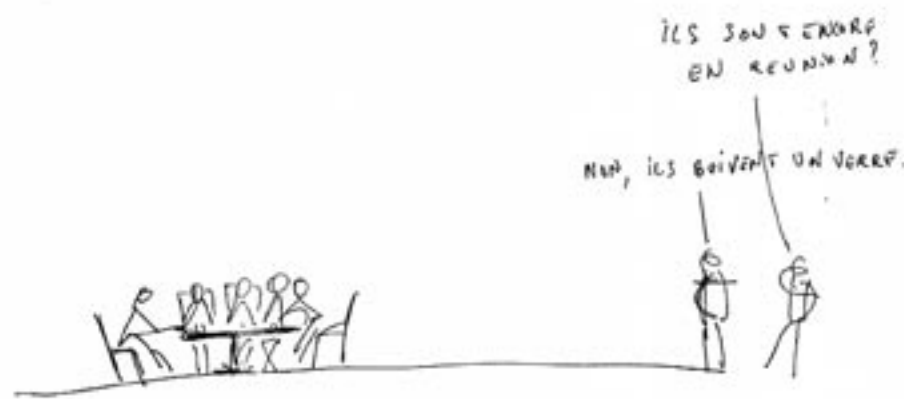
Aujourd'hui, le Rwanda, tente à travers mille difficultés, de reconstituer son tissu social et de reconstruire ses institutions politiques et judiciaires après le génocide, la guerre, les massacres et les régimes qui avaient élevé le racisme en système de gouvernement.

Sur le plan politique intérieur, la situation du Rwanda est stable. Les structures d'état contrôlent le pays avec rigueur, la sécurité de la population est cependant rétablie. Une nouvelle constitution a été adoptée par référendum en mai 2003. Les élections présidentielles et législatives d'août 2003 ont confirmé Paul Kagame à la Présidence et assuré la victoire du Front Patriotique Rwandais (FPR).

La politique extérieure du Rwanda est dominée par la relation instable avec la République Démocratique du Congo. La déclaration de Dar Es Salaam, signée par 16 chefs d'Etat africains en 2004, crée un comité régional chargé de proposer des mécanismes et des actions pour la concrétisation de l'engagement à faire de la région des Grands Lacs « un espace de paix et de prospérité ». Un sommet est programmé fin 2005 à Nairobi pour effectuer un premier bilan.

Récemment à Bruxelles, en vertu de la loi belge de compétence universelle, la cour d'assises a condamné deux commerçants rwandais, M.Nzabonimana et M.Ndashyikirwa, à respectivement 12 ans et 10 ans de prison pour leur participation aux massacres commis dans la préfecture de Kibungo, dans le sud-est du Rwanda, où quelque 50.000 personnes ont péri en avril 1994.

Valentin Grange, Stagiaire RCN Justice & Démocratie.



« Pourrais tu téléphoner à Nicolas et lui dire que je pense fort à lui [...] qu'il n'y a vraiment aucun risque ici [...] que Catherine va bien [...] qu'il y un boulot de fou, qu'il est difficile de concilier l'urgence des choses et de la freiner avec l'intelligence des choses, que le « marché de l'humanitaire » est un peu spécial et qu'échapper à cette logique demande pas mal de vigilance, qu'on n'a encore ni tél, ni fax, ni électricité que je suis resté tout bête ce matin avec les cheveux plein de shampoing et une coupure d'eau ».

Daniel de Beer, Kigali, le 5 octobre 1994. Extrait d'une correspondance du terrain au siège.

« C'était une réunion le 28 décembre 94, au dernier étage du Ministère. Une réunion de professeurs. Une table ronde dans un local abandonné. Le vent s'est levé, les vieux rideaux orange se sont gonflés comme des voiles au milieu de la table. En quelques minutes, le ciel a tourné au métallique. Le froid est rentré par toutes les vitres cassées. Pendant un court instant, il a régné une atmosphère sinistre de désolation. Chacun s'est tu ».

Caroline Petiaux, Kigali, 15 avril 1995.

« Les gens ont essayé d'apporter le maximum. Je vois comment les gens ont travaillé du côté du Ministère, les gens ont travaillé dans des conditions très difficiles. Je me rappelle qu'une fois, le Ministre n'avait qu'un seul véhicule et il fallait faire des photocopies, on n'avait pas de photocopieuse, on n'avait pas de papier, on n'avait rien, on a du emprunter une photocopieuse dans les bureaux de RCN et le seul véhicule qu'on avait était le véhicule du Ministre, il fallait qu'on partage [...] Mais peu après, avec cette énergie que chacun avait dans son for intérieur, on a pu mener beaucoup d'efforts et dix ans après, je me dis qu'on peut même croire que c'est un miracle ».

Aloysie Cyanzayire, Kigali, novembre 2005. Extrait d'entretien réalisé par Pascaline Adamantidis.

Daniel de Beer a été Coordonnateur du Programme Rwanda entre 1994 et 1996. Dans un récit chronologique, il nous raconte les premiers mois de Réseau de Citoyens à Kigali et les conditions dans lesquelles le programme «Appui à la reconstruction du Système Judiciaire» a débuté.

Sans le savoir, Alphonse-Marie Nkubito venait de fonder ce qu'est devenu RCN

Cinq octobre 1994 à Kigali. Au quatrième étage d'un immeuble aux fenêtres brisées. Dans une pièce dévastée, jonchée d'éclats de verre, de débris et de papiers éparés. Au fond, un bureau bancal, avec un téléphone sans cornet, derrière lequel est assis un homme au ventre proéminent, l'air las. C'est Alphonse-Marie Nkubito, un Hutu, le premier ministre de la justice rwandais après le génocide. Il tient à la main un crayon, cadeau d'un précédent visiteur et à vue de nez le seul objet intact. «Alors, vous voulez nous aider, vous aussi?» demande-t-il d'un ton goguenard, allusion aux incessants visiteurs. De l'autre côté du bureau, un homme un peu désemparé, c'était moi, arrivé depuis quelques jours à peine de Bruxelles et déjà complètement bouleversé par les récits de survivants, la peur perceptible des Hutu face au nouveau régime et la ville dévastée. «Vous savez qu'il y a eu un génocide et des massacres, oui? Pouvez-vous imaginer la vie de ce pays sans justice, sans qu'on établisse les responsabilités individuelles? Nous sommes dix-sept juristes pour tout le pays et il n'y a qu'une quinzaine d'enquêteurs. Vous voulez vraiment nous aider? Alors, il faut organiser une formation de trois mois pour cent cinquante nouveaux inspecteurs de police judiciaire...».

Hommage

Alphonse-Marie Nkubito est décédé inopinément dans la nuit du 12 au 13 février 1997. Alphonse-Marie Nkubito était juriste de formation. Il a œuvré pendant plusieurs années dans la magistrature rwandaise et a été l'un des principaux fondateurs de l'Association Rwandaise des Droits de l'Homme qu'il présidait. Il a été le premier ministre de la Justice après le Génocide de 1994, dans le gouvernement de M. Faustin Twagiramungu, jusqu'à sa démission en août 1995. Mais surtout, Alphonse-Marie Nkubito était un ardent défenseur des droits humains. Il a poursuivi son engagement sans équivoque contre la répression et les massacres sous le régime Habyarimana malgré les menaces et les attentats contre sa personne.

Décembre 1994. La préparation de la première formation de cent cinquante inspecteurs de police judiciaire avance à grand pas, l'ouverture est fixée au 2 janvier, mais l'argent manque toujours. Des marques d'intérêt et des promesses, si rien ne vient, on court à l'échec. A quelques semaines d'intervalle, deux personnes se présentent, l'une du CCFD, l'autre de CAFOD, chacune avec un chèque, d'une valeur de 15.000 et de 75.000€ : «on y croit, à votre travail, et c'est fondamental pour le pays»...

Janvier 1994. Opération de contrôle des quartiers par l'armée, tout le

monde reste chez soi, Kigali s'est transformée en ville morte. La formation a commencé depuis quinze jours, les cent cinquante élèves qui logent sur place sont là, il n'est pas question de suspendre les cours. Bien que très effrayés, les chauffeurs de l'ONG sillonnent la ville et ramènent les professeurs, tout aussi tétanisés que les chauffeurs. Arrêtés cent fois au cours des trajets, ils passent les barrages sans encombre. Les chauffeurs et les professeurs sont stupéfaits, un autre monde leur

apparaît tout d'un coup possible... Crises, des petites et des grandes, souvent, beaucoup, bien trop. Le torchon brûle régulièrement entre «le terrain» et le siège. On est trop dedans, ils sont trop dehors. On n'avait pas encore appris la difficile alchimie des «relations siège-terrain»...

Octobre 1995. L'armée a la main lourde et ne fait pas toujours dans le détail, le gouvernement se tend et se durcit, brainstormings, terribles remises en question dans l'équipe, de qui sommes-nous les alliés objectifs? Où est la ligne rouge au-delà de laquelle il faut partir? Il faut rester. Pour les victimes, pour les personnes qui s'entassent par dizaines de milliers dans les prisons. Mais aussi parce qu'il y avait des Rwandais, des femmes et des hommes qui y croyaient, à cette lente et cahotante œuvre de justice. Parce que, dans ce pays dont les habitants ont un si fort sentiment d'appartenance, il fallait que le poids du génocide et des massacres ne pèse pas sur une communauté, mais sur des personnes concrètes. Pouvoir se parler, dire «je», pouvoir écouter, sans voir l'autre comme une terrible menace.

Daniel de Beer, Coordonnateur de Programme, 1994-1996, avec la complicité de Béatrice Chapaux.



Photo : Les premières formations, Rwanda, 1995. © Archives de RCN



« Alors, comment pouvions-nous gérer cette situation ? Il fallait gérer la situation en essayant de remettre en marche l'appareil judiciaire, faire fonctionner l'appareil judiciaire pour pouvoir juger ces gens-là et essayer d'apporter une réponse à cette situation un peu spéciale ».

Aloysie Cyanzayire, Kigali, novembre 2004. Extrait d'entretien réalisé par Pascaline Adamantidis

« Evidemment que non seulement chaque pays a besoin d'un appareil judiciaire qui fonctionne, mais également et surtout dans le cas du Rwanda nous sortions d'un génocide, avec beaucoup de présumés coupables qui devaient passer par la justice. La demande est trop forte, après un génocide. Vous l'imaginez vous-même. Nous constatons d'une part que le personnel avait été réduit à néant, les uns avaient fui d'autres étaient morts, qu'il ne restait que quelques ressources humaines ».

Théodore Nyirinkaway, Bruxelles, mars 2005. Extrait d'entretien réalisé par Pascaline Adamantidis

Extrait d'un courrier rédigé par RCN et adressé au gouvernement belge pour l'informer de la mise en oeuvre d'un programme de formation des IPJ au Rwanda.

« Le ministre de la justice, Melchior Wathelet, a annoncé le départ pour Kigali le 20 février prochain de plusieurs membres de la police judiciaire. Ceux-ci participeront au programme de formation d'inspecteurs judiciaires rwandais. L'ONG Réseau de citoyens a en effet mis sur pied, en concertation avec le Ministre de la justice rwandais, la formation d'inspecteurs de police judiciaire à Kigali. Depuis le 2 janvier 1995, 150 candidats IPJ suivent des cours donnés par les juristes rwandais. Tous les acteurs s'accordent pour considérer que la formation se déroule dans d'excellentes conditions à tel point que la formation de 150 IPJ supplémentaires est déjà envisagée ».

Le siège, Bruxelles, 10 février 1995.

« Quand la première mission est venue vers moi, quand j'étais Procureur de la République, on ne m'a pas dit « nous allons faire ceci », on ne m'a pas dit « nous vous apportons ceci ». On m'a posé la question « en quoi est-ce qu'on peut aider ? ». Et je crois que dans tous les projets de RCN, il y a toujours eu ce souci de ne pas vouloir remplacer les acteurs nationaux mais plutôt de s'impliquer dans leur propre projet, dans leur propre programme et de les aider à finaliser, à avancer leur propre projet, leur propre programme. Je crois qu'il y a cette écoute de l'autre, de la personne qu'on va appuyer, qui est la méthode qui caractérise RCN ».

François-Xavier Nsanzuwera, Bruxelles, janvier 2005. Extrait d'entretien réalisé par Pascaline Adamantidis.

Dans la Pastorale Saint Paul réhabilitée, janvier 1995, François-Xavier NSANZUWERA, seul et unique procureur encore en vie et au pays, dispense les premières formations depuis la fin du génocide.

« Je n'oublierai jamais combien j'avais envie de pleurer de bonheur quand je l'ai vu donner ses premières heures de cours. Dans son légendaire costume couleur framboise. Les 150 étudiants étaient suspendus à ses lèvres. De nouveau seul, avec son physique fragile, au-dessus de tous sur l'estrade, il semblait transformé. Pour quelques heures, il était le professeur, il oubliait la peur ».

Caroline Petiaux, Kigali, 15 avril 1995.

Théodore était l'un des 150 étudiants présents dans la Pastorale Saint Paul ce jour là.

« Je connaissais François-Xavier Nsanzuwera. Je l'avais connu en tant que professeur, mon formateur, dans la formation justement d'officier de police judiciaire à Kigali. [...] Avec la fureur qu'on a humainement... On sort d'un génocide, on sait qui a tué vos parents, tu les connais. Mais peut-être, ne connaissant pas les enjeux du droit, on ne sait pas voir qu'est-ce que l'infraction, si on peut parler d'infraction, quels sont les éléments réunis. [...] La formation a joué un rôle là dedans. [...] Cela m'a empêché de globaliser peut-être, de voir cas par cas le comportement individuel et je pense que pas seulement au niveau du génocide, même dans ma vie d'aujourd'hui je fonctionne, je pense comme ça [...]. L'aspect personnel d'approcher l'autre, je pense que je l'ai eu surtout après ma formation d'officier de police judiciaire et après l'expérience que j'ai eu en matière de droits de l'homme ».

Théodore Nyirinkaway, Bruxelles, mars 2005. Extrait d'entretien réalisé par Pascaline Adamantidis.



Acte 3 : Haïti, Autre possible

« Le pays en dehors, c'est le dépli des mille et une stratégies par lesquelles la paysannerie haïtienne a expressément choisi de se mettre à l'abri de l'Etat, et donc de se dérober au processus d'accumulation de surplus de richesses et à l'émergence d'un pouvoir institutionnalisé, centralisateur. »

Gérard Barthélemy, « Le pays en dehors », L'Harmattan, 1991.

Point géopolitique

L'île de Saint-Domingue acquiert son indépendance en 1804 à la suite de l'insurrection des esclaves. L'ancienne colonie française devient le premier État noir indépendant des Temps modernes et adopte pour l'occasion le nom que lui donnaient les Indiens Taïnos avant l'arrivée de Christophe Colomb: Haïti.

Dans la lutte du Haïti pour l'indépendance, l'image traditionnelle d'une rébellion de l'esclave noir contre le colon blanc est erronée. L'indépendance du Haïti est une affaire beaucoup plus complexe. En plus des groupes ethniques noirs et blancs, il existait une classe des mulâtres qui était importante tant dans les affaires que comme propriétaires de terre. Depuis longtemps, l'idéologie haïtienne est dans une assez bonne proportion, une idéologie de l'épiderme. Une ovation du teint épidermique clair!

Le 18 mai 1803, le drapeau haïtien naît à l'Arcahaie. On enlève le blanc du tricolore français: le bleu représente les noirs et le rouge les mulâtres. C'est donc un rapport à la différence, qui dérive en lutte d'influence qui ne va plus cesser de l'indépendance jusqu'à nos jours entre la minorité mulâtre et la majorité noire. Les mulâtres descendent des anciens affranchis. Établis dans les villes, ils possèdent ce qui reste de richesses sur l'île et se flattent de parler français. Les Noirs descendent des anciens esclaves. Ils parlent créole et pratiquent le culte vaudou.

Au début du XX^e siècle, l'hostilité de plus en plus profonde entre la paysannerie noire et l'aristocratie mulâtre replonge Haïti dans la violence et entraîne l'intervention des Etats-Unis. L'occupation américaine ouvre la voie à la dictature des Duvalier jusqu'en 1986.

En 1990, après plusieurs années de désordre, le père Jean-Bertrand Aristide, un prêtre catholique qui s'est fait l'avocat des pauvres, remporte une brillante victoire. Son accession à la Présidence redonne l'espoir d'un changement de cap à Haïti. La déception ne sera que plus importante.

Ses maladresses lui valent d'être renversé par un coup d'État militaire, en septembre 1991. Le président Aristide part se réfugier aux Etats-Unis.

Le pays est soumis à un blocus économique des Nations Unies à partir de 1993. La situation alimentaire et sanitaire se dégrade. Finalement, les États-Unis décident une intervention militaire. Les troupes américaines débarquent en Haïti le 19 septembre 1994. La junte militaire doit quitter le pouvoir. Le président Aristide est rétabli dans ses fonctions mais la Constitution lui interdit de briguer un second mandat. L'ancien Premier ministre René Préval est élu à la présidence en décembre 1995. Il tente de remettre en état les infrastructures du pays.

Cependant, Haïti est dépourvu de structures étatiques et sa classe dirigeante ignore ce que pourraient signifier l'intérêt national et le bien public. La population est massivement illettrée et la pratique généralisée de la langue créole, essentiellement orale, décourage les campagnes d'alphabétisation. Parmi les nombreuses exigences d'Haïti, la réforme du système judiciaire qui ne fonctionne pas et qui manque de tout (ressources, personnel compétent, indépendance, envergure, et honnêteté) demeure l'une des premières revendications populaires. La réforme judiciaire, la création d'une nouvelle force de police, et l'examen de violations de droits humains commises dans le passé seront pour RCN un véritable enjeu au cours de cette délicate phase transitoire de la dictature à la démocratie. RCN entreprend son action d'appui à la Justice en Haïti en octobre 1996 et se concentre d'abord sur la réalisation d'une étude devant permettre au Ministère de la Justice de préparer un Programme National d'Assistance Juridique. Parce qu'une modélisation théorique ne suffit pas, RCN met également en œuvre un programme expérimental dans le Nord du pays, en créant trois Bureaux d'Assistance Juridique, BAJ.

Valentin Grange,
Stagiaire RCN Justice & Démocratie.

En 1996, Haïti est en processus de reconstruction institutionnelle et sociale après une dictature qui a dévasté le pays. Un vaste programme de réformes judiciaires est envisagé par le gouvernement. La sphère institutionnelle et la société civile font appel à l'assistance étrangère pour collaborer à cette volonté de réforme. Caroline Sculier a été coordonnatrice du programme RCN en Haïti entre avril 1999 et janvier 2000. Elle nous raconte ce qu'a été son expérience haïtienne...

Haïti Chérie



« Ecrire » Haïti pour les dix ans de RCN ? Plongée pour l'occasion dans les notes jetées à l'époque sur papier au gré des couleurs, des humeurs, des douleurs, je relis : « Assise à une table, un vent léger et le luxe d'un silence presque parfait. A moins d'un mois de mon départ, je me demande si j'aime ce pays ou si je le déteste. Si je le regretterai ou voudrai l'oublier. Un mélange des deux sans doute ... »

Sans aucun doute... Haïti chérie, perle colorée des Antilles aux relents africains, au créole savoureux, avec tes noms élégants d'une époque révolue, le sourire éclatant de ta négritude, rhum et citron vert, vaudou et sortilèges, images enchanteresses qui masquent mal une réalité douloureuse aux tragiques accents de faillite. Les manques sont partout. Dès l'arrivée, la misère est apocalyptique sous le ciel bleu intense gorgé d'un soleil impérial. A Port-au-Prince, la circulation est à l'image du pays, bruyante, égoïste, inondée de « taptap » dégingués qui s'en remettent aveuglement au « Dieu sauveur » et autre « Christ capable » pour arriver à bon port, avec pour seul code, la loi du plus fort.

Première colonie noire à avoir conquis son indépendance en 1804, ce qui, dès le début de son histoire, la frappe d'ostracisme, elle semble

à l'Etat et a assuré sa cohésion et son autorégulation. Le projet de RCN a connu la même césure : l'absence d'appropriation, par son autorité légitime, du projet mené sur un terrain qui a fini par s'émanciper de l'institutionnel.

De nouveau, des certitudes ébranlées. A une époque pourtant, comme toujours de nos jours, où le processus démocratique était sur toutes les lèvres. Mais que veut dire la démocratie dans un pays où survivre est devenu la seule priorité ? Et pour l'assistance comme pour la justice, peut-être la réponse se trouve-t-elle ailleurs, hors des sentiers battus, ceux du droit informel, de la lente promotion d'une citoyenneté qui doit se libérer du poids des comportements séculaires et de l'attentisme.

La stérilité institutionnelle ayant conduit le bailleur de fonds à mettre un terme au financement du projet, « pérenniser » a donc été le mot d'ordre du programme de l'année 1999. En 2000, le monde s'éveillait à un siècle nouveau, l'assistance judiciaire restait le parent pauvre de la réforme judiciaire en Haïti et le BAJ du Cap Haïtien avait démenagé dans l'enceinte de la Cour d'appel. Avant le départ, trois petites silhouettes ficelées dans des costumes polis d'un autre âge sont venues nous dire au revoir. Trois personnages au grand cœur et aux manières aussi belles que leur nom et leur bonne volonté, Maîtres Rénold, César et Théogène. Désormais, le BAJ, c'est eux. Et il l'est toujours aujourd'hui.

L'esprit du BAJ, une certaine idée de la justice de proximité, des ponts interculturels et personnels qui perdurent à travers le temps et les continents, c'est aussi ça, « pérenniser ». Et ça, RCN l'a réussi.

Caroline Sculier, Coordonnatrice en Haïti, de 1999 à 2000.

toujours le payer. Et le fait payer. Pour la première fois, moi la blanche aux certitudes occidentales, je me sens agressée par un racisme diffus mais incroyablement aigu. Les blancs doivent expier le lourd tribut de leurs ancêtres colonisateurs. Jusqu'au jour où un des assistants du « BAJ », notre bureau d'Assistance Judiciaire du Cap Haïtien, nous confie, au coin d'un bar et au rhum bavard, que s'il n'aime pas les blancs, notre présence l'a amené à reconsidérer sa position : « Vous êtes finalement des gens comme nous... »

La Justice n'échappe pas au constat de désordre ambiant. RCN avait fait le pari de contribuer à la lente élaboration de l'Etat de droit haïtien par un programme d'appui institutionnel sur la question de l'accès à la justice. A terme, avec des institutions démissionnaires, il faut constater que l'objectif n'a pas été atteint. L'histoire du pays, il est vrai, ne livre guère d'exemples de qualité ou de rigueur de gouvernement. Ce détournement de pouvoir s'inscrit dans le cadre de la fracture qui définit la société haïtienne, celle entre l'élite cultivée et dominatrice enfermée à Port-au-Prince et le peuple misérable et exploité, cet autre pays dit « en dehors » qui, par la technique du « marronnage », - soit celle de l'évitement sans opposition violente-, s'est véritablement dérobé



Jean-Claude Théogène, juge à la Cour d'appel du Cap Haïtien, responsable du volet mémoire au BAJ. © Pascaline Adamantidis

« Parler de réforme judiciaire, c'est parler de manière générale de l'adaptation de nos codes, parler aussi de nouveaux moyens à la disposition de nos juges et puis harmoniser les rapports sociaux entre les dirigeants et les dirigés, particulièrement dans le monde judiciaire, entre la police administrative et les autorités judiciaires, donc la magistrature et les membres du Parquet, entre la magistrature et les autres acteurs de la société civile ».

Jean-Claude Théogène, Cap Haïtien, janvier 2005. Extrait d'entretien réalisé par Pascaline Adamantidis.

« Retrouver la confiance de l'Etat haïtien, qui devra comprendre que désormais, l'assistance judiciaire est une nécessité dans le monde de la justice. Et en dernier lieu, il nous faut retrouver la confiance en nous-mêmes, que nous sommes capables de faire, de faire quelque chose de durable et pour le changement aussi, comme contribution dans cette période de crise, où l'Haïtien recherche simplement la voie de la modernité ».

Jean-Claude Théogène, Cap Haïtien, janvier 2005. Extrait d'entretien réalisé par Pascaline Adamantidis.

« Mais au départ, ça a pris du temps et il a fallu que nous existions. Exister sans ces moyens, c'était ça aussi, le risque qu'il fallait prendre, après le départ de RCN ».

Jean-Claude Théogène, Cap Haïtien, janvier 2005. Extrait d'entretien réalisé par Pascaline Adamantidis.

« Aujourd'hui encore, si la communauté internationale s'accorde à reconnaître l'état en détresse de ce pays, les modalités de l'intervention ne font pas l'unanimité. Certains estiment encore adéquate l'intervention totale d'une aide extérieure afin de déterminer les textes de loi de cette société qui a décidé de s'engager sur la voie de la démocratisation. Mais toutes les difficultés ne peuvent empêcher de constater la nécessité que la définition des structures appartient aux Haïtiens et ne soit pas l'œuvre d'organismes étrangers. Cela confirmerait l'idée de dépossession qu'a la population lorsqu'il y a une intervention du système judiciaire ».

Béatrice Chapaux, Haïti, 28 mars 1999. Extrait d'un rapport sur la situation géopolitique en Haïti.



Carline Philistin, juge pour enfants au Tribunal de première instance du Cap Haïtien, responsable du volet formation au BAJ. © Pascaline Adamantidis

« J'ai été touchée par une affiche à la porte principale de la faculté de droit où le RCN avisait qu'une organisation dans le cadre d'un projet pilote, comptait recruter des certifiés en droit, des étudiants qui rédigent leur mémoire de sortie donc pour faire de l'assistance juridique pour défendre les démunis aux tribunaux et en contrepartie, on va les aider à rédiger leur mémoire de sortie, à leur donner une formation sur des matières juridiques, pour qu'ils entament beaucoup plus aisément leur carrière judiciaire ».

Carline Philistin, Cap Haïtien, janvier 2005. Extrait d'entretien réalisé par Pascaline Adamantidis.

« Ce qui a permis au BAJ de continuer à exister, c'est la petite idée, il n'y a pas à sortir de là, la structure de base et l'esprit qui a dominé le BAJ depuis sa création jusqu'en 2004 ».

Carline Philistin, Cap Haïtien, janvier 2005. Extrait d'entretien réalisé par Pascaline Adamantidis.

Renaud Galand a été Responsable de Projets en Haïti entre 1997 et 1998, avant de devenir membre du Conseil d'administration en 2003. Il nous décrit le contexte judiciaire en Haïti au moment de l'ouverture du programme en décembre 1996 et revient sur la mise en place du Bureau d'Assistance Judiciaire.

La Justice haïtienne, un zombie sous perfusion



Haïti, 1996. Deux ans après le retour d'Aristide, l'Etat de droit est loin. « Constitution c'est papier. Bayonnette c'est fer », comme dit un proverbe créole. La Justice haïtienne est un zombie sous perfusion. Au service d'un pouvoir exécutif qui semble ne pas vouloir lui donner l'indépendance indispensable à sa fonction, elle bénéficie de l'appui de nombre de bailleurs de fonds. Des millions de dollars sont investis dans la réhabilitation des infrastructures, la formation de la nouvelle police nationale, celle des magistrats. Les progrès sont à peine perceptibles. Fatalité d'un pays réfractaire aux projets qui servent un pouvoir trop longtemps oppresseur? On nous affirme que depuis la chute de Duvalier en 1986, la très grande majorité des programmes initiés par des organisations internationales ont sombré peu après leur départ. Défaut de stratégie? Priorités imposées par l'extérieur? Manque d'initiative locale? Faillite de toute une société? Pourquoi cela changerait-il? Quel rôle RCN peut-il jouer dans ce contexte?

Rendre la Justice accessible aux plus démunis. Leur offrir la possibilité de recourir aux services d'un avocat. Sous l'impulsion de l'UE, le ministère

de la Justice haïtien demande à RCN d'initier un programme national d'assistance juridique. Le pari est lancé. Ambitieux! Dialogue avec les plus hautes autorités, consultation des principaux acteurs judiciaires du pays. Tous nous encouragent. Peu nous appuient. Presque aucun ne s'investit. Le manque de véritable volonté politique et la résignation des acteurs traditionnels, usés par les débats et les gloses sur des concepts démocratiques souvent restés lettres mortes, semblent des obstacles inébranlables. Les démarches institutionnelles se succèdent. Sans suites. La langue de bois semble taillée dans l'ébène. La demande du ministère était-elle guidée par un souci de satisfaire les exigences éthiques d'une énième puissance étrangère qui voudrait forger l'avenir de la jeune démocratie insulaire?

Que faire? RCN se donne deux objectifs: démontrer que la Justice peut être au service de la population et développer une méthodologie adaptée qui puisse être reprise par un éventuel programme national. La résignation et le manque de volonté ne sont heureusement pas généralisés. Même si les institutions semblent malades, une volonté de changement

est perceptible. Fort de l'enthousiasme de jeunes juristes et avec l'appui de quelques avocats, RCN ouvre un premier Bureau d'Assistance Juridique dans la ville du Cap Haïtien. De jeunes « stagiaires », encadrés par des avocats plus expérimentés, seront les piliers du projet. En prison, au Parquet, en audience ou en consultation, ils offrent quotidiennement leurs services aux plus démunis. Dans un souci de pérennité, ils sont très faiblement rémunérés mais reçoivent un encadrement professionnel de qualité et sont soutenus dans la rédaction de leur mémoire de fin d'étude, indispensable à l'obtention du diplôme de droit.

Après quelques mois de fonctionnement, ces nouveaux acteurs judiciaires commencent à faire leurs preuves. De plus en plus affranchis des craintes et des aigreurs qui paralysent beaucoup de leurs aînés, leur disponibilité et compétence gagnent petit à petit la confiance des justiciables. Le nombre d'affaires traitées augmente rapidement, les avocats formateurs sont enthousiastes à leur tour et les magistrats réservent un bon accueil au projet. Deux nouveaux BAJ sont ouverts au Nord Est et au centre du pays.

RCN se retire d'Haïti en 2000. Faute d'une véritable volonté politique, l'objectif initial d'un programme national d'assistance juridique repris par les institutions n'a pas été atteint. Pourtant, cinq ans plus tard, malgré les cyclones et les tempêtes politiques et armées, le BAJ du Cap Haïtien fonctionne toujours. Un des premiers « stagiaires », Joël César, en est devenu directeur. D'autres sont maintenant des avocats confirmés ou ont accédé à des fonctions dans la magistrature. Certains sont devenus mandataires publics. Loin des zombies asservis et de la fatalité d'un déclin trop longtemps considéré comme inéluctable, une nouvelle génération de juristes continue à rapprocher la Justice des plus démunis.

Renaud Galand, responsable de projets de 1997 à 1998.

Joël César est avocat au Cap Haïtien et coordonnateur du BAJ depuis le départ de RCN. Pascaline Adamantidis l'a rencontré en janvier 2005, à l'occasion du tournage du film «Dits de Justice». Dans son entretien avec Pascaline, Me César lui raconte l'intervention de RCN en Haïti entre 1996 et 1999 et la pérennité de son action.

L'appareil judiciaire haïtien ou le parent pauvre



La volonté de construire

J'ai demandé à Me César l'image qui lui venait en tête lorsqu'il pensait à l'appareil judiciaire haïtien et spontanément, il m'a répondu : « C'est toujours l'image de quelqu'un à qui on ne donne pas toute l'affection qu'il faut, de quelqu'un à qui on ne donne pas tout ce dont il a besoin pour pouvoir s'épanouir, pour pouvoir se développer, pour pouvoir vivre à l'aise. Parce que le gros problème du pays, c'est le problème de solidarité, d'affection, d'investissement et de compréhension »...

Me Joël César est un p'tit bonhomme tout rond, dont le regard et le sourire traduisent un dynamisme peu commun et une volonté extraordinaire de repenser la justice haïtienne. Tant dans les rues du Cap Haïtien que dans les bidonvilles qui s'étendent jusqu'aux collines chauves, il s'arrête régulièrement pour saluer les habitants. Il semble populaire. Et très respecté : « La population a besoin de la justice mais parfois, la population ne sait même pas comment procéder pour arriver à une bonne justice. Par exemple, parfois, on a besoin de quelqu'un pour témoigner, soit par manque d'habitude ou par peur de représailles, par manque d'éducation, on ne vient pas témoigner. Or, on demande la justice et on ne veut pas participer. Et parfois, faute de témoignages, on libère un coupable mais si la population participe comme cela se doit, on aurait pu arriver à une meilleure justice. C'est une demande très forte mais il manque de participation... (...) Ca fait mal, ça fait mal. Ca fait mal et parfois, il y a des gens qui se découragent et qui disent que cela ne va pas changer, mais moi je crois que ça peut changer mais il suffit d'avoir la volonté et de chercher les moyens ».

Joël César achevait ses études de droit à la Faculté de Droit du Cap lorsqu'il a rencontré l'équipe de RCN : « C'était en 1994, avec le retour à l'ordre constitutionnel et il y avait tout le monde international qui voulait aider Haïti. Et RCN était venu dans ce contexte pour travailler avec le Ministère de la Justice. Et pour concrétiser le travail, RCN a voulu faire une expérience pilote et c'est ainsi qu'on a choisi la ville du Cap Haïtien, comme deuxième ville, pour implanter cette expérience ». RCN a monté la première équipe du BAJ (Bureau d'Assistance Juridique) en 1997. L'idée était que des professionnels du droit encadrent quelques étudiants qui écrivent leur mémoire et en contrepartie, ceux-ci font de l'assistance juridique auprès des plus démunis : « Au BAJ, nous avons cinq volets : nous avons le volet d'assistance juridique - c'est une assistance de consultation de défense gratuite qu'on offre aux plus démunis -, il y a le volet vulgarisation - incitation au droit et à la justice -, le volet d'encadrement mémoire, le volet de formation pratique, continue et éthique et on peut parler aussi de la bibliothèque, que l'on veut transformer en un volet maintenant, soit un sixième volet. (...) On essaie de faire de l'éducation pour que les gens aient plus de confiance mais aussi pour voir la nécessité de participer. C'est une réponse, c'est parce qu'on donne accès à la justice aux plus démunis ; (...) on essaie de préparer les acteurs, on essaie de leur donner plus de compétences pour qu'ils soient plus efficaces, (...) c'est un enchaînement ».

En arrivant au Cap Haïtien, nous sommes allés au Tribunal de Grande Instance afin de saluer le personnel judiciaire et c'est en serrant ces mains énergiques et poignantes que je me suis aperçue que la moitié du personnel judiciaire était issue du BAJ. La moitié du TPI ?

En six ans ?

**La volonté de continuer à construire :
Que reste-t-il du BAJ ?**

Le tournage du film des dix ans de RCN Justice & Démocratie en Haïti a été l'occasion de retourner sur les traces de la première mission en 1996, après six ans de retrait, comme une forme d'évaluation, au préalable peu confortable, ce qui est probablement lié à ce désengagement de l'organisation quelques années auparavant.



Dans la salle d'audience principale du TPI, mon regard est attiré par un code d'instruction criminelle jauni par le temps - que des mains semblent avoir pétri longuement, tamponné grossièrement d'un « RCN » à l'encre bleue. Me César m'expliquera plus tard que « pour continuer, nous nous servons du patrimoine légué par RCN donc il faut des codes pour pouvoir plaider, RCN a laissé beaucoup de codes et de livres de doctrine donc jusqu'à présent, nous nous servons de ces livres, en grande partie, qui sont à la bibliothèque. Et ces livres desservent non seulement les bajistes, mais aussi tous les avocats du milieu ».

Après le départ de RCN deux ans plus tard, la Cour d'Appel du Cap Haïtien accepta d'héberger le BAJ : « on a eu la continuité du BAJ grâce à ces locaux et on a fonctionné bénévolement avec les mêmes principes, sur concours, les mêmes volets mais on essaye d'agrandir de jour en jour et jusqu'à présent, le BAJ continue avec la même philosophie que RCN avait... Nous nous étions bien imprégnés de cette philosophie et nous continuons à travailler ». Plus loin, il poursuit : « C'est RCN qui a créé le BAJ avec ses volets. Le BAJ, c'est le fils de RCN. Donc, la philosophie du BAJ, la façon de travailler, c'est RCN qui a imprimé tout cela. J'ai suivi

des formations au niveau du pays, ces formations m'ont beaucoup aidé à voir comment il faut essayer de se comporter. Surtout des formations en comportements, en savoir-être ». L'ensemble des « bajistes », les étudiants en droit, sont devenus au Cap Haïtien, une institution connue et reconnue : « On leur dit de travailler deux jours par semaine et de recevoir la formation et l'encadrement mémoire. Et c'est ainsi que le BAJ a fonctionné même quand il n'y avait pas de financement ».

Me César avait été sélectionné dans le premier concours de RCN, aux côtés de Me Carline Philistin - juge pour enfants et désormais responsable du volet « formations » au BAJ - et de Me Théogène - juge à la Cour d'Appel du Cap, actuellement responsable du volet « mémoire » au BAJ. Ces trois « piliers » du BAJ, qui ont épaulé sa création, maintenu son histoire et consolidé ses actions, portent désormais l'espoir d'un plus large accès des Haïtiens à la Justice : « Et d'ici à quelques années, le BAJ sera majoritaire dans tout l'appareil et je crois que l'appareil fonctionnera mieux, en terme de compétences, en terme d'éthique également. Le BAJ, c'est un corps, donc il y a des choses qu'on ne peut pas se permettre de faire lorsqu'on sait qu'il y a d'autres bajistes qui vont vous regarder et

qui vont collaborer avec vous donc pour moi, si le BAJ continue et le BAJ va continuer donc la situation va s'améliorer grâce à la présence du BAJ. C'est forcément vrai car le BAJ va envahir l'appareil judiciaire et c'est pour le mieux ».

Finalement, Me César nous confiera en toute simplicité que « je me sens dans ma peau d'avocat et je resterai avocat et comme lorsqu'on est bajiste, on est bajiste, je resterai bajiste, c'est-à-dire avec cette philosophie du BAJ d'ouvrir l'accès à la justice, aux démunis, de former les jeunes, d'informer la population, je vais rester, je me sens fier de pouvoir faire tout ça. Voilà ».

Pascaline Adamantidis, Coordinatrice du projet film «Dits de Justice».

« Il apparaît donc que par rapport aux objectifs annoncés ou espérés, il convienne de faire aveu de modestie. Même si RCN n'a eu de cesse de mener de front un travail sur le terrain et des contacts soutenus sur la scène internationale, le seul impact, non négligeable et vraisemblablement réel - même s'il conviendrait de mener une mission d'évaluation et de suivi dans quelques mois pour s'en assurer - a existé au niveau des entités de base. Dans la mesure de la faiblesse caractérisée de la société civile, il faut s'en réjouir. Mais cet impact est encore trop faible pour pouvoir être de nature à initier une articulation avec le pôle institutionnel. Ceci laisse à penser que l'aide à la justice dans un pays comme Haïti est à l'image de la dichotomie entre l'Etat et la Nation : soit il s'agit de s'atteler à une réforme en profondeur du système judiciaire, ce qui suppose de disposer d'énormes moyens, soit il faut agir à petite échelle, avec des objectifs humbles, en privilégiant la décentralisation à très long terme dans l'espoir que cet effort de conscientisation de la base, dont on sait qu'elle est difficile à obtenir, pourra servir de relais à une action plus large et institutionnelle ». Conclusion du rapport final du programme d'appui à la justice en Haïti (1996/1999).

Acte 4: Rwanda, Nouveaux besoins, Nouvelles réponses



Retour au Rwanda

Dès la fin du génocide, les prisons commencent à se remplir de personnes soupçonnées d'avoir participé aux horreurs commises pendant les cent jours les plus sombres de l'histoire rwandaise. Début 1995, la justice se trouve confrontée à la perspective de devoir juger plus de 125.000 personnes accusées de crimes liés au génocide. La capacité des prisons était de 18 000 places avant 1994. Alphonse-Marie Nkubito, le Ministre de la Justice, se demande comment faire face à l'ampleur de la tâche.

Les premiers jugements sont marqués par des condamnations à mort et l'absence d'acquiescement. Une grande partie des premiers procès sont également entachés par l'absence d'avocats pour assister les prévenus et les victimes. De plus et surtout, le nombre de procès est insignifiant eu égard au nombre impressionnant des prisonniers.

«Il nous faudrait 200 ans pour juger avec nos moyens les 120.000 détenus encore en prison»

Ainsi commence le long cheminement de la justice rwandaise rythmé par de grandes étapes. La loi du 30 août 1996 sur l'organisation des poursuites des infractions constitutives du crime de génocide ou de crimes contre l'humanité instaure notamment la procédure d'aveu et de plaider de culpabilité. L'aveu constitue le pivot de l'instruction et favorise le début

d'un rapprochement entre le prévenu, la victime et la justice. L'objectif est alors de contribuer à l'accélération et à la qualité du règlement judiciaire du contentieux du génocide. Cet objectif est atteint notamment par l'appui aux procédures et pratiques novatrices destinées à faciliter la gestion du contentieux : la présentation des détenus à la population, le recueil des aveux, le soutien aux procès groupés... C'est dans ce contexte que RCN décide de revenir au Rwanda en 1998. Entre le début de l'application de la procédure et décembre 2004, 57 923 aveux ont été recueillis. RCN soutient également la mise en état des dossiers des prisonniers avec les présentations à la population. Cette pratique permet d'instruire les dossiers vides et les dossiers sans preuves. Ces opérations de présentation sont réalisées dans la dignité. Les habitants sont rassemblés dans une commune, le procureur présente les prisonniers et avertit la population des enjeux de cette pratique, du contenu de la loi, de l'importance de la vérité. Outre sa contribution à l'instruction des dossiers, cette pratique permet de libérer provisoirement les détenus déchargés et de faciliter leur réinsertion.

« En décembre 2000, 103 000 prisonniers attendaient toujours d'être jugés pour leur participation présumée au génocide ».

Une nouvelle étape importante est franchie le 26 janvier 2001 avec la création de juridictions populaires

dites « Gacaca », inspirées du modèle de justice traditionnelle. Les objectifs de ces juridictions sont triples : juger les coupables, construire la mémoire du génocide, contribuer à la reconstruction et à la réconciliation. Le déploiement des juridictions gacaca s'est fait en deux phases. Une phase pilote dans 730 juridictions des cellules a démarré en juin 2002. En juin 2004, ces juridictions ont été étendues au niveau national, soit dans les 9.070 cellules.

La loi de 2001 a été revue et a fait l'objet d'un nouveau texte daté du 19 juin 2004 afin d'intégrer les leçons apprises pendant la phase pilote. En 2003, 23.000 prisonniers ont été libérés, 13.000 prévenus au titre de génocide et 10.000 prisonniers de droit commun. Fin juillet 2005, une deuxième vague de libération a été décidée : l'objectif annoncé du gouvernement est de libérer 36.000 personnes, principalement détenus au titre de génocide et répondant à des critères prédéfinis (aveux, prisonniers âgés, malades ...). En 10 ans, le système judiciaire est passé d'une période de création en urgence d'outils de gestion du contentieux du génocide, à l'établissement d'un système judiciaire réformé, dans ses institutions, ses textes, et son personnel. Ce système est destiné à fonctionner durablement au-delà de la gestion du contentieux du génocide, également en droit commun.

Valentin Grange, Stagiaire RCN Justice & Démocratie

Devant des milliers de personnes, dont beaucoup de prisonniers, un procureur décide de les présenter à la population. Leurs dossiers sont vides, ils clament leur innocence. Ils risquent de rester en prison et d'être délaissés. Objectif : qu'ils soient libérés. Voici ce que le procureur disait au début de la présentation des prisonniers.

Extraits d'un discours de Jean Marie Mbarushimana : La présentation des prisonniers

Je demande à ceux qui sont sur les côtés et ceux qui sont là-bas de se rapprocher.

Je demande à ceux qui sont derrière d'essayer de se rapprocher.

Et surtout je demande votre attention pour que nous puissions nous comprendre.

Je vous ai dit que c'est une réunion spéciale consacrée à la sécurité.

Je voudrais demander à la plus haute des autorités ici présente, l'honorable procureur général auprès de la cour de Nyabisindu, de vous présenter les invités ici présents.

Comme vient de le dire le représentant du bourgmestre absent, il paraît qu'on ne dit plus bourgmestre mais le responsable de la région.

Si je dis bourgmestre, conseiller ou chef de cellule, j'espère que vous me comprendrez car nous ne sommes pas encore tous habitués à ces nouvelles dénominations. Même si nous sommes des autorités, des fois, il arrive de nous tromper car nous sommes des humains.

Nous sommes venus avec le 1^{er} substitut qui s'appelle Azarias.

Le 1^{er} substitut, c'est lui qui est chargé de tous les dossiers en rapport avec les massacres et le génocide à Gitarama. C'est un travail qui n'est pas du tout facile. Nous avons plus de 10880 détenus dans des cachots de Gitarama pour cette malédiction de massacres et de génocide. Nous y reviendrons. Vous comprenez que confier à quelqu'un comme lui cette tâche, c'est qu'il a vraiment de l'expérience. Saluez-le alors, je vous en prie.

Les autres avec qui nous sommes venus, vous les connaissez, je pense. C'est le responsable de la police judiciaire ici à Ntongwe.

Qu'il avance et que vous le saluez. C'est un jeune homme très humain et je pense que nos compagnons qui sont détenus pourraient vous dire comment ils les traitent.

C'est l'inspecteur de la police ici à Gitarama. Il s'appelle Francis.

Et il est parmi les gens qui nous ont beaucoup aidé pour terminer les dossiers de nos compagnons détenus dans les cachots.

Je voudrais vous dire en peu de mots pourquoi nous nous sommes réunis ici.

Vous connaissez tous les malheurs qui se sont abattus sur nous en 1994.

Pardon, ça a commencé en 1960.

Les anciens, eux, disent que ça a commencé en 1959.

Mais de toutes façons, notre pays a passé plus de 40 ans marqués par une administration pas saine caractérisée par l'injustice et les discriminations de tout genre, que ce soit ethnique, régional, religieux et autre.

Et la cause de tout cela ?

Vous savez quand Kayibanda a pris le pouvoir en 1963.

Un parti originaire d'ici dénommé MDR

Parmehutu dirigeait le pays.

Vous le savez bien, Gitarama en a

Son régime a commencé avec des tueries, avec du sang versé.

En 1975, il fonda un parti unique, le MRND et les gens disaient que c'était mieux le temps de Kayibanda car même si les partis ne faisaient rien, au moins ils étaient là et il n'y en avait pas un seul. Il le fonda et tous nous devînmes membres. C'était obligatoire, vous le savez. Que voulaient-ils ?

Un seul parti destiné à accaparer toutes les belles choses du pays et exploiter le peuple. Gisenyi et Ruhengeri, ces régions du Nord devinrent très riches. L'électricité en milieu rural même dans les cases aux toits de chaume et ils ne payaient rien.



Les écoles commencèrent à manquer. Les régions commencèrent à régresser.

En fait, tout mauvais régime atteint un apogée mais stagne à un certain point et décline. En 90, c'est là que la guerre a éclaté le 1^{er} octobre. Mais toute chose a une fin, tous les auteurs pensaient que ça n'aurait pas de suite. Notre pays a toujours été caractérisé par l'impunité. Les gens sont morts depuis les sixties.

En 1973 parce que c'était les tutsi ils prétendaient que c'était pas grave. Depuis 1973 jusqu'à 1990, ce n'était pas un problème parce que c'était un Tutsi ou un Munyenduga. Je voulais vous dire chers compatriotes que tout cela, c'est fini.

Que ça reste dans l'histoire du Rwanda mais que ça ne se reproduise plus.

Valentin Grange, Stagiaire Justice & Démocratie. Source : Archives de RCN.

vraiment profité pour se développer.

Du temps de Kayibanda, il y a eu des tueries mais pas beaucoup.

En 1972-1971, sincèrement en ces temps-là le Rwanda s'était développé et les choses allaient bien. En fait la démocratie allait être atteinte.

Mais chaque fois, tout était gâché par un clan du gouvernement de l'époque.

Ils ont inventé la guerre de 1973.

Habyarimana y prit une grande part pour qu'ils aient une raison de renverser Kayibanda. Les gens furent chassés de leur travail, d'autres tués et quelques uns prirent le chemin de l'exil.

Habyarimana trouva le motif alors que c'était lui qui avait tout arrangé pour destituer Kayibanda. Kayibanda fut maltraité injustement. Il fut emprisonné avec plus d'une cinquantaine de gens.

Et ils sont morts emprisonnés à Ruhengeri parce que c'était tout simplement des banyenduga.

La Procédure d'aveu

L'appui octroyé par RCN au Rwanda consiste en un « soutien logistique aux agents du Ministère Public chargés des tâches liées à la procédure d'aveu ». Cette procédure particulière a été intégrée dans la loi du 30 août 1996 avant d'être reprise dans la loi du 26 janvier 2001 portant création des juridictions Gacaca.

« Parallèlement aux incitations en faveur de la procédure d'aveu, le ministère public a continué à rassembler des éléments concernant les détenus 'sans dossiers' ou ceux dont les dossiers contiennent peu de charges. Après avoir été présentés à la population, certains détenus sans dossiers et contre qui la population présente n'a exprimé aucune accusation, ont été relaxés provisoirement. Selon RCN, qui soutient le Parquet dans son travail de présentation de détenus à la population, 11 659 détenus avaient ainsi été présentés à la population à la fin du mois de décembre 2002. A l'issue de ces présentations 2 721 prévenus, soit 23,3%, étaient libérés provisoirement, ce qui représente que 2,5% de la population carcérale totale (2 721 sur 106 980) ; il n'en reste pas moins que ce geste renforce l'Etat de droit. Les autres sont retournés en prison avant de comparaître devant les cours Gacaca ».

Klass de Jonge, Kigali, janvier 2003.

« Avec l'adoption de cette loi de 96, on a commencé à juger, les premiers procès ont eu lieu en décembre et vers la fin de 97, on s'est rendu compte que le système tel qu'il était conçu ne pouvait pas permettre de régler la question du contentieux du génocide. Parce que la solution dont on avait besoin n'était pas seulement une solution basée sur les principes classiques de droit ».

Aloysie Cyanzayire, Kigali, novembre 2004. Extrait d'entretien réalisé par Pascaline Adamantidis.

« Les victimes, la parole, ça guérit un peu le cœur, ça permet de dégager un peu ce qui est lourd sur votre cœur mais du côté des auteurs du génocide, des personnes qui sont poursuivies, ça permet aussi de dégager ce qui est lourd sur votre conscience ».

Aloysie Cyanzayire, Kigali, novembre 2004. Extrait d'entretien réalisé par Pascaline Adamantidis.

La Gacaca

Télégramme du terrain au siège :

« LOI GACHACHA -STOP- VOTEE AU PARLEMENT, HIER LE 11 OCTOBRE-STOP- VOTE SUR LE BUDGET Y AFFERENT -STOP- PREVU D'ICI LA MI-NOVEMBRE-STOP- SI VOUS N'ETIEZ PAS DÉJÀ AU COURANT..... »

Benoît Joannette, Kigali, 12 octobre 2000.

« La Gacaca institue le juge-citoyen. Le citoyen, le peuple ont souffert. C'est le citoyen qui doit maintenant juger. C'est très lourd. Mais c'est aussi une chance pour lui de prendre sa parole de citoyen et de la faire entendre ».

Pierre Vincke, Bruxelles, 2001 Extrait de « A l'aube du procès Rwanda ».

« Les juridictions Gacaca sont un espace de parole, c'est pour moi, un espace démocratique. Pour une fois, les Rwandais vont assumer leur responsabilité de citoyen face au contentieux de génocide ».

François-Xavier Ntanzuwera, Bruxelles, janvier 2005. Extrait d'entretien réalisé par Pascaline Adamantidis.

« Le système Gacaca est un système basé sur notre système de règlement des différends, qui a le double avantage d'être un système à la fois punitif et réconciliateur. Donc il y a cet aspect de répression, de punition, mais aussi un aspect de rapprochement des

gens, de dialogue entre les gens ».

Aloysie Cyanzayire, Kigali, novembre 2004. Extrait d'entretien réalisé par Pascaline Adamantidis.

Réaction de Benoît Joannette au texte de Caroline Petiaux relatif à la question de la sensibilisation sur la Gacaca.

« Première réaction au texte de Caroline; la juxtaposition de l'offre de justice (institution) et d'un projet socioculturel (re-vivre ensemble) c'est effectivement l'intégration de la justice et de la démocratie. Quand les citoyens sont à ce point appelés à «faire la justice», l'action d'une ONG comme RCN doit soutenir cette intégration. Considérant que : «La gacaca «version post-génocide» est un concept hybride; il prône la parole libre, se déroule de manière très codifiée et prévoit la sanction» : je dirais que pour parler de la gacaca comme d'une justice qui permettra de revivre ensemble, il faut (aussi) qu'elle juge. C'est dans ce sens que je serais d'accord avec Caroline quand elle dit que la question de la guérison doit nous faire (re)examiner la pertinence de la réponse judiciaire et l'honnêteté intellectuelle de RCN dans la mise en oeuvre. Il ne faut pas oublier que « ce processus » de guérison est largement confié à ceux et celles qui sont blessés et qui y sont conviés comme juges, témoins, acteurs, etc. Si nous souhaitons favoriser leur réussite, le moins que l'on puisse faire, c'est de leur donner le maximum d'outils pour qu'ils comprennent les tenants et aboutissants ».

Benoît Joannette, Kigali, 16 août 2001.

Benoît Joannette, Kigali, 16 août 2001.



Isabelle Plumet est Responsable de Programme Rwanda depuis deux ans. Elle quitte RCN au mois de septembre 2005. Avant son départ, elle nous livre un dernier article dans lequel elle revient sur son expérience en tant que Responsable de Programme de RCN Justice & Démocratie au Rwanda.

L'interstice

Dans le métier de Responsable de Programme, ce sont les interstices qui m'ont touchée. Plus que les actions ou mots d'éclats. C'est dans cet éclairage en filigrane des activités que j'ai vu la plus belle lumière, perçu la continuité de l'approche de RCN, sa fragilité aussi. Comme si l'interstice magnifiait le résultat, plus que l'action elle-même. Des petits espaces de vides qui nourrissent mieux que le plein. Alors puisque parler de la manière, c'est aussi dire le quoi et le pourquoi, allons-y. Interstice, décloisonnement, créneau, charnière, faille, déchirure, intervalle,...

Le décloisonnement des champs d'action

Ces deux dernières années, les inspirations (stratégie) et respirations (activités) de RCN au Rwanda ont bougé. Une mouvance qui, au-delà des élans de ses acteurs, s'est réalisée en deux tournants : d'une part, l'intégration des questions de droit commun, en plus de celle liées au contentieux du génocide ; d'autre part, une porte ouverte vers la société civile équilibrant notre implication exclusive aux côtés des institutions judiciaires.

Cet élargissement de notre champ s'articule autour d'une conviction : les ressentis et vécus de justice et d'injustice se jouent dans le jugement du crime des crimes, mais aussi dans la réponse offerte aux infractions de droit commun. Autour d'une observation : une société civile se construit, même atomisée et peu présente sur la scène publique, et son émergence mérite d'être accompagnée. Autour d'une évidence : bien en deçà de fragiliser les institutions d'Etat aujourd'hui stables, cette voix de la société civile, sans sa dialectique avec les institutions pourrait même leur offrir un surplus de justesse par l'espace de jeu démocratique qu'elle stimule.

Le créneau de la voie médiane

L'ouverture du programme vers la société civile s'est faite à petits pas, dans la réserve. Il est vrai que le concept est variable et ne facilite pas la compréhension et au Rwanda, sa mise en oeuvre bouscule. Perçue comme indépendante, comme l'ensemble des pratiques qui échappent à la sphère de l'Etat mais qui s'expriment néanmoins sur la scène publique, elle nous emportait dans un dualisme menaçant et peu viable. Comprise comme une force de penser et d'agir autonome qui cohabite avec le domaine public, réfléchit et infléchit sur des enjeux citoyens, elle est plus abordable. Nous sommes aujourd'hui au seuil d'un

engagement ferme dans ce nouveau champ. Notre capacité à trouver la voie médiane dans ce tournant pensé aujourd'hui incontournable de notre programme décidera sans doute de la légitimité de notre présence dans le pays.

La charnière des rencontres

Le partenariat vécu comme le besoin de faire exister entre les personnes des espaces tiers qui préservent les particularités de chacun et ouvrent un dialogue ... Le défi serait, est là ? Il se joue actuellement dans le projet de diffusion du film d'Anne Aghion « Au Rwanda on dit ... la famille qui ne parle pas meurt » et les ateliers d'échange qui suivent les projections. Quand la persécution des victimes et la répression des bourreaux rapprochent ceux qui la subissent au point que l'espace disparaît, bouffé par une souffrance commune. Et si le droit réintègre une distance, la parole permettrait aussi de penser et d'agir dans cet espace. Quelle que soit l'intensité de ce qu'on vit, les événements ne deviennent humains qu'à partir du moment où il est possible d'en débattre...

Dans la relation avec les autorités, partenaires des actions, le besoin d'espace est bien là, aussi. Si le noyau insécable de la mission a souvent tourné autour de la question de « comment habiter pleinement cette rencontre ? », il est arrivé que de petites déchirures ou d'autres plus bruyantes nous éloignent de la rencontre dont notre travail procède. Il est tant difficile de se distancier de nos projections, de ne pas négliger l'imaginaire de l'autre, mais aussi de ne pas systématiquement douter de nos sens et ne créditer que la raison. Les points de crispations avec les autorités ont parfois été approchés, parfois même débattus, comme ce le fut lors de la formulation par RCN de l'existence de clivages dans son dernier plan d'action. Le dire paraissait bon puisque flatter la relation n'était rien d'autre que la mépriser. Sans doute le partage de nos intentions derrière les mots, l'appréciation de nos actions et des attitudes de chacun ont permis de dépasser ces maladroites. De respecter un certain «chacun chez soi » sans verser dans le malentendu ni en subir l'isolement. Un chacun chez soi parfois proche, quand la Secrétaire Exécutive appelle notre chef de mission pour discuter à bâtons rompus des enjeux judiciaires du moment... Ces relations infusent lentement. Diffusent ensuite une certaine justesse ou non dans nos actions.

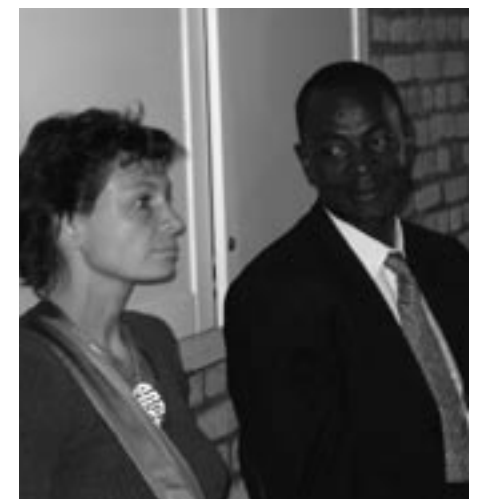
Les créneaux des actions leviers

L'idée n'est pas de trouver les lacunes du système judiciaire et de les combler, mais de toucher des points de leviers. Rencontrer ces chemins où le détour est plus pertinent que la route en ligne droite ... Quand l'accompagnement de la gestion des arriérés soulève la question du déni de justice, et nous emmène au besoin de lisibilité pour les parties de l'état de leur dossier, ou à la libération des détenus ayant purgé plus que la peine maximale encourue. Quand le transport des détenus facilite le comptage physique de la population carcérale. Quand l'incomplétude de la loi sur la détention provisoire ouvre un débat entre tous les acteurs sur la réponse à offrir dans la pratique judiciaire et dans la proposition à faire au législateur.

L'intervalle d'un dernier mot ...

Cette approche en crevasse et fenêtre scelle étrangement la continuité du programme. Et même si elle ne repose pas entièrement sur des personnes mais est aussi part de l'institution, je rends hommage à ceux qui la portent au sein de l'équipe. En écrivant ces interstices, j'ai le sentiment qu'ils participent à certaines réussites. Ce n'est pas pour autant un cri de victoire, toute réussite n'est que provisoire. Et même si rien n'est infaillible sans que l'idée ou l'approche deviennent plus importantes que son contenu ... et même si on pourra toujours mettre le feu à tous nos totems, préservons peut-être quelques unes de ces failles.

Isabelle Plumet, Responsable de Programme Rwanda.



Acte 5 : Vers une justice pénale internationale

Le point justice pénale internationale

La justice du génocide et des massacres commis au Rwanda entre avril et juin 1994 se fait sur trois plans: devant les juridictions rwandaises, devant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR), et devant les juridictions nationales des pays ayant donné l'asile aux auteurs présumés de ces crimes.

Devant les juridictions rwandaises, les procès commencèrent le 27 décembre 1996. Aujourd'hui, plus de 8.000 procès ont eu lieu mais près de 90.000 personnes attendent encore leur jugement.

Sur le plan de la justice internationale, le TPIR mis en place par l'ONU le 8 novembre 1994 est chargé de juger les personnes présumées responsables du génocide et des autres crimes contre l'humanité commis sur le territoire du Rwanda. A ce jour, 21 verdicts ont été prononcés.

A eux seuls, le Rwanda et le TPIR ne peuvent juger l'ensemble des auteurs présumés du génocide rwandais. Plusieurs juridictions nationales, et surtout celles des pays qui hébergent les auteurs présumés du génocide rwandais sont concernées. Mais la majorité de ces pays continue à ignorer leurs opinions publiques qui ne souhaitent pas voir leur pays servir de refuge aux criminels contre l'humanité.

Une Plate-forme pour la poursuite des crimes contre l'humanité s'est constituée en septembre 1998 pour réfléchir, agir, et diffuser la justice pénale internationale. Cette association de fait composée de personnes issues de la magistrature, des barreaux, des milieux universitaires, d'administrations fédérales ou d'ONG actives en matière de droits humains a permis de promouvoir la mise en œuvre des instruments de répression des crimes contre l'humanité et d'entendre pour la première fois en Europe la voix des victimes des crimes commis lors du génocide.

En effet, le 30 avril 1999, le Tribunal militaire de Lausanne condamne à la perpétuité, l'ancien Bourgmestre de la Commune de Mushubati, réfugié en Suisse et accusé de violations de la Convention de Genève commises lors du génocide au Rwanda en 1994.

En Belgique les premières plaintes furent déposées dès juillet 1994. Malgré une volonté politique affichée, malgré un cadre juridique adéquat, le dossier judiciaire a beaucoup piétiné

avant l'ouverture du procès des quatre de Butare en avril 2001. Le 8 juin 2001, quatre Rwandais accusés de crimes de droit international humanitaire dans le cadre du génocide furent reconnus coupables et condamnés par la Cour d'assises de Bruxelles. Sept ans après le génocide rwandais, la justice belge écoutait les victimes. D'autres plaintes sont en cours d'instruction.

Valentin Grange,
Stagiaire RCN Justice & Démocratie.

« Au début, nous croyions que c'était impossible, parce que même ici, dans le pays, c'est très difficile de faire comprendre ce que nous avons vécu [...] On se demandait comment nous, on va vraiment convaincre la Cour d'Assises [...] C'était dur ... très dur. Et nous avons peur, tout le monde ».

Spéciose Mukayiranga. Extrait des émissions de France Culture, 2003.

« Au tout début du procès, on avait le sentiment d'être devant un procès extraordinaire, pour plusieurs raisons : parce que c'était la première fois qu'on jugeait au terme de la loi de compétence universelle, parce que l'importance du procès (170 témoins dont près de la moitié venait du Rwanda), parce que c'était des Blancs qui jugeaient des Noirs, et puis aussi parce que la Belgique avait été impliquée dans les événements de 94 au Rwanda ».

Patrick May. Extrait des émissions de France Culture, 2003.

« Il y avait un risque : celui de l'éloignement supposé entre le crime commis au Rwanda et le jugement en Belgique et donc un certain scepticisme. Or cela n'a pas lieu. Cela s'explique. Le législateur a porté au niveau de l'institution judiciaire la prise de conscience et l'engagement « humanitaire ». Le fait qu'il y ait une loi qui donne au juge belge la compétence de juger un crime contre l'humanité est une reconnaissance extraordinaire : cela veut dire que ce crime nous concerne, qu'il nous parle de nous, qu'il nous insécurise au point de poser une volonté de réaffirmer les interdits. C'est donc bien parce que nous sommes très proches de ce qui s'est passé que le procès a lieu ici. C'est

donc bien aussi un procès exemplaire pour les Belges ».

Pierre Vincke, Bruxelles, avril 2001. Extrait de « A l'aube du procès Rwanda ».



Autre Application de la loi de compétence universelle: L'affaire TOTAL.

La Cour de cassation belge a mis un terme mercredi 29 juin à une enquête, concernant l'éventuelle complicité du groupe TOTAL dans des pratiques de travail forcé en Birmanie, estimant non recevable une plainte d'opposants au régime de Rangoon. La plainte, initiée en 2002 par quatre Birmans, visait TOTAL ainsi que ses dirigeants, pour « complicité de crimes contre l'humanité ». Les plaignants reprochaient à la compagnie pétrolière française et à ses dirigeants d'avoir apporté un soutien logistique et financier aux militaires de la junte birmane responsables, à leurs yeux, de travail forcé, de déportations, de meurtres, d'exécutions arbitraires et de tortures. Chargée d'examiner la recevabilité des plaintes déposées en vertu de la loi dite de « compétence universelle » avant que celle-ci ne soit abrogée en 2003, la Cour de cassation, la plus haute juridiction du royaume, a jugé que les plaignants Birmans ne peuvent être assimilés à des Belges.

Béatrice Chapaux a été successivement Responsable de Projet au Rwanda en 1995 puis Responsable du Volet « Diffusion » de la Plate-forme pour la poursuite des crimes contre l'humanité entre 1997 et 1999. Elle nous livre le récit d'une réflexion philosophique sur la nécessité d'une justice pénale internationale.

Pour la Plate-forme pour la poursuite des crimes contre l'humanité



L'horreur des crimes commis durant la seconde guerre mondiale a posé l'exigence du jugement de ces actes. Cette expérience de l'inhumain a permis une prise de conscience de notre humanité.

L'horreur des actes commis durant la seconde guerre mondiale a contraint à la réaction. La première exigence fut celle de la parole. Dire pour la mémoire, dire pour empêcher que cela se réalise à nouveau, dire pour exorciser. Témoigner, dire, révéler constitue une démarche personnelle autant que collective. Le jugement de ces crimes va s'imposer car le « jugement nous aide à donner un sens, à rendre humainement intelligibles des événements qui, autrement, en resteraient dépourvus ».

Le témoignage des victimes permet de découvrir l'ultime de l'inhumain. Le jugement permet à la société toute entière de participer au processus de reconstruction. Mais il ne constitue qu'un des aspects des mécanismes de survie qui peuvent se mettre en place au niveau singulier comme à un niveau collectif après ces crimes. ,

Beaucoup se sont opposés et s'opposent encore à la saisine par les tribunaux de ces faits. L'argument qui fut opposé au procès d'Eichmann à

Jérusalem était l'absence des juges au moment des faits, ce à quoi Hanna Arendt a répondu : « l'argument selon lequel nous n'y étions pas nous-mêmes présents et concernés semble convaincre tout le monde. Et pourtant si c'était vrai, nul ne pourrait jamais être historien ou magistrat ».

Le crime contre l'humanité rappelle à la justice son devoir premier qui est de dire le juste. Le jugement est un dire public. Quand le crime touche l'ordre symbolique, il est essentiel que la justice dise l'humain qu'il y a en tout homme, et protège cette part d'humanité qui est en chacun.

L'atteinte à l'humanité sera envisagée non pas comme une atteinte à une réunion d'individus mais comme une mise en cause de la « famille humaine » en tant que telle, pour reprendre la terminologie employée dans le Préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. On ne considère pas comme un crime contre l'humanité le seul fait d'atteindre à la vie d'un individu ou à un groupe d'individus. La définition du crime contre l'humanité se réfère explicitement à l'idée d'une généralisation ou d'une systématisation des atteintes parce que c'est précisément leur caractère massif qui donne le sentiment de

l'atteinte au plus profond de nous-mêmes, au plus profond de l'humain. Par le biais de la compétence universelle intrinsèque au crime contre l'humanité, les États se sont engagés à poursuivre leurs auteurs même en l'absence de tout lien avec leur territoire. Cet accès facilité aux tribunaux influence le processus de la définition de ces crimes. Cette notion de crime contre l'humanité évolutive se construit au fil du temps et de la saisine des juridictions compétentes pour en juger.

Le XX^{ème} siècle nous a révélé la possibilité de l'inhumain. Cette expérience éthique nous a rappelé notre lien à l'autre. Y succéda l'exigence de parole tant au niveau individuel que collectif. Le jugement des crimes commis s'imposa et nos procédures pénales ont rejoint nos préoccupations éthiques. L'élargissement des modes de saisine par le particulier et du contrôle et de la direction des procédures qui lui sont laissés comme l'accès permanent et facilité à l'information ouvre des perspectives nouvelles pour la définition de crimes et leurs poursuites.

Béatrice Chapaux, Responsable du Volet « Diffusion », 1998-1999.

Acte 6 : RDC de longue haleine

« Quand tout le monde est fou, c'est folie que de rester sage »

Le Point Géopolitique

La République Démocratique du Congo, RDC, est depuis 1997 au cœur de la crise des grands lacs, née des tensions suscitées par la présence, dans les Kivus, de plus d'un million de réfugiés rwandais, encadrés par les miliciens interahamwe et ex-officiers de l'armée rwandaise. Elle est le théâtre du conflit internationalisé le plus sanglant depuis la seconde guerre mondiale. En 8 ans, près de 3,3 millions de personnes y ont trouvé la mort.

Le 17 mai 1997, l'ex-Zaïre devient la République Démocratique du Congo, RDC, après le renversement du Maréchal Mobutu par une coalition rebelle guidée par Laurent Désiré Kabila. Le nouveau président L.D. Kabila est rapidement confronté à une crise qui prend une dimension régionale en raison de sa volonté de se libérer du soutien militaire de ses anciens alliés rwandais et ougandais. Deux mouvements rebelles, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie, soutenu par le Rwanda, et le Mouvement de Libération du Congo dirigé par Jean-Pierre Bemba, prennent le contrôle d'une partie du territoire. Cependant, l'avancée des rébellions est rapidement bloquée en raison de l'intervention de l'Angola, du Zimbabwe et de la Namibie à la demande du Président Kabila. Le gel des positions militaires se traduit par une partition de fait du pays entre la zone contrôlée par Kinshasa et les zones d'influence des deux mouvements de rébellion.

En juillet 1999, l'accord de Lusaka prévoit un cessez-le-feu et un début de règlement politique du conflit. Il regroupe toutes les parties congolaises : gouvernement, mouvements rebelles et société civile. L'accession de Joseph Kabila au pouvoir en janvier 2001 donne un nouvel élan au règlement de la crise. Deux accords de paix bilatéraux sont signés avec le Rwanda, le 30 juillet 2002, et avec l'Ouganda, le 6 septembre 2002. L'accord de paix inter-congolais est trouvé le 17 décembre 2002 à Pretoria et permet l'entrée des ex-rebellions et de la société civile dans le gouvernement de transition installé le 30 juin 2003 et représenté par la formule 1+4. Cet accord met fin à une guerre de 4 ans qui aurait fait environ 3 millions de victimes. Ce gouvernement d'unité nationale doit mener le pays à des élections à

l'issue d'une période de transition devant en principe s'achever en juin 2005. Deux ans après le démarrage de la transition, le processus de sortie de crise et de réunification de la RDC a incontestablement progressé et a entraîné une amélioration sensible du contexte sécuritaire dans la plupart des provinces. Cependant, les acquis de la transition demeurent fragiles en raison d'une situation encore très instable dans l'Est du pays (Kivu) où des combats entre l'armée régulière et des forces dissidentes ont eu lieu en juin (Bukavu) puis en novembre 2004 (Kanyabayonga).

La tenue des élections générales, initialement prévues avant le 30 juin 2005 et qui devaient mettre fin à la période de Transition, a fait l'objet d'un report de six mois. La population vit mal cette décision dont elle impute la responsabilité aux gouvernants de la Transition. Le 30 juin, jour anniversaire des 45 ans de l'Indépendance, à Kinshasa et dans plusieurs villes, les manifestations organisées pour protester contre le report des élections nationales ont été réprimées. Le bilan diverge selon les sources ; entre 1 et 11 morts, et plusieurs dizaines de blessés sur l'ensemble du territoire.

Valentin Grange, Stagiaire RCN Justice & Démocratie.

RCN et la RDC

La justice congolaise symbolise pour la population l'antithèse de l'idée de Justice : l'arbitraire, l'injustice, la corruption, la partialité, la magouille. Les justiciables n'ont plus confiance, les magistrats eux-mêmes n'ont plus foi en la dignité de leur ministère. Ces derniers en nombre insuffisant sont sous-payés et soumis à de fortes pressions tribales, politiques et militaires. Le contexte politique, économique et social ne permet non plus d'espérer l'émergence à court terme d'un véritable Etat de droit. Il se déroule dans un environnement très difficile et complexe où se combinent les héritages de la colonisation, du mobutisme, et de la transition post-conflit. L'Etat est quasi inexistant et totalement disfonctionnant, laissant la population en proie à l'arbitraire. C'est dans la perspective des moyen et long termes que RCN décide d'anticiper une reconstruction de

l'appareil judiciaire.

En avril 2000, RCN Justice et Démocratie ouvre en RDC un programme de contribution à la restauration de l'Etat de droit, à la fois en appui au système judiciaire (appui institutionnel) et en appui à la société civile. Compte tenu du contexte de l'époque, ce programme est annoncé comme pré-opérationnel : des résultats très concrets sont attendus, mais peu d'impact immédiat. Un an plus tard, suite à l'arrivée au pouvoir de Joseph Kabila, l'heure est à la « fenêtre d'opportunité », et RCN parvient à générer des progrès immédiats, lents certes, mais réels.

En 2002, RCN étend son programme « d'appuis à la justice » à deux nouvelles régions : le Bas-Congo et le Bandundu. En Ituri, une impunité totale règne depuis 5 ans. La guerre a causé 50.000 victimes et 500.000 déplacés. Les crimes les plus graves n'ont pas été poursuivis et la criminalité ordinaire a fait son lit dans ce contexte : règlements de compte, viols, assassinats, vols. Tout l'ordre public est perturbé.

Depuis 2004, RCN soutient la restauration du système judiciaire à Bunia. Deux objectifs ont été définis : restaurer le système judiciaire et favoriser le dialogue entre les communautés. En 6 mois, plus de 750 dossiers ont été enregistrés par le Parquet de Bunia, près de 60 % des dossiers enrôlés au TGI ont été jugés, 184 commissions d'office ont été subventionnées, 12 journées portes ouvertes ont été organisées, permettant aux représentants de la population de chacun des 12 quartiers de Bunia de se familiariser avec ce lieu et avec les acteurs judiciaires.

Enfin, depuis mai 2005, RCN est présent dans le Katanga à Lubumbashi, dans le cadre d'un nouveau projet.

Valentin Grange, RCN Justice & Démocratie.



A propos de l'identification des participants aux formations de parajuristes à Kinshasa.

« En général, les participants s'identifiaient fortement à leur structure d'origine ou leur fonction, et avaient déjà une activité socioprofessionnelle relative au domaine du droit. L'ancrage, la proximité géographique s'est révélé être un bon critère. Le sentiment d'appartenance a impliqué une responsabilisation des participants vis-à-vis de la formation, a favorisé la solidarité et l'échange au sein du groupe. L'idée de Benoît peut être porteuse : favoriser l'essor « d'une rue de droit, puis d'un quartier de droit, d'une commune de droit... ». S'appuyer sur des solidarités locales, des liens de voisinage, de parenté, partir de ce qui touche au vécu concret des gens, au quotidien. Il est probable, par exemple, qu'un des participants rencontrera aujourd'hui beaucoup plus

d'attention et de crédibilité de la part de son bourgmestre qu'auparavant. RCN a renforcé, parfois même créé, du lien, vocation performative (mais implicite) de la formation ».

Sophie Mareschal, Bruxelles, 19 janvier 2004. Extrait du rapport de fin de mission.

« Peu avant mon départ en RDC, le pays m'avait été décrit en des termes assez durs, empreints de pessimisme, et le travail à effectuer en rapport avec le système judiciaire m'avait été résumé en ces termes probablement un peu provocateurs : « Cela ne te gêne pas d'avoir l'impression de travailler pour rien ? » (...) L'expérience m'a montré à quel point le contexte d'intervention pouvait être épuisant pour un esprit formaté à l'occidentale, mais aussi qu'il existe des hommes et des femmes prêts à relever le défi et à y croire. (...) Il existe pour le moment

peu de balises qui permettent de guider l'action d'une ONG dans le secteur judiciaire. Il est certain que ce rôle de pionnier rend l'intervention de RCN encore plus complexe. Et c'est pour cette raison qu'il est utopique d'envisager une intervention sur le système judiciaire sans passer en priorité par des personnes qui sont et seront les vecteurs de changement, qui constitueront autant de leviers destinés à amplifier et pérenniser notre action, et qui joueront le rôle d'un cheval de Troie au sein de l'institution judiciaire ».

Arnaud d'Oultremont, Bruxelles, 5 février 2004. Extrait du rapport de fin de mission.

Odon du Christ Mupepe est un ancien magistrat. Il a démissionné en 2001 déçu par le fonctionnement de l'administration et le recours des magistrats aux réseaux parallèles. Il fut alors formateur de RCN et est maintenant responsable de son antenne à Matadi. Delphin Bulambo est avocat. Il cherche à exercer son métier dans un contexte de corruption institutionnalisée. Dans un entretien croisé, ces deux juristes congolais nous font part de leur expérience du fonctionnement de la justice en RDC, à travers des propos recueillis par Pascaline Adamantidis.

Le magistrat congolais entre la justice et la survie

Pascaline : Quels sont les problèmes que rencontre la justice congolaise ?



Odon du Christ Mupepe, novembre 2004.
© Pascaline Adamantidis

Odon du Christ : Ils sont nombreux. Il y a d'abord un problème de personnel par rapport à l'étendue du pays. Il y a aussi un problème d'infrastructure. Les magistrats travaillent dans de mauvaises conditions. La loi impose le secret de l'instruction mais ce secret ne peut pas être garanti quand on partage un bureau à 4 ou 5 magistrats. Il y a également le problème de la formation des magistrats. Au Congo, il n'y a pas une école de la magistrature et l'école de formation du personnel judiciaire a cessé de fonctionner depuis les années 80. Donc l'étudiant sort licencié en droit de la faculté et il entreprend la carrière de la magistrature sans être préparé à être magistrat. Enfin, il y a un problème social. Le magistrat n'est presque pas payé. Et c'est l'origine de tous les maux que l'on décrit dans la magistrature et dans l'appareil judiciaire en général.

Delphin : C'est insultant de payer 20 \$ (800 francs congolais) un magistrat qui gère la vie des gens, le patrimoine des gens. C'est dur pour le magistrat qui a de la famille, qui doit scolariser ses enfants, qui doit supporter les soins médicaux. Il faut lui donner un salaire qui le mettra à l'abri du besoin. C'est pour cela que la justice est corrompue.

Pascaline : Quel est votre sentiment face à cette constatation des maux qui rongent le système judiciaire ?

Odon du Christ : Mon sentiment, c'était : « que faire pour que ça change ? » Il y a une phrase qui me vient souvent à l'esprit quand je dis : « le magistrat congolais entre la justice et la survie ». C'est dans ces conditions que le magistrat congolais est mis. Il est entre la justice et la survie. Il a d'un côté son travail, il doit rendre justice. Mais il doit aussi vivre, il doit chercher du pain pour sa famille, il doit faire soigner ses enfants qui sont malades, les mettre à l'école. Qu'est ce qu'il faut faire ? Je dis bien qu'ils ne sont pas tous mauvais ceux qui accèdent à la corruption mais il y a toujours dans le groupe une personne ou une minorité qui dit non « moi je n'accepte pas ça mais je veux mener ma vie autrement ». [...]

Il y a à la fois une tristesse et une révolte. La tristesse, c'est de voir le magistrat vivre du plus petit citoyen. Le petit paysan envie le magistrat en disant qu'il est bien, mais le magistrat doit être bien en rançonnant la justice et le petit paysan. Quand je vois cet état de choses, cela me fait révolter. Le magistrat doit être mis dans des conditions qui lui permettraient de vivre décemment et de rendre justice. Il faut chercher à changer les choses. Mais que faire : la première chose que j'ai pensée, c'est de démissionner. C'était une manière de dire que je n'étais pas d'accord avec la façon dont les choses se sont organisées.

Delphin : La justice est corrompue, dans sa grande majorité. Je peux le dire, puisque en tant qu'avocat je participe à la vie judiciaire du pays. J'ai subi cette corruption puisque quand mon client est obligé de déboursier ce qu'il ne devrait pas déboursier pour faire avancer un dossier, pour faire avancer la procédure, je me sens vraiment concerné. J'appellerais cette corruption-là une corruption de subsistance, puisque c'est tout à fait naturel quand on vous donne tous les moyens qui vous permettent de vivre par des réseaux parallèles, d'utiliser ces moyens pour survivre. Ce n'est pas de l'embourgeoisement qu'ils visent la plupart du temps. On voit que ceux qui ne parviennent pas à évoluer dans la magistrature, ils quittent. Quand un magistrat est hospitalisé, on voit comment il meurt à petit feu, abandonné sur son lit d'hôpital. Et ce magistrat qui peut mourir d'une bête malaria, je crois que quand il a l'occasion de tirer quelque chose du justiciable pour survivre, il le fera sans beaucoup réfléchir. C'est écoeurant, mais tant que le magistrat continuera à vivre dans cette paupérisation, on ne peut pas attendre une justice de qualité. Ce serait inhumain de demander à celui qui n'a rien de continuer à produire.

Pascaline : Quelle est la place du droit dans un contexte comme celui qui existe en RDC ?

Delphin : Le droit, je crois qu'il a sa place. Le droit que nous avons reçu de par la colonisation, il a sa place puisqu'il a régenté la vie de la société et qu'il continue de la régenter. Mais j'ai constaté

qu'il y a une certaine inadéquation entre certaines pratiques de droit d'origine occidentale par rapport aux coutumes. Les coutumes ne sont pas codifiées mais sont transmises oralement et subissent les influences du milieu. Le droit dans sa conception occidentale n'est pas compris par ceux qui sont restés dans les coutumes et ceux qui n'ont pas étudié le droit. Quand vous avez un grand territoire plus vaste que plusieurs communes et il n'y a que 5 juges qui doivent se déplacer à plus de 100 ou 200 km sans même une bicyclette, et dire le droit. Quand il arrive là bas, c'est comme un missionnaire à l'époque coloniale qui arrivait dans un village où on n'a jamais vu un blanc, on n'a jamais vu quelqu'un, surtout quand il met encore sa toge, ça devient pire. Tout le monde commence à fuir même le chef coutumier se met au garde à vous. Comme si c'était une autorité extraterrestre qui arrive. C'est comme cela que le droit est perçu. Mais si ça se faisait selon les mécanismes simples connus de tous, de nos coutumes, ça se passerait plus facilement peut-être. Il y a une sorte d'inculture de la population vis-à-vis du droit tel qu'il nous vient de la colonisation et de la rencontre des cultures africaines et européennes.

Odon du Christ : En l'état actuel des choses, le droit est l'affaire de professionnels. Il va de soi que parce qu'ils ont fait des études de droit, ils connaissent la loi mais j'ai l'impression que la tendance est de la conserver, de ne pas la faire connaître aux autres et de vivre de l'ignorance des autres. [...] Dans ce contexte, la population ne peut trouver que salvatrice l'action d'une ONG qui vient leur dire : « ça, c'est un fait civil, ça, c'est une infraction, et au civil, il faut aller ici, au tribunal, au pénal, il faut aller à la police, il faut aller au parquet car l'action publique a été troublée et le parquet à la responsabilité de rétablir l'ordre social ». Et donc l'action de RCN est plutôt de démystifier le droit, elle est plutôt de porter le droit à la connaissance de tout le monde.

Pascaline : Est-ce que parfois vous vous sentez seul dans cette résistance ?

Odon du Christ : Je sais qu'il y en a d'autres mais je ne les connais pas. Je ne pense pas que je sois seul. Mais le jour où nous serons un millier ça va commencer, c'est sûr. Mais jusque là, il faut continuer comme ça, il faut continuer à faire ce que nous pensons être correct. Que ceux qui pensent comme moi fassent là où ils sont, ce qu'ils pensent être correct. Lorsque 10.000 le feront en une seconde à travers le pays, alors une action va se construire, et ça va nous faire avancer vers un Etat que nous voulons de droit.

Delphin : Quand je vois le contexte judiciaire congolais, je vois ce qu'il est, franchement je ne veux pas baisser les bras, je ne veux pas me lancer dans le défaitisme. Je crois qu'à un moment ou un autre, la société connaît une dynamique. Elle peut être interne à la société elle-même, tout comme elle peut être externe. Elle vient de l'extérieur et révèle certaines consciences. C'est se qui ce fait aujourd'hui et c'est pourquoi personnellement, j'ai adhéré à la vision de RCN qui vient non seulement crier sur « les ça ne va pas ! » mais qui vient apporter une solution pour que ça aille de mieux en mieux. [...] En tant qu'acteur judiciaire aujourd'hui, je vois le contexte congolais, je me dis que nous n'avons pas à baisser les bras, nous devons lutter. Si je me retrouve avec deux ou trois personnes, qui ont une même vision que moi et que nous nous serrons les coudes pour relever la barre, ça nous donnera davantage d'énergie pour nous attaquer à d'autres problèmes. Je crois en l'homme, je sais que l'homme est doué de certaines capacités, pour transformer son environnement. Et même si on est seul dans une marre de gens qui sont pessimistes, je crois qu'on peut faire quelque chose. Si dans cet océan, on parvient à avoir 10.000 gouttes d'eau, ce sera quand même quelque chose. Ce n'est pas la quantité qui compte mais la qualité, ce que l'homme a en lui pour apporter un changement à son environnement.

Valentin Grange,
Stagiaire RCN Justice & Démocratie.
Source : Entretiens réalisés
par Pascaline Adamantidis.

« Le contexte congolais est assez dur pour un esprit occidental. Et je pense qu'il doit aussi être dur pour les Congolais, qui ont développé au fur et à mesure des années toutes sortes de mécanismes pour avancer contre vents et marées, le principal mécanisme étant leur sens de l'humour et de l'autodérision ».

Arnaud d'Oultremont, Bruxelles, 5 février 2004. Extrait du rapport de fin de mission.

« Le juge ne fait pas la loi, il l'applique, mais lorsque le droit est indigeste voire non démocratique ou à la solde de personnes incompétentes, on fuit le magistrat et des justices parallèles apparaissent... Former des magistrats, oui, mais des avocats aussi : nécessité d'un barreau fort, garant du bon équilibre de la Justice ».

Paule Le Meurlay, Bruxelles, juillet 2002. Extrait du rapport de fin de mission.

Au sujet du recyclage des greffiers.
« En effet, en arrivant en République Démocratique du Congo, l'on peut se demander si la justice en RDC est à construire, à reconstruire, à réhabiliter, ou même à inventer ? Est-ce un chantier ou est-ce un no-man's-land ? La Justice ou plutôt l'appareil judiciaire existe et les structures de base sont là, mais le système dans son entièreté se trouve dans un état de délabrement sans pareil, rempli de carences en ressources humaines et en ressources matérielles. En ressources humaines au vu du manque de personnel par rapport à la population. Mais surtout au vu du manque de formation et recyclage du personnel judiciaire ».

Kim Janssens, Kinshasa, 4 avril 2001. Extrait du rapport de fin de mission.

Depuis 2004, RCN organise à Bunia des journées portes ouvertes pour permettre à la population de se familiariser avec le droit et les acteurs judiciaires. Marc Floret est coordinateur de RCN Justice & Démocratie à Bunia depuis mars 2005. Il nous raconte une journée de sensibilisation à Bunia...

Une journée de sensibilisation à Bunia

Plusieurs semaines de travail allaient enfin être montrées au grand jour, en ce samedi 16 juillet 2005. Plus de deux mois que l'équipe travaillait en collaboration avec une troupe théâtrale et une chorale, pour la mise en place à Bunia de 6 représentations alliant chants sur la justice et pièce de théâtre. Les dernières semaines étaient intenses, les répétitions s'enchaînaient jours après jours et aujourd'hui, nous allions voir le résultat.

La salle: le Centre Culturel de l'Ituri dans le quartier Nyakasanza de Bunia, environ 300 places assises.

La troupe de théâtre «Union des Jeunes Catholiques»: une vingtaine d'étudiants amateurs encadrés par seulement 3 acteurs «professionnels». La chorale «Saint Charles Lwanga»: une trentaine de choristes, en majorité des femmes ayant plus l'habitude des chants religieux du dimanche.

Pour tout dire, nous ne savions pas trop ce que ça allait donner, ces représentations. La guerre en Ituri des dernières années avait un peu

mis de côté les activités culturelles, et Bunia n'était plus, selon les dires, habituée au théâtre, aux chorales... au spectacle en fait. Mais bon, les répétitions s'étaient bien déroulées, nous avions tout de même un peu confiance.

Samedi en milieu de matinée, nous étions déjà sur place. David, l'assistant logisticien, s'était rendu à la salle pour mettre en ordre les sièges, les bancs, les tables pouvant servir de places assises, la plupart en mauvais état; pour essayer de faire en sorte que le rideau de la salle se ferme correctement et ne tombe pas sur la tête des acteurs en plein milieu d'une scène... on fait avec les moyens du bord à Bunia. Il fallait aussi installer la sonorisation et l'éclairage; pour ce faire nous avions l'aide d'une radio locale «Canal Révélation». Le tout nous a bien pris 3 heures... et oui dans une ville où l'on ne peut pas trop compter sur l'électricité, il faut prévoir un générateur, et tous les branchements se font là-dessus. Un vrai enchevêtrement de fils, à

vous faire pâlir le plus sérieux des électriciens.

Bref à 13h00, nous étions prêts pour le spectacle. A notre grande surprise, nous étions bien les seuls à être un peu stressés... les acteurs... pas de trac. La chorale... en pleine forme. L'équipe RCN... sur les nerfs, pour la première heure plus tard. Le décor composé de chaises, de tables, de fauteuils... avait été loué dans les environs de la salle. Les costumes avaient été confectionnés quelques semaines plus tôt par divers tailleurs de la ville. Bref, que le spectacle commence...

Et là, la catastrophe arriva: la pluie. Il faut savoir qu'à Bunia, la pluie rythme la vie des habitants. En effet, pas de moyens de transport, très peu de véhicules particuliers, mais beaucoup de piétons, de cyclistes ou de mototaxis. Alors dès qu'il pleut, plus personne n'est dans les rues, tout le monde reste chez soi. Ce n'était pas une petite pluie fine, mais une bonne grosse averse à vous tremper jusqu'aux os. Si ça dure 2 heures, ça fout en l'air toute la production. Dans la salle,

quelques personnes avaient déjà pris place, en majorité des enfants attirés par la musique qui résonnait depuis plus d'une heure dans un haut parleur arrivé à saturation. Mais la salle était loin d'être pleine, pas à la hauteur de nos espérances... et cette pluie qui ne n'arrête pas de tomber. Ça faisait bien deux semaines que l'on avait pas vu une seule goutte d'eau à Bunia, et faut que la pluie tombe le jour de la représentation.

14h00, il pleut toujours, mais tant pis, on ne peut pas commencer en retard, on ne peut pas attendre que ça s'arrête, que le public arrive.

Le rideau s'ouvre et la chorale entre en scène et entonne les premières notes de la chanson «Au secours», chant demandant «qui viendra au secours du peuple congolais», puis elle enchaîne sur une seconde chanson «Ezali Mawa» (c'est vraiment regrettable), chanson qui invite la population à connaître ses droits et ses obligations.

Dernière note, le rideau se ferme, on s'affère derrière pour mettre en place le décor de la première scène de la pièce... Tout est prêt, après un rapide mot introductif, le théâtre commence.

Petit à petit, la salle se remplit, la population du quartier afflue en nombre, emmenée par un crieur muni d'un mégaphone. Il n'y a bientôt plus de places assises, mais les personnes restent dans la salle, se mettant parfois à deux sur un même siège ou alors restant debout pour suivre ce qui se passe sur scène.

Mais que se passe-t-il sur scène? Nous avons parlé de la pièce en général, mais pas de son contenu. C'est une histoire tout à fait banale pour le Congo et Bunia. Une maman vient de perdre son mari qui malgré tout avait eu le temps de faire établir un testament et de faire reconnaître son mariage devant un officier de l'Etat civil avant sa mort. Mais voilà, la famille du défunt n'entend pas laisser les biens de leur frère à sa femme et ses enfants. Ils décident alors de voler le certificat d'enregistrement de la parcelle et de le vendre à un riche commerçant. Ce dernier trouve en un policier peu scrupuleux un allié de force pour l'obtention de la parcelle. La maman se retrouve donc mise en dehors de chez elle, son fils mis au cachot arbitrairement pour ne pas avoir voulu libérer la parcelle. Mais un

défenseur judiciaire va l'aider, afin de la rétablir dans son droit.

Finalement, une histoire très commune ici à Bunia, problématique que la population connaît bien. Les spectateurs se reconnaissent dans les personnages, surtout ceux des victimes. Ils réagissent à la pièce, montrant leur désapprobation lorsque le policier demande quelques billets verts à la pauvre maman quand celle-ci veut s'entretenir avec un officier de police pour lui expliquer son problème. Ou alors leur approbation lors du procès, lorsque le riche commerçant ou l'officier de police sont appelés à la barre et condamnés aux peines qu'ils méritent. Lors de la première, la salle a même demandé que l'on retire tous les vêtements de l'officier après sa condamnation... Mais ce n'était pas prévu ça...

En fait, pour un spectacle qui ne devrait pas durer plus de deux heures et demie, nous restons plus de quatre heures, la chorale rajoutant des couplets à une chanson qui fait déjà plus de 7 minutes, les acteurs surjouant, inventant des scènes qui ne sont pas prévues, rallongeant certaines de quelques minutes simplement pour jouer et être sur scène au plus grand plaisir des spectateurs entassés dans une salle finalement trop petite pour accueillir le millier de personnes présentes ce jour-là. Et l'équipe RCN dans tout ça?

Et bien, nous courons à droite et à gauche pour aider à la mise en place du décor, pour essayer d'ouvrir et de fermer le rideau qui menace de tomber à chaque instant, pour chercher les acteurs ou les choristes qui assistent au spectacle dans la salle alors qu'ils sont acteurs de celui-ci et non spectateurs.

Quatre heures plus tard, le soleil commence doucement à décliner, la nuit tombe vite ici à Bunia, et ces dernières années, on avait pris l'habitude de ne pas s'aventurer dehors après le coucher du soleil. La représentation se termine, le jugement est rendu, les prévenus sont condamnés. Tout s'est finalement bien passé. La chorale remonte en piste pour une dernière chanson: «La loi, c'est la loi».

Marc Floret,
Coordonnateur du Projet Bunia.

En arrivant à Lubumbashi, le visiteur en provenance d'une autre partie de la RDC est avant tout frappé par la différence qui existe à première vue entre Lubumbashi et le reste du pays. La ville est plus propre, mieux conservée et mieux organisée... Ainsi, notre équipe de RCN Kinshasa débarquant à l'aéroport de Lubumbashi s'est d'abord demandé si l'on était bien en République Démocratique du Congo. Une mission de 5 personnes de RCN a en effet séjourné à Lubumbashi du 08 au 22 mai 2004 afin d'en faire une étude de contexte approfondie. L'analyse a donc porté sur le contexte politique, social, économique et surtout juridique dans le but d'examiner l'opportunité de développer un projet sur le renforcement de l'Etat de droit à Lubumbashi ou au Katanga et d'identifier les principaux besoins en matière de justice. Après quelques jours de présence sur place, des rencontres multiples et une première analyse de la situation, notre équipe a cependant dû revoir un peu sa position et se rendre compte de la très forte tension sous-jacente qui régnait dans la ville du cuivre, due principalement à la grave crise économique qui touche cet ancien poumon économique du Congo ».

Extrait du rapport de la mission d'identification à Lubumbashi



Acte 7 : Emergence de l'institution, De «Réseau de Citoyens» à RCN Justice & Démocratie.

A l'occasion de l'anniversaire des dix ans, Pierre Vincke nous raconte comment RCN s'est transformé, s'est construit comme une institution, pour devenir finalement RCN Justice & Démocratie, en juin 2000.

Le commencement

L'événement déclenchant la naissance de RCN, Réseau de Citoyens/Citizen's Network, est le génocide au Rwanda. Aveuglant, inexplicable, il ne pouvait qu'avoir rouvert un abîme de doute, sur la conscience de l'humain et de l'inhumain, sur la vanité de la société et de la civilisation, de la pensée, de la raison, de la volonté et de la politique.

Ce doute fut partagé, débattu, échangé par les pionniers de RCN, vécu et pleuré. Il fut intériorisé, il a changé des vies. Il a été initiatique. Impossible de faire l'économie de cette épreuve personnelle, de ce cheminement vers un plus loin en soi, un plus loin avec l'autre. Le départ vers les pays meurtris n'est pas obligatoire pour quitter son univers profane, mais tous ceux qui sont partis avec RCN ont été obligés de quitter leur univers.

A la source, RCN a tenté, à la fois de se défier des évidences et de se créer des ancrages conceptuels, si bien que son identité était, est et restera paradoxale, fondée à la fois sur l'idée qu'il convient d'identifier des actions qui soient des leviers ou des amorces de résolution de besoins et en même temps que ces actions ne puissent se muer en certitudes.

Une oscillation permanente entre le doute et la conviction : non pas de fragilité ni de velléité dans ce mouvement, plutôt une sorte d'obsession de la justesse. Un corps vivant est forcément celui qui risque cette oscillation. RCN s'est engagé dans cette voie, et il se perdra le jour où il ne sera plus dans ce processus.

Certains avaient dès la fin de la première période au Rwanda posé la question : l'opus étant accompli, pourquoi ne pas fermer ? D'autres ont défendu la maintenance et la poursuite de la structure. Et RCN s'est transformé, s'est construit comme une institution. Il n'en reste pas moins que cette exigence de refus de l'auto-finalité se perpétue. Elle est dynamique et éthique.

Un ami de RCN dit :
« la vie, c'est le doute ; le doute sans la passion, c'est la mort. »
Le danger n'est pas de disparaître, le danger est de faire du même ou du faux. Ces forces de vie et de mort dans l'institution renvoient à l'extrême tension de ces forces que le génocide avait révélées. Impensables pulsions de mort et impensables pulsions de vie.

RCN, Justice & Démocratie

Il y avait un réseau. Il y avait des visions, une belle impertinence, un à propos, une sorte de fulgurance, de réaction vive aux événements, des réponses rapides aux urgences institutionnelles, mues par la conscience citoyenne.

De là, seraient nées des actions mobilisatrices, en toile, via les médias, les professions juridiques, certains politiques, certains universitaires autour des questions liées aux systèmes judiciaires. Et cela eut lieu parfois. Mais les réseaux sont virtuels, ils se font et se défont et ils génèrent des projets. Qui les mettrait en œuvre ? Qui RCN pouvait-il mobiliser ? Comment ? RCN ne ferait pas l'économie d'un parcours d'institution.

La fulgurance allait-elle résister à la durée, l'impertinence allait-elle résister au jeu social, la vivacité aux procédures ?

Les deux concepts de justice et de démocratie sont venus compléter celui du réseau de citoyens. Complément qui sonne mal aux oreilles. On dit toujours RCN. Mais on lit RCN Justice & Démocratie. Il ne s'agissait que de préciser le champ d'intervention, celui de justice évident et celui de démocratie, moins évident dans les actions, mais clairement énoncé lors de la fondation de RCN.

Mais ce centre de gravité peut également définir un horizon et retrouver ainsi une dynamique. Rien ne doit éluder cet horizon. Et ces mots-là, malgré leur évidence sont toujours à recréer.

Tradition et invention

Comment ces mots, « justice », « démocratie », « réseau », « citoyens », vivent-ils en nous ? L'exigence de sens renvoie à la source, les mots ne sont pas des instruments de pouvoir ou de manipulation, ils sont des projets depuis longtemps avant nous et pour longtemps après nous. Allons-y voir. Ce ne sont pas des structures, des organigrammes vides ou plaqués qui font des sociétés. Ce ne sont pas les formes qu'il faut vanter, mais la source de ces formes, l'histoire des hommes reprise en un discours qui laisse à jamais des traces, un discours qu'on relit quand on l'a oublié, un lieu où on revient quand on perd le fil.

Les grands récits ne manquent pas où, par exemple, un procès change l'histoire : l'affaire Dreyfus a été écrite mille fois, le procès de Salomon est un autre grand procès de l'histoire, et puis il y a Nuremberg, l'affaire Papon... l'Humanité grave son histoire dans les palais de justice. Quelqu'un a dit que les mythes sont des récits retenus par l'Histoire. Ils sont des grands moments politiques dans les sociétés.

De même, quand Œdipe découvre qu'il était l'assassin de son père, le fils de sa femme, le père de ses frères, il commença un long périple pour trouver l'homme en lui qui ne serait pas prisonnier de son destin.

Le tyran désespéré, marcha jusqu'à Colone dans une lente réconciliation avec lui et avec les autres, une lente marche vers la démocratie, vers un lieu où on décide ensemble. L'Humanité grave son histoire dans les œuvres d'art. Nous devons notre justice et notre démocratie à une histoire.

Quand nous rencontrons des civilisations dans un moment donné de leur histoire politique, nous ne pouvons pas décréter le système qui est bon ou pas pour elles. Nous en connaissons si peu l'histoire. Ce serait aussi manifester de notre côté une méconnaissance de ce défaut si souvent donné à comprendre dans nos tragédies : celui de l'orgueil. Le héros occidental manifeste si souvent cet ubris. L'Afrique centrale, L'Amérique, l'Asie ont aussi des récits. Écoutons-les d'abord.

Pierre Vincke, Directeur de RCN Justice & Démocratie

À propos de l'identité de RCN ...

Conclusion de la réunion de réflexion sur l'avenir de RCN, à laquelle l'équipe de Kigali (Béatrice Chapaux, Daniel de Beer, Charles Mardaga), le Comité exécutif (Georges Dallemagne, Thierry Hallet, Paul Hermant, Eric Masquelier) et le siège (Fabienne Ferir, Marie-Noëlle Grell).

« Faire un travail de dupe intelligence tout en restant indécorablement neutre, en retournant à la source pour aboutir à la mer ... pourrait être la devise, du moins provisoire, de RCN ! »

Dernière phrase du C-R, Purnode, 2 septembre 1995.



« En même temps le tiers doit être capable de toujours laisser la place à l'opérateur, ne jamais s'en octroyer le mérite ou la faute, ne pas se substituer, ni s'identifier et ne pas non plus être dupe des effets de la politique judiciaire sur la société, ni de la volonté politique d'induire tel ou tel effet via le système judiciaire ».

Pierre Vincke, Bruxelles, 2001. Extrait d'un texte écrit pour préciser « comment travailler ».

« C'est alors que l'on se pose à nouveau la question : « c'est quoi RCN ? ». D'abord parce que tout le monde nous la pose, et puis parce que ce nom provoque beaucoup d'imaginaire. Le mot réseau n'est pas anodin, et il nous engage souvent plus qu'on ne le pense. Alors RCN est-il le fondateur de réseau virtuel, réel ? De citoyens ? Travaillons-nous sur la citoyenneté ? Qu'est-ce que la citoyenneté dans un Etat de non droit ? Que dit RCN à cet égard ? La justice comme fondement de la démocratie ? Ce nom nous donne un slogan, assez abstrait pour les partenaires. Que dit-il exactement sur ce que l'on fait ? Travaillons-nous également en vue de la démocratie ? Es-elle notre objectif, notre méthode ? Ou bien travaillons-nous sur la justice en vue d'atteindre la

« Lors des entretiens, il a été systématiquement demandé « Qu'est-ce que RCN ? ». Le but de cette demande étant de cerner la perception de RCN par son environnement et cerner ses caractéristiques identitaires. L'identité se construit dans un processus dynamique d'actions sur l'environnement et la réaction que ce dernier impose. Il apparaît clairement que le libellé de « RCN – Justice et démocratie » a une force structurante faible, et l'imaginaire suscité, qui est le premier élément qui va structurer la relation qui s'installe dans l'environnement, est en porte-à-faux avec les buts de l'organisation. Le sigle « RCN », qui n'est pas intuitivement déchiffrable, se combine à la dénomination « justice et démocratie », qui retiennent l'attention de ceux qui ne connaissent pas l'organisation, et suscite une image de parti politique. Ce que les personnes retiennent en général de RCN, ce sont ses activités. C'est-à-dire que la réponse à la question « qu'est-ce que RCN ? » est presque toujours sous la forme « c'est une ONG qui fait... ». Ce qui veut dire d'une part que RCN doit d'abord agir pour générer un capital qui va construire son identité dans l'environnement, et d'autre part ses premières actions vont être déterminantes. Le mot « démocratie » génère deux types de remarques : Certains interviewés, faisant référence à RCN par rapport à son activité, ne comprennent pas pourquoi ce mot fait partie du slogan de RCN et pensent que RCN n'a aucune activité tournée vers la démocratie, alors que les activités connues sont clairement dans le domaine de la justice. D'autres pensent que la désignation « démocratie » est placée après le mot « justice » car elle est la conséquence de celle-ci. En promouvant la justice, on promeut la démocratie. Il ressort de ces entretiens que RCN-RDC a réussi à se forger une image d'ONG très professionnelle. Cette image est largement partagée, et émerge tant au niveau des bénéficiaires, que des partenaires ou des membres de la communauté internationale ».

Serge Rumin, Bruxelles, décembre 2003. Extrait du rapport de fin de mission.

« Je regrette de n'être pas allée encore plus loin, de ne pas avoir encore assez lu, assez questionné, assez déconstruit et repensé. RCN est un appel à la connaissance et à la réflexion, où l'action est au service du sens ».

Anne Aël Pohu, Bruxelles, juin 2005. Extrait du rapport de fin de mission au Burundi.



L'émergence de l'institution, c'est aussi une histoire de finance. Entre la réalité des budgets et les désirs du terrain, le département Administration Finance Logistique, AFL comme on dit, est souvent assis entre deux chaises. Son importance est souvent négligée alors qu'il est à la base de chaque action. Véronique Lefèvre, Responsable du département AFL, raconte.

RCN Justice & Démocratie: bientôt 11 ans de quêtes financières

Et si nous prenions quelques instants de réflexion au départ de quatre chiffres-clé:
 1.516.983 €,
 1.284.190 €,
 3.540.652 €
 et 18.333.185 €?

Je les ai choisis comme symboles pour ce bulletin trimestriel un peu spécial puisque les trois premiers représentent les budgets annuels des années 1995, 1999 et 2004, soit l'an « un », l'an « cinq » et l'an « dix » de notre association et que le dernier correspond au budget total de 10 ans d'activités....

Ces budgets sont autant de moyens financiers consacrés à toutes ces activités qui nous ont semblé les plus pertinentes à mettre en œuvre, dans les différents contextes rencontrés sur nos « terrains » d'action: les institutions judiciaires et les espaces de rencontre possibles pour la société civile au Rwanda, en Haïti, en République Démocratique du Congo, au Burundi et au sein des diasporas en Belgique. Mais savez-vous combien ces montants représentent aussi d'inquiétudes, voire même d'angoisses, pour nos personnels? Car ces budgets se sont construits grâce à 3.650 jours de vigilance et de responsabilité à assumer en permanence par l'ensemble des cadres de nos équipes.

Il est en effet à tout moment impératif:

- de s'assurer que nos plans d'action et leurs traductions chiffrées - nos fameux budgets prévisionnels - seront bien « couverts » de manière continue par les subsides ou contrats de financement âprement négociés auprès de nos différents bailleurs de fonds;
- qu'il sera possible de « jongler » avec nos chronogrammes tout en respectant le cadre des dates d'échéances et des contraintes qui nous sont parfois imposées par les différents contrats de financement, une fois qu'ils sont signés;
- de surfer sur les opportunités en se posant sans cesse les bonnes questions: notre plan d'action peut-il s'inscrire dans telle ou telle ligne de financement des pouvoirs publics subsidiaires? Rentrons-nous dans les critères de sélection du bailleur identifié? Notre plan d'action correspond-il à des possibilités de co-financement réalistes?
- de veiller à ce que les dépenses réellement engagées ne dépasseront jamais les montants prévisionnels annoncés.

Le parcours est semé d'embûches:

- le temps nécessaire à l'obtention d'une signature au sein d'une administration est parfois extrêmement long au regard des délais de préavis à respecter lorsque nous envisageons le « scénario-catastrophe » (que nous ne pouvons jamais nous permettre de perdre de vue): la fermeture d'un ou plusieurs bureaux de RCN Justice & Démocratie si le plan de financement n'est pas bouclé dans les temps;
- la difficulté de renoncer à des actions qui semblent si pertinentes dans telle ou telle circonstance mais qui ne sont pas prévues *maintenant* au plan d'action. Ainsi une formation qui a démontré un impact positif nous enthousiasme et nous incite à la dispenser *tout de suite* à un plus grand nombre de bénéficiaires.

Il nous faudra pourtant réfréner notre impatience et l'inscrire au plan d'action suivant:

- l'instabilité des monnaies nationales qui traduisent l'instabilité économique et/ou politique des pays où nous intervenons et qui nous oblige à revoir régulièrement nos prévisions;
- la frustration de renoncer à un financement si les contraintes imposées par le bailleur de fonds sont incompatibles avec le mode de fonctionnement de RCN Justice & Démocratie. Par exemple, un bailleur qui refuse de prendre en charge une partie des frais de structure de RCN Justice & Démocratie (le personnel national, expatrié, la location et les frais de fonctionnement des bureaux, le coût des véhicules) mais ne souhaite financer que certaines actions sera écarté et nous aurons alors la désagréable impression de nous refuser bêtement des moyens financiers pourtant si nécessaires....

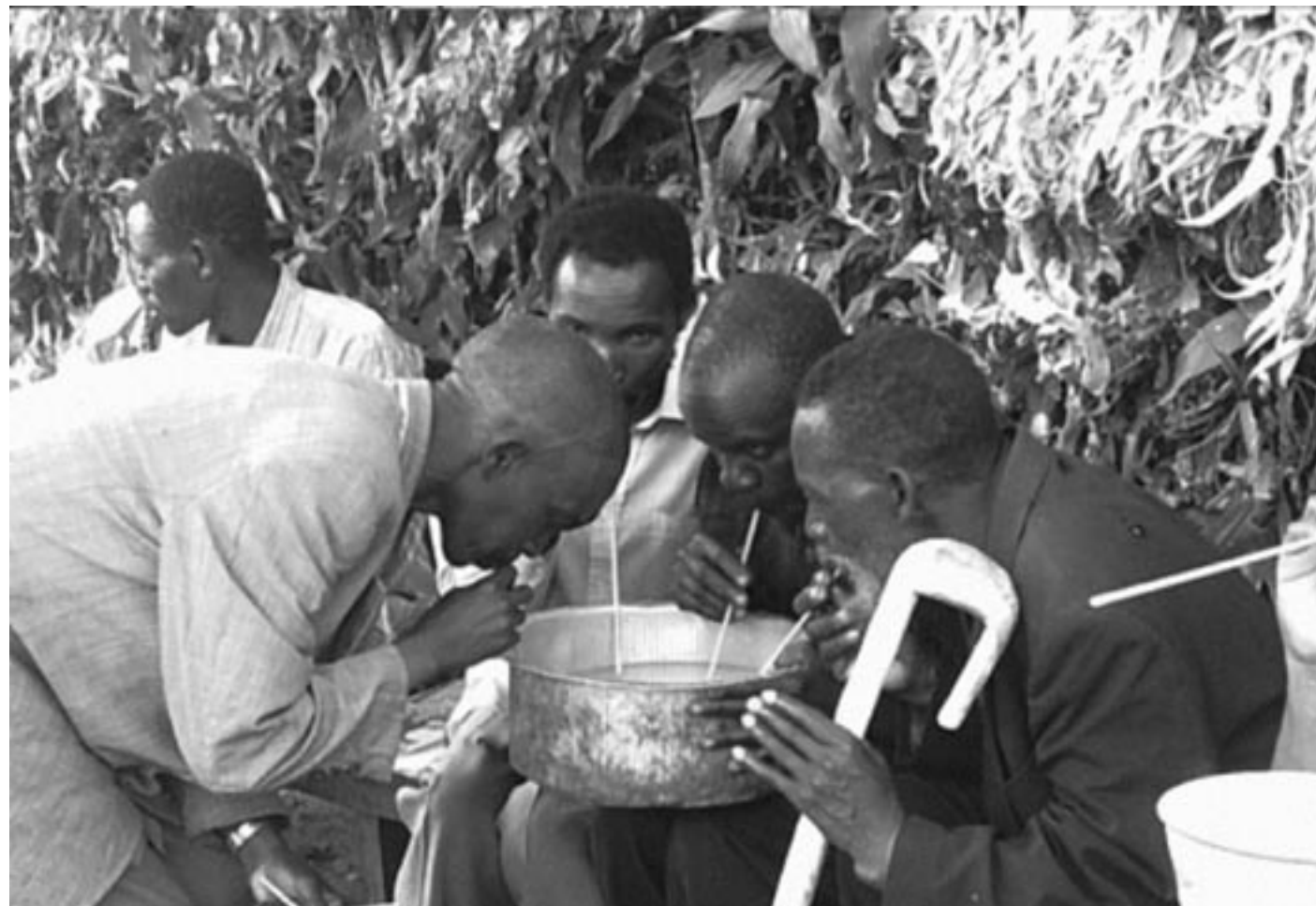
Et les responsables financiers rêvent tous à un moment ou à un autre de leur parcours professionnel de disposer d'un petit « coussin de sécurité », de ces fonds propres dont il serait si confortable de pouvoir disposer en cas de coup dur.....

Véronique Lefèvre, Responsable du département Administration-Finances-Logistique.



Photo: Véronique Lefèvre, RDC, 2004
 © Pierre Herbecq

Acte 8 : Burundi, En soutien à la transition



Le Point géopolitique

Le 21 octobre 1993, un coup d'Etat au cours duquel le Président Melchior Ndadaye est assassiné plonge le pays dans une guerre civile faisant 300.000 victimes en onze ans.

Le processus de paix engagé dès juin 1998 est marqué par la signature, le 28 août 2000, de l'« Accord d'Arusha pour la réconciliation au Burundi ». Ce plan prévoit l'établissement d'une période de transition en deux phases de 18 mois sur la base d'une présidence alternée et devant mener à des élections démocratiques. Elle commence officiellement le 1er novembre 2001 sous la direction d'un président tutsi, Pierre Buyoya. Il est remplacé, le 30 avril 2003, par le vis-président hutu Domitien Ndayizeye.

Le processus de paix s'accélère considérablement avec la signature à Prétoria, le 16 novembre 2003, d'un « accord global de cessez-le-feu » entre le gouvernement de transition et le principal mouvement rebelle burundais : le Conseil National

pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie, CNDD-FDD. Son intégration dans les institutions de transition permet une amélioration significative du contexte sécuritaire sur l'ensemble du territoire (16 des 17 provinces). Seule la rébellion du FNL, Forces Nationales de Libération, active dans la province de Bujumbura, continue la lutte armée et refuse le cadre de la transition. Le FNL revendique le massacre de 160 réfugiés tutsis congolais dans le camp de Gatumba le 16 août 2004.

En raison des désaccords des partis politiques sur le projet de constitution post-transition qui comporte l'épineuse question des équilibres politico-ethnique du partage du pouvoir, et compte tenu du manque de moyens pour organiser la tenue d'élections, la période de transition est prolongée à deux reprises. Sa conclusion est fixée au 26 août 2005.

Le 28 février 2005, la constitution post-transition est adoptée par référendum à 91,4%. Les élections communales du 3 juin et législatives du 4 juillet au

suffrage universel direct constituent la première étape du processus de paix et du retour à la démocratie. Les scrutins mobilisent plus de 70 % de l'électorat. L'ancien mouvement rebelle hutu, le CNDD-FDD, remporte les deux élections et obtient 58 % des suffrages aux législatives. Il termine loin devant le parti présidentiel, le FRODEBU, qui recueille 22 % des voix. L'UPRONA arrive en troisième position avec 7 %, tout en s'imposant comme le premier parti de la minorité tutsi. L'élection des sénateurs, le 29 juillet, par les nouveaux conseillers locaux est logiquement remportée par le CNDD-FDD. Le scrutin présidentiel du 19 août, au suffrage indirect, consacre l'arrivée à la présidence de la république de l'ancien chef rebelle, M. Pierre Nkurunziza (CNDD-FDD). Ces élections sont une étape déterminante dans la transition du Burundi pour l'établissement d'une paix durable.

Valentin Grange, Stagiaire RCN Justice & Démocratie.

Le Dr. Sylvestre Barancira est Coordonnateur du programme «Appui à la justice au Burundi». A l'occasion de la célébration des 10 ans, il nous éclaire sur la signification du mot « Justice » en Kirundi et revient sur l'action de RCN au Burundi depuis 2001.

Quel sens au Burundi ?

Une ONG comme RCN Justice & Démocratie ne peut véritablement être utile que si les objectifs qu'elle prétend poursuivre ont un sens dans le contexte socioculturel où elle est amenée à agir, tout en gardant sa propre altérité, d'étranger tiers ou de neutralité bienveillante. ONG intervenant dans le domaine de la justice, RCN considère que la justice est une valeur fondamentale, fondatrice des relations humaines et que l'aspiration à la justice est universelle. La justice en même temps est reliée au langage de la culture qui la conceptualise en relation avec sa propre identité.

En langue Kirundi, le radical « *tung* » génère un grand nombre de mots dérivés qui expriment la conception que les burundais se font de la justice et des valeurs apparentées. *Ubutungane*, c'est la justice au sens d'une institution qui rend la justice et de la valeur qui inspire cette pratique.

Intungane, désigne une personne juste, droite, intègre et sensée. Il s'agit généralement par ailleurs d'une personne calme, réfléchie et qui ne se laisse pas dominer par ses sentiments dans ses prises de position et dans ses jugements.

Gutungana, signifie être accompli, achevé, harmonieux, convenable, parfait, serein, paisible.

Gutunganiriza, signifie arranger, résoudre un litige pour quelqu'un, pour un groupe en conflit, une famille ou une communauté.

Gutunganya, signifie redresser ce qui allait de travers, accomplir, achever, ordonner, mettre d'accord, réconcilier l'homme avec son destin et remettre les faits et les événements dans l'ordre des choses.

D'autre part, *gutunga*, signifie posséder, avoir en garde, mais aussi préserver, protéger, prendre soin de quelque chose ou de quelqu'un. La justice rejoint ainsi la prospérité. La justice ne peut coexister avec l'indigence.

Après ces explications sémantiques, se pose maintenant l'adéquation du programme de RCN Justice & Démocratie « Pour une égale protection devant la loi » au sens de la justice selon la culture burundaise. D'ores et déjà, l'intitulé du programme colle parfaitement avec les préoccupations de la société burundaise qui considère que la justice doit préserver, protéger, prendre soin

des citoyens dans leur vie quotidienne et dans leurs besoins de sécurité au sens large du terme. Depuis les débuts du programme Burundi en 2001, RCN Justice & Démocratie a développé des actions en direction des institutions judiciaires et de la société civile.

Le volet appui aux institutions judiciaires a pris soin des magistrats des Tribunaux de Résidence et des Tribunaux de Grande Instance en répondant à leurs demandes pour améliorer leurs conditions de travail et la qualité de la justice rendue, en leur fournissant divers équipements, du matériel de bureau, des recueils de textes de lois tout en organisant des formations de recyclage. La distribution des togas aux juges des Tribunaux de Résidence a couronné récemment cette réhabilitation, cette préservation de la noble fonction du juge de proximité, souvent démuné, alors qu'il est en première ligne quand il s'agit de régler les litiges les plus fréquents des populations.

Mais soutenir les institutions judiciaires ne suffit pas pour que la justice règne dans la société.

Le volet appui à la société civile a organisé des initiatives diverses en direction de la population des campagnes et des villes pour les sensibiliser à leurs droits, leur faire connaître la loi pour favoriser son respect, élargir le débat démocratique en créant des espaces de dialogue, particulièrement par l'utilisation des émissions radio, le théâtre, les séminaires de formation en faveur des membres de petites associations de promotion des droits de l'homme et la distribution de feuillets illustrés sur des questions du droit au quotidien (droit foncier, droit de la famille, succession...).

Des séminaires de promotion de la justice auprès des autorités de base ont réuni les autorités locales, administrateurs communaux, chefs de zone, magistrats des tribunaux de résidence, Officiers de Police Judiciaire, *Bashingantahe*, leaders d'associations et représentants de groupements des femmes pour leur permettre de débattre sur les litiges les plus récurrents dans les localités, s'informer sur les compétences des uns et des autres, connaître la loi en vigueur et formuler des recommandations utiles. Ainsi, les autorités locales et leurs partenaires peuvent améliorer leur concertation en vue de résoudre les litiges, accomplir, achever, ordonner,

mettre d'accord et redresser ce qui allait de travers (*gutunganya*) dans les localités et les collines du Burundi, tout en élaborant ensemble des recommandations aux autorités supérieures sur des questions d'intérêt général.

En même temps, ces activités ont pu générer des bénéfices inattendus comme certains participants ont tenu à le préciser : les petites économies réalisées à l'occasion des séminaires par certains paysans parcimonieux sur leur maigre perdiem ont pu les aider à améliorer leur sort par l'achat d'un petit cheptel. La justice rejoint ainsi la possession et l'avoir tant il est vrai qu'il n'y a pas de justice dans la misère. Les émissions radio « *NTUNGANIRIZA* » (« Rends-moi justice », « arrange pour moi ») ont renforcé l'éveil des populations dans la connaissance de la loi et la défense de leurs intérêts légitimes. L'éveil des populations stimule leur capacité de négociation en cas de différend entre les citoyens ainsi qu'entre les administrés et l'autorité ainsi encouragée à respecter les lois connues du public.

Les tournées théâtrales avec les spectacles « *SI AYO GUHORA* » (« ce n'est pas à taire ») et *HABUZE IKI* (« qu'est-ce qui a manqué ») ont mis en scène les injustices, les querelles identitaires et les tragédies du passé et questionné la justice dans sa capacité de prévenir les conflits, de réparer le tissu social en séparant les victimes des bourreaux, pour surmonter la culpabilisation collective d'une ethnie et aider à restaurer la confiance entre les citoyens.

RCN Justice & Démocratie a ainsi aidé la justice du Burundi à maintenir des prestations minimales dans une période de guerre de basse intensité de 2001 à nos jours où le système judiciaire aurait pu sombrer du fait de la faiblesse de l'Etat de droit. D'immenses défis demeurent à relever aujourd'hui dans la perspective de sortie de crise. En dépit de l'heureuse conclusion du processus électoral, l'Etat de droit est loin d'être restauré. Le système judiciaire demeure démuné et dépendant du pouvoir exécutif. Les jugements rendus ne sont pas toujours exécutés et l'impunité persiste surtout en ce qui concerne les crimes contre l'humanité, les actes de génocide, les crimes de sang, les viols et les affaires des malversations économiques.

Dr. Sylvestre Barancira, Coordonnateur au Burundi.

Dans son projet « Pour une égale protection devant la loi » (Programme triennal 2003-2005), RCN vise à faire la promotion des valeurs culturelles et sociales positives, fondatrices des droits humains fondamentaux et à favoriser l'ouverture d'espaces de dialogue et de réflexion afin d'interroger les valeurs fondatrices de la société. C'est dans ce cadre que RCN a soutenu la création de deux spectacles sur le thème de la justice à savoir « SI AYO GUHORA » et « HABUZE IKI ? ».

« HABUZE IKI ? », « Qu'est-ce qui a manqué ? »



Le spectacle « Habuze Iki ? » a lieu dans toutes les provinces et concerne toutes les catégories de la population burundaise : les déplacés, les prisonniers, les ex-combattants, les populations rurales vivant dans les collines, les policiers ... La pièce est faite d'une succession de scènes comiques et/ou tragiques qui ne cessent d'interroger le spectateur sur son histoire et sur les événements qui auraient marqué cette dernière. On pourrait dès lors se demander quelle pertinence reflète le présent spectacle par rapport au vécu des victimes. Sur cela, la quasi-totalité des spectateurs interrogés s'accordent à dire que cette pièce reproduit en grande partie leur histoire, certains allant jusqu'à dire que le metteur en scène doit avoir assisté directement à leur vécu ou que les comédiens auraient traversé la même situation. Les propos de certains spectateurs l'expriment bien :

« Il y a une scène où n'importe quel prisonnier pouvait se reconnaître : quand on dit qu'on vient de passer dix ans sans savoir où se trouve son dossier, sans même comparaître ; c'est le cas de beaucoup de prisonniers ici. En effet, il y en a qui viennent de passer huit, voire dix ans sans comparaître alors qu'ils ne sont pas condamnés ».

Un détenu de la prison, Gitega, 1^{er} février 2002.

Extrait du rapport d'évaluation d'impact du spectacle « HABUZE IKI ? »

« La dernière troupe qui est venue présenter son spectacle ici avait un thème précis à développer, ils avaient du moins un point de vue qu'ils voulaient faire passer, mais ce que j'ai vu aujourd'hui, dans ce spectacle,

vous avez essayé de toucher sur toutes les tendances, il n'y a pas de parti pris flagrant, de penchant envers tel ou tel côté ».

Un ex-combattant du CNDD-FDD, Rutegama, 8 février 2002.
Extrait du rapport d'évaluation d'impact du spectacle « HABUZE IKI ? »

« Presque toutes les différentes scènes qu'on a représentées reflètent la réalité vécue par les déplacés : Ces enfants qu'on pilait, ces machettes qu'on aiguisait, tout cela a existé. Ou bien ce qu'on disait des os éparpillés sur les collines, des morts qui ont été dévorés par les animaux. On a assisté à pareilles scènes où certains morts d'ici étaient dévorés par les chiens, d'autres par les animaux sauvages. Il y a des os qui jonchent les champs jusqu'à présent. Ou bien cet enfant

qui criait en appelant son père pour qu'il le couvre à cause du froid et qui ne cessait d'appeler sa mère, tout cela est arrivé. Du sang a été versé dans les rivières. Et ces têtes dont on a parlé, il y a beaucoup de corps qu'on voyait, mais sans pouvoir trouver leur tête ».

Un déplacé, Ruhororo, 17 février 2005. Extrait du rapport d'évaluation d'impact du spectacle « HABUZE IKI ? »

Le spectacle a été réalisé dans le cadre d'ateliers d'improvisation avec la population.

« Comment se passe une séance ? Les improvisations se déroulent souvent de la manière suivante : on marche les yeux fermés, avec soi-même, et puis je pose une question, comme de commencer les phrases par « S'il y a quelque chose que je regrette dans ma vie, c'est... ». Je leur demande d'abord de se parler tout bas, comme à eux-mêmes, et puis d'amplifier la voix jusqu'à ce que ce soit audible. Dans un premier temps, ils parlent tous ensemble. Ensuite, je leur demande d'alterner. Enfin, je reçois leur parole qui m'est traduite par Melchiade. J'écris tout. Toutes les répétitions se font en Kirundi, rien n'est en français, tout ce que

je dis est systématiquement traduit par Melchiade et tout ce qu'on me dit m'est traduit en français. Ce type d'improvisation, je les appelle des chœurs, c'est pour cela que vous allez trouver des phrases qui se suivent parfois mais qui émanent de personnes différentes. C'est comme si la parole individuelle se faisait l'écho de la conscience collective. »

Frédérique Lecomte, metteur en scène, Burundi, septembre 2003 à janvier 2004.

« La sincérité, la vérité sans fards, la parole du cœur permet d'exorciser ses peurs, de changer, de se changer. Elle permet aussi d'interroger le public sur sa capacité de transformation, sur sa capacité à élargir ses points d'ancrage identitaires pour ne pas réduire son appartenance à une identité meurtrière. Il ne suffit pas de vanter les actes justes, il faut permettre à chacun de se mettre dans un schéma de pensée, des schémas de vie qui puissent faire émerger ces actes justes dont chacun peut être capable. Acquérir la liberté d'esprit indépendante de toute propagande, de tout endoctrinement, de toute intoxication de caractère ethnique,

religieux ou politique. Rendre confiance à une population meurtrie, suspicieuse, pessimiste, brisée par la douleur et par l'injustice, remettre en place les structures de vie, les identités de vie plutôt que les identités de mort et de vengeance, rétablir le lien avec l'Humain, avec l'Humanité pour que la pirogue de chaque vie, la pirogue du monde puisse suivre une voie juste. »

Frédérique Lecomte, metteur en scène, Burundi, septembre 2003 à janvier 2004.

« Le théâtre est pour RCN un médium utilisé pour servir au décloisonnement de la société du Burundi par l'action de mettre en scène les oppositions qui empêchent la société d'avancer vers l'égalité et vers la tolérance à l'égard d'autres groupes sociaux, ainsi que par l'action de déconstruire les préjugés en renvoyant à la population une autre image d'elle-même ».

RCN, Justice et Démocratie. Extrait du Programme triennal 2003-2005.



Photo : 3000 personnes assistent au spectacle « Habuze Iki ? ». © Archives RCN

Extrait d'un entretien avec Anne Aël Pohu (Responsable de Projet Appui Institutionnel), Sylvestre Barancira (Coordonnateur) et Markus Weilenmann (consultant chargé de l'évaluation du programme Burundi) relève les écueils de la reconstruction d'un Etat de Droit dominé par la pensée positiviste.

La loi apparaît comme divisée, elle-même en conflit entre droit positif et coutume. La réconciliation des droits au Burundi, ne deviendrait-elle pas un préalable à la réconciliation des personnes ?

Vers une reconnaissance de la justice traditionnelle

Markus : Un autre aspect très typique est la contradiction entre le droit occidental, importé par les puissances coloniales, - et les différentes versions du droit coutumier qui existent sur place. Alors, je dirais que le Burundi est aussi un cas comme ça où les juges se croient supérieurs par rapport aux autres en disant comme quoi „leur“ droit se base sur une science tandis que les autres ne se réfèrent qu'à la coutume.

Anne Aël : Je ne suis pas sûre. Bien qu'il n'y ait pas une codification du droit coutumier, on demande aux bashingantahes de faire un procès-verbal de leurs entretiens avec les justiciables et qu'ils informent après les juges du TR. Alors je dirais qu'il y a quand même une reconnaissance de la justice traditionnelle et de la valeur de l'avis des bashingantahe.

Markus : Est-ce que vous avez aussi pensé à la possibilité que les juges, qui doivent trancher de toute sorte de litiges du milieu traditionnel, soient formés par les bashingantahe ? Comme il n'y a pas un monopole sur la compréhension du droit coutumier, le risque est là et je dirais qu'il est même aussi grand que le droit coutumier, appliqué par les tribunaux, n'est pas le droit coutumier des justiciables mais le droit coutumier des juges.

Anne Aël : Oui, sûr, c'est vrai. Mais ce qu'il faut voir c'est d'où on part. Pas à partir d'un niveau zéro. Pour une fonction commune comme on dit „droit“, alors là on applique la loi. Moi, je dirais que les formations de RCN se réfèrent à des lacunes très importantes dans l'appareil juridique et que cette question est un peu à part. On ne part pas du niveau zéro. Il faut d'abord les former sur le plan juridique, certainement. Je pense qu'ils sont beaucoup plus conscientisés et familiarisés au système des bashingantahe, justement qu'ils ont une meilleure compréhension de ce fonctionnement et de cette institution.

Markus : Ce n'est certainement pas mon impression. Ils ont leurs idées, c'est plutôt comme je le disais, „le droit coutumier des juges“ c'est à dire les versions qui les confortent le plus. Ce que les juges appliquent sous le titre „coutume“, ce n'est pas ou guère ou juste partiellement ce que

les bashingantahe appliquent.

Anne Aël : Oui, mais les bashingantahe ne sont pas les seuls porteurs de la coutume. Les tribunaux sont aussi des porteurs de la coutume. Donc le tribunal se base aussi sur la coutume et donc il y a un déficit législatif. En droit de succession par ex. il y a beaucoup de jurisprudences et le juge se réfère à la coutume et je ne vois pas forcément pourquoi on devrait faire cette assimilation.

Markus : Mais il y a plusieurs problèmes qui sont liés à cela. Si on prend par ex. la question des mutations: les juges sont régulièrement mutés d'une commune à une autre, mais les cas qu'ils traitent datent parfois de 10 ans ou plus. Et ce serait très, très important que ces gens soient familiarisés avec les règles de la commune pour qu'ils puissent bien trancher les litiges. En plus on doit savoir que le droit coutumier burundais n'est pas uniforme à travers de tout le pays. Comment alors peuvent-ils arriver à bien trancher ces litiges, s'ils n'arrivent même pas à comprendre les structures de parenté en vigueur sur place, l'ordre pré-colonial de la monarchie sacrée etc.?

Anne Aël : Moi, j'ai l'impression qu'on parle de deux choses, on parle de la connaissance de la compréhension du contexte, bon, et si on parle de la coutume, on parle d'autre chose.

Markus : Oui, mais la coutume change d'un endroit à l'autre.

Anne Aël : Oui, mais est-ce que cela c'est vraiment quelque chose que les magistrats doivent forcément prendre en compte quand on prétend une égale protection devant la loi, une égalité des justiciables...

Markus : ...mais oui, ce sont des questions cruciales – aussi pour l'acceptation des décisions.

Anne Aël : Oui, mais les magistrats ne doivent pas directement adapter la coutume locale, mais la coutume dans le sens du droit et c'est donc quelque chose qui a été reconnu au niveau national.

Markus : Alors, à ce moment on peut se poser effectivement la question du fondement du monopole de droit, est-ce que nous avons ici vraiment un Etat de droit? Est-ce que cela fait

sens de réclamer une égalité dans une société où la grande majorité est illettrée? Et puis on doit savoir que ceux qui réclament ou bien occupent l'égalité poussent dans une telle société la codification en avant? Mais justement avec la codification on prive une grande majorité d'une telle société de l'accès au droit et cela sous les titres „Etat de droit“, „égale protection devant la loi“, „égalité des justiciables“ etc.! Il le faut bien comprendre: Cette idée de l'harmonisation des coutumes est une idée de pouvoir, c'est un concept de pouvoir qui est profondément liée aux concepts occidentaux.

Anne Aël : C'est sûr, mais je trouve que sur les concepts cela ne va pas dire grand chose. On peut prendre l'exemple de la polygamie. On va voir qu'il y a au Burundi des endroits où cela a été beaucoup plus toléré et dans le temps ce n'était pas légiféré, donc c'était une matière qui était peut-être plus liée à la coutume. Évidemment on peut critiquer le fait qu'il y ait des tentatives d'harmonisation sous le prétexte d'Etat de droit, mais bon, si on a le supplément d'être dans une République aussi, il faut faire attention que les intérêts soient en balance, c'est un danger bien sûr, mais il y a aussi des impératifs d'harmonisation par rapport aux sociétés en danger.

Sylvestre : ...Là, la question que tu soulèves et puis pour laquelle Anne Aël donne l'exemple de la polygamie, c'est effectivement une question clé sur laquelle ce serait vraiment utile de légiférer et d'appliquer la loi puisque de toute façon cela fait partie de la conscience culturelle. On m'a dit que dans des endroits du Mosso, c'est la pleine de l'Est du Burundi ; lorsque qu'on a annoncé à la population que Buyoya était nommé commandant-président, et qu'il avait une meilleure politique, favorisant l'intégration de toutes les régions, d'unité etc... Dans les meetings, les gens avaient posé comme questions « Est-ce que ce nouveau roi interdit la polygamie? », « Est-ce qu'il interdit le droit à la bière de bananes? ». C'étaient, là leur seule question...

Et on leur a dit : « Non, il n'interdit pas la polygamie en tant que telle », La population avait alors répondu « Alors c'est un bon roi ! ».



Markus : Oui, ce qui est assez significatif, c'est qu'ils s'adressent au président républicain comme roi.

Sylvestre : ...comme roi, oui!

Anne Aël : ...ah ?! oui ?! et ce sont les hommes, qui posent cette question de la polygamie ? oui ?

Sylvestre : ...oui. Mais les femmes sont d'accord avec la polygamie dans la région du Mosso et à la région de l'Imbo. Et il se montre souvent que ce sont les femmes déjà qui commencent à chercher ... les épouses qui viennent chercher les autres épouses...c'est une histoire burundaise et juste une petite bifurcation pour terminer cette séance intéressante.

Source : Extrait d'un entretien retranscrit. Adapté par Valentin Grange, Stagiaire RCN Justice & Démocratie.

*« Markus Weilenmann est ethnologue, africaniste et juriste, auteur de l'ouvrage « Konflikt und Rechtskonflikt » (conflit et conflit de droit), Brandes & Apsel, 1997, Frankfurt ».

...une dernière question, qui me tient particulièrement à cœur, ..., concerne le climat de dépression qui prédomine dans les juridictions. Lors de mes visites sur le terrain et des entretiens avec les magistrats, j'ai senti à de nombreuses reprises combien il devait être difficile d'exercer cette profession dans un contexte hostile, de dénigrement permanent tant de la part des justiciables, de la société civile ou des administratifs, mais aussi de la part de la presse qui éprouve bien des difficultés à ne pas relayer de manière parfois hâtive ou simpliste la vision collective du magistrat corrompu. Certes, la corruption est indéniable, mais en réalité avons-nous une connaissance de son ampleur ? N'est il pas probable qu'une grande majorité des magistrats de l'ombre s'évertuent encore quotidiennement à rendre la justice de leur mieux, avec le peu d'outils dont il dispose, parce qu'ils sont sincèrement attachés à l'idée de la justice ? Ce commentaire n'est pas inopportun, j'ai eu l'occasion lors du recrutement du chargé d'actions de rencontrer de nombreux magistrats et leur ai demandé de m'exposer leur conception de la justice, les valeurs qu'ils y attachaient et leur manière d'y croire encore en dépit de l'opprobre ou du manque de moyens. J'ai été profondément touchée par leur attachement à leur mission, et par leurs convictions. RCN soutient

les efforts de justice, il me semblerait important que nous puissions nous montrer solidaires de ces hommes et ces femmes de loi du quotidien et que d'une manière ou d'une autre nous leur rendions hommage. De la même manière que nous avons élaboré un projet « L'éloge des actes justes », pourquoi ne pas imaginer pour le prochain triennal « L'éloge des juges » en nous attachant à recueillir non pas auprès des intéressés mais plutôt des justiciables, ou de leurs détracteurs, des témoignages marquants de loyauté, de professionnalisme, de services rendus, de courage, de persévérance, de générosité... bref les hypothèses ne manquent pas, à nous de trouver les histoires là où elles se cachent, au cœur des collines, et contribuer aussi à la réhabilitation non seulement du système de justice, mais aussi de ses hommes. Je ne veux pas paraître idéaliste ou romantique dans la vision que je porte sur le personnel judiciaire, mais si nous, nous ne nous posons pas cette question, nous ne nous donnons pas le temps de mieux comprendre ces personnes et ne tentons pas de mieux faire connaître leur quotidien au grand public, qui le fera ? Qui leur donnera un peu de courage ? Qui recréera le lien entre la justice et le justiciable ?

Anne-Aël Pohu, Bruxelles, juin 2005. Extrait du rapport de fin de mission.

Acte 9 : Un dialogue au sein de la diaspora rwandaise

Comment revivre ensemble ?

Début des années 2000, au Rwanda, la lenteur de la justice classique provoque un sentiment d'injustice. Les autorités rwandaises y font face en recourant à la gacaca, forme de justice participative. En 2001, en Belgique, sur base de la compétence universelle, s'ouvre le procès d'assises de quatre Rwandais accusés de crimes dans le cadre du génocide. Malgré les efforts judiciaires, la question de « comment revivre ensemble ? » reste entière pour tout Rwandais où qu'il vive.

Le génocide a pu avoir lieu car la règle était devenue folle : « tu tueras tous les Tutsis et les Hutus qui s'y opposent ». Pendant le génocide, la règle ne jouait plus son rôle de limite. Il n'y avait plus de tiers pour s'interposer entre les criminels et les victimes. Plus de différence entre les Tutsis, tous considérés comme cible. Plus de différence entre les Hutus, tous appelés par le pouvoir à se compromettre dans les tueries. Pour tous, s'individualiser à ce moment là demandait une force psychologique extraordinaire.

Un lieu pour se désaffilier du meurtre ou de la victimisation, pour expérimenter des changements individuels en vue de la pacification de sa communauté. Un lieu à partir duquel rayonner en tant qu'acteur de paix sur l'espace public. Telle était l'ambition du projet « dialogue au sein de la diaspora » proposé par RCN. A l'époque, la Belgique accueille environ treize mille Rwandais en exil. Depuis les années 2000, le profil de la diaspora rwandaise en Belgique s'est modifié ; ce ne sont plus seulement des Rwandais hutu fuyant le régime mis en place par le Front Patriotique

Rwandais (FPR) de Kagame en juillet 1994 qui arrivent mais également des réfugiés rwandais tutsi déçus et critiques de ce même régime. L'exil s'est décalé du clivage ethnique. Néanmoins, les Rwandais exilés reconnaissent eux-mêmes qu'ils sont parfois plus radicaux que les Rwandais restés au pays ; le mode de vie occidental leur permet des replis identitaires. Certains savent, qu'en tant que cadres, ils conservent une influence potentielle sur la politique du Rwanda.

Un lieu à partir duquel des Rwandais de l'extérieur pourraient, s'ils le souhaitent participer aux mêmes efforts de responsabilisation demandés aux Rwandais de l'intérieur avec le démarrage des juridictions gacaca : réapprendre à être sujet de son histoire passée et future et l'assumer publiquement.

Un lieu à partir duquel des Rwandais qui ont traversé le pire montreraient le chemin de la paix au reste du monde.

Caroline Petiaux, Responsable du Projet Dialogue, mai 2002-septembre 2004

« Dans notre endroit, à l'écart des autres pour ne pas être entendu, R. nous dit que le pardon ne peut pas être imposé. Il n'y a que dans sa bouche que le pardon pourrait un jour devenir apolitique ».

Caroline Petiaux, Kigali, 15 avril 95.

« Je crois que l'attitude première serait plutôt celle presque du refus de voir. [...] Il y a une sorte d'incapacité d'aller plus loin, une sorte de sidération de la pensée. On est débordé par l'émotion. Alors d'où vient cette première attitude ? Probablement un mélange à la fois de répulsion et de fascination, de répulsion parce que c'est l'horreur absolue, parce que c'est l'innommable, comme on dit ; mais aussi peut-être de fascination, et reconnaissons-le, on est surpris par cette capacité de destruction invraisemblable de l'être humain. [...] La seule « solution », pour tenter de surmonter le traumatisme, c'est probablement de parler. Mettre en récit reste la voie essentielle, pour prendre de la distance avec ce qu'on a vécu. Mais parler à qui ? Parler pour qui ? Et pour dire quoi ? Sa vérité ? Pour dire quelle vérité ? Est-ce qu'il y a une vérité, bien sûr que non ».

Jacques Sémelin, extrait des émissions de France Culture, 2003.

« Cette conjoncture me fit éprouver le bien-fondé de ce que j'appelle pompeusement mon système d'autodéfense, à savoir que nous avons deux armes naturelles, non-violentes et très efficaces si on sait les utiliser, le regard et la parole ».

Laurien Ntezimana. Extrait du Récit de « Vivre à l'endroit ».

A l'occasion du tournage du Film en Belgique, Pascaline Adamantidis s'est entretenue avec l'un des fondateurs du groupe Dialogue, François-Xavier Nsanzuwera, et deux membres du Groupe Dialogue : Joséphine Mukandutitye et Théodore Nyirinkawayaya . Ces trois personnages clés du projet Dialogue témoignent de leur expérience dans des entretiens réalisés par Pascaline.

Des rwandais en Belgique



Théodore Nyirinkawayaya décembre 2004.
© Pascaline Adamantidis



Joséphine Mukandutitye décembre 2004.
© Pascaline Adamantidis



François-Xavier Nsanzuwera décembre 2004.
© Pascaline Adamantidis

« J'avais le sentiment finalement, d'avoir survécu pour finalement, je ne savais même pas pourquoi j'avais survécu. Parce que ce qui arrivait c'est que tu te retrouvais comme en terrain inconnu, tu ne savais pas où étaient les tiens, (...). C'est comme si une page se tournait et que je recommençais autre chose mais je ne savais pas comment ça se passerait non plus ». Joséphine, comme tous les autres membres du groupe Dialogue, s'est exilée en Belgique suite au génocide. Elle explique que « le grand problème pour le Rwandais, c'est que nous nous classifions surtout par rapport à notre physique, et donc en ayant regardé quelqu'un, j'essaie de savoir dans ma tête, dans un premier temps, chacun essaie de savoir qui serait-il ? Mais de quelle ethnité il est ? De quelle région ? Et ça fait que si j'ai le sentiment que ce ne sont pas des gens de mon ethnité ou de ma région, il y a déjà des réticences à pouvoir s'approcher les uns les autres. Ca, c'est une des caractéristiques des deux groupes. Et alors, les problèmes, l'autre problème qui est la conséquence de celui dont je viens de parler c'est la méfiance, on ne se fait pas confiance ».

Comme un écho, Théodore revient sur les événements de Rwanda 94 et nous livre que « c'est plus profond quand c'est quelqu'un que tu connaissais, un voisin, un copain de classe, un copain de service, tu te rends compte que c'est lui qui vient à votre maison attaquer et que tu lui dis « Hé tu ne vois pas que c'est moi », au delà de ça ... il continue. Toi-même tu t'imagines bien que ce n'est pas facile après. Après ça créer quoi ? (...) Est-ce que peut-être notre comportement permet peut-être de diminuer ce climat ? Est-ce que nous faisons rien ? Est-ce que le génocide est fait de sorte que cela ne peut jamais changer, ça doit rester comme ça, de la fin du génocide jusqu'à la fin de notre génération qui a connu le génocide ? ».

Du dialogue dans la diaspora

« RCN a organisé au départ une séance, des séances où il y avait des spécialistes de la communication, qui ont expliqué aux membres du groupe une technique de communication non violente. Ca, RCN estimait que c'était important et ça l'était, non pas que les membres du groupe allaient

s'affronter mais étant donné que c'était pas un groupe hétérogène - dans le sens où tout le monde venait de régions différentes et avait des formations différentes, des ethnies différentes - tout ça faisait que l'appréhension, la prise d'une bonne méthodologie de communication en tous cas, qui avait prouvé ses effets était nécessaire ». Joséphine complètera cette idée qu'« il y a eu un travail de vouloir apporter quelque chose à l'humanité, de vouloir prouver à l'humanité, à nous-mêmes, à nos compatriotes que même s'il y a eu des horreurs, on ne doit pas croiser les bras, il faut que les hommes et les femmes de bonne volonté travaillent pour cela, sinon, on ne sait pas ce qu'il pourrait se passer dans la suite, il ne faut pas être pessimiste, mais les membres en tous les cas, estimaient qu'il faut faire quelque chose pour que cela ne se reproduise pas, parce que c'est l'horreur, on ne souhaite cela à personne, et surtout pas à nos enfants ».

Théodore, un autre membre du groupe, nous fait part de ses impressions lors des réunions Dialogue : « En voyant la manière dont ils parlent, ça me met en confiance, je vois qu'ils ne me cachent rien. C'est surtout ces gens-là, je me suis senti plus attiré. Je vais te donner le cas de Joséphine. C'est des gens, tu parles avec lui, il n'y a pas à passer par quatre chemins. (...) A partir du projet Dialogue, on ose car on est mis en confiance par les autres, on a moins peur de l'autre, on a de plus en plus confiance en l'autre que maintenant on peut oser dire tout ce qu'on sait ouvertement ». Il s'interroge : « Est-ce que c'est possible, notamment pour quelqu'un de victime du génocide, est ce que c'est possible pour un hutu de parler avec un tutsi après les événements au Rwanda ? C'est la question qu'on se pose toujours, tout le monde se pose la question. (...) Je pense que du moment que nous sommes condamnés à vivre ensemble, du moment que l'on veut vivre tout simplement, et que l'on veut même faire des enfants, pour continuer notre génération, tout être humain, sans parler du cas exceptionnel du génocide (...) Tout être humain est amené, est appelé à assainir son milieu, son environnement. (...) Je pense c'est un devoir citoyen, civique, de tout le monde de s'impliquer à assainir son environnement ».

Le projet Dialogue était un défi. François-Xavier se confie : « *Et après chaque rencontre, je ne parvenais pas à dormir. Et je n'avais pas, je dirais, une réponse (...). A côté de ma propre souffrance, j'ajoutais la souffrance des autres participants, qui étaient devenus aussi des amis puisqu'on faisait partie d'un groupe et qu'on avait passé des moments de travail qui étaient vraiment intenses, quand on allait, je ne sais pas, à Dinant et qu'on y passait le week-end, on travaillait vraiment à fond. Je me souviens d'un jour où on avait travaillé par exemple sur les préjugés, c'était un travail très riche, extraordinaire, mais qui avait impliqué les gens, les gens vraiment avaient travaillé avec leur cœur pour sortir ce qu'ils avaient sorti en face de l'autre communauté, il fallait beaucoup de cœur, beaucoup de générosité. Mais ce sont ces moments-là justement de richesses, humaines, émotionnelles qui me fatiguaient beaucoup plus, les nuits, j'étais KO* ».

RCN et le groupe

Face à la difficulté du projet, RCN Justice & Démocratie a « *eu besoin de ce cheminement commun pour mieux cerner son rôle de tiers auprès du groupe Icyubahiro* », relève Caroline Petiaux. Joséphine interroge ce rôle de l'institution : « *Moi, je crois qu'il y a une certaine, une grande légitimité de RCN et d'autres institutions judiciaires qui pourraient le faire du simple fait que finalement, le fait que RCN soit en dehors des Rwandais, du conflit rwandais, les membres du groupe... (...) c'est-à-dire que pour moi, personnellement, la légitimité de RCN est là, c'est légitime, il faut que quelqu'un supervise, entre guillemets, s'implique ou supervise et pour moi, RCN était bien placé aussi, comme d'autres qui voulaient faire la même chose mais c'est important, c'est nécessaire qu'il y ait des instances comme celles-là* ».

Le Groupe Dialogue s'est un jour arrêté. Théodore nous révèle que « *c'était osé, c'était osé. Mais c'est peut être une des raisons que ça n'a pas continué. C'était quand même un sacré défi. (...) Non seulement il y a notre nature, notre façon de nous exprimer, même dans les situations normales. Maintenant, c'est un aspect où il y a des liens cassés, génocide et guerre, tous ces éléments qui ont été à la base de nous méfier et dans ce contexte où personne n'a tellement besoin de l'autre, tu vois, tous ces éléments amenaient les gens à devoir prendre parole. C'était un grand défi (...). La limite s'est manifestée d'abord par l'arrêt du projet parce que... ce n'était pas par... (...) Ça été dû à quoi ? C'est peut-être inhérent au défi du projet lui-même. (...) Donc c'était quand même, il faut reconnaître que c'est délicat. Donc les limites ont été la nature humaine du projet, c'est ça ses limites. Est-ce qu'il y aurait moyen d'y penser en comment pouvoir éviter ça ? (...) C'est inhérent au projet lui-même* ».

Comment le groupe Dialogue pouvait-il s'inscrire dans la continuité d'une justice suite au génocide ? François-Xavier conclut : « *Cette parole individuelle, en se multipliant, avait beaucoup de chances d'aboutir à cette cohabitation pacifique qui est aussi, quand même, aussi un des objectifs de la Justice. La Justice a pour rôle de remettre plus ou moins les choses dans l'état dans lesquelles elles se trouvaient, mais aussi au-delà, il y a toujours à.. , comment dire, à amener la cohésion dans la société, la cohésion qui a été détruite par les crimes* ».

Pascaline Adamantidis,
Coordinatrice du Projet Film.

A propos des méthodes de travail au sein du groupe « Dialogue » : « *Ce sont les membres du groupe qui ont choisi de traiter des préjugés. Ils ont fait ce choix à partir de la mise en situation suivante :*

« *Imaginez vous assis dans le tram à la gare du midi, seul et perdu dans vos pensées. Soudain, vous entendez parler kinyarwanda. Que ressentez-vous ? Que pensez-vous ? Que faites-vous ?* »

Les réponses ont fusé : « *j'ai peur* », « *j'essaie des les identifier, c'est un réflexe* », « *j'écris leur histoire mentalement* », « *j'essaie de les situer par rapport au Rwanda* ». Ou encore : « *Si leur regard n'est pas bienveillant, je passe mon chemin, l'individualisme me gagne* », « *si je les connais, je vais vers eux. Si je ne les connais pas, je ne bouge pas mais mon chemin intérieur continue : qui sont-ils ?* », ...

En quelques échanges, les membres du groupe ont été plongés au cœur de leur réalité quotidienne de méfiance : « *je sais que je suis classé par l'autre* », « *je réponds en français* », d'isolement : « *je ne parle pas, parfois je sors [du tram]* » mais aussi du désir d'entrer en contact avec des compatriotes car « *même en exil on est rwandais jusqu'à la racine des cheveux* »...

Les réactions à cette mise en situation ont permis aux participants de relever deux obstacles majeurs au dialogue, obstacles sur lesquels ils peuvent avoir prise : les préjugés et la solidarité négative (ou pression du groupe d'appartenance) ».

Caroline Petiaux, Bruxelles, juin 2003. Extrait du rapport sur le projet « Dialogue ».

« *Je suis plutôt frappée par des progrès accomplis en neuf ans, par rapport à ce qui s'est passé au Rwanda. Il ne faut pas oublier, quand même, qu'aujourd'hui, les Rwandais vivent ensemble sur les collines.[...] Ce masque de civilité, que les gens se parlent même s'ils n'en pensent pas moins, c'est déjà énorme quand on sait ce qui s'est passé. Parce que pour moi, je pensais vraiment qu'après 94, la fracture était telle que c'en était fini d'une entente possible et même superficielle entre les Rwandais* ».

Madeleine Mukamabano, extrait des émissions de France Culture, 2003.

« *On avait décidé de composer une chanson, dans laquelle on mettrait, de façon artistique entre guillemets, tout en n'étant pas des artistes, qu'on mette en lumière nos différends, mais surtout, le souhait d'être ensemble parce que le résultat, tout ce qu'on aurait en étant unis, dépasse tout ce qu'on a en s'entre-déchirant, finalement* ».

Joséphine Mukandutitye, Bruxelles, mars 2005. Extrait d'entretien réalisé par Pascaline Adamantidis.

Mbwira Munyarwanda/Dis moi, cher compatriote rwandais

C'est en mars 2003 que le groupe décide de la production d'une chanson. Ce fut une étape importante et concrète dans la diffusion du Dialogue. En voici quelques extraits :

Refrain :

Dis-moi cher compatriote rwandais

Dis-moi, cher ami

Alors, dis-moi donc !

...

3) Je ne vois en toi qu'un farouche et vilain opposant,

Tu ne vois en moi qu'un malicieux cancrelat revanchard.

A notre rencontre, nos regards aussitôt croisés,

Se détournent l'un de l'autre, lorsqu'ils ne se referment pas chacun sur soi.

Dès lors, de notre inconscient surgissent brusquement,

Toutes les blessures de notre passé récent,

Sur fond de tous nos vieux et minables préjugés.

Nos cœurs gonflent alors au point d'éclater.

...

4c) Tout crime est à punir quel qu'en soit l'auteur,

Dans le respect de la nature humaine, L'assassin doit être séparé de son crime.

Que la justice impartiale soit la norme et fasse éclore le droit et la liberté,

Pour tout Rwandais quel que soit son groupe ethnique

...

6) Viens mon frère,

Viens, n'aie pas peur, viens à ma rencontre,

Viens, dépasse cette peur de l'autre ethnique,

Viens vers moi, moi je viens vers toi,

Disons-nous tout, sans rien nous cacher.

...

7) Parlons-nous de ce qui a été à

l'origine de ces événements macabres, Mettons calmement à jour les causes latentes de l'antagonisme ethnique.

Une fois les sources de cet antagonisme, rationalisées et maîtrisées,

Et les ethnies seront jetées aux oubliettes de l'histoire.

Viens, approche-toi de moi, bras dessus, bras dessous,

Chantons et festoyons les retrouvailles,

Du partage et du respect mutuel pour un meilleur « vivre ensemble ».

Stéphan Jans, Jean-Christophe Périr, Aline Hobingongo, Benoît Mudindi, Betty Céline Manceau, Hélène Morvan, Adèle Kassa, Olivier Carton, Anne Ael Pohu, Nzovo, Claude Bavua, Lucien Irakose, Chantal Kamariza, Donatien Manirakiza, Charles Otu, Gauthier de Loch, Lastra Isabel, Pier Paolo Barbieri, Benjamin Marie-Laurence Grégoire, Carline Philistin, Joël Beauchamp, Renaud Galand, Ocinjac, Mortiaux Jean-Frédérique, Dimitri André, Lieven Brouwers, Sébastien Paul-André Monette, Wilmar Innocent, Wesly Mesidor, Davilmar Pierrogene, François, Gloria Picqueur, Jean-Pierre Bicomumpaka, Donat Murebwayire, Serge Senatus, Jean-Antoine Toussaint, Eugeler Celicourt, Jean Eddy Monestime, Pierre Herbecq, Barbosa Dinis Paulo, Maria Elena Herrera Hincapie Jeanneth Dieuseul Dugoirand, Isabelle Plumet, Charles Pierre Widly, Jean Bernard Yvan, Villaneva, Nathalie Perouze, Philippe Mortiaux, Velasco Moreno Olga, Joséphine André Ibréus, Mimose Daphinis, Georges Dallemagne, Fatima Boulnemour, Mukandutity, Caroline Petiaux, Xavier Schaffirs, Bernard Philips, Geneviève Madina Ndagiza, Sophie Kabano, Silas Habimfura, François Nyumbapoli, Erken, Jean-Claude Nikwibitanga, Laurence Mons, Geoffroy Sommer de Launay, Yvonne Kabanyana, Chantal Kamalisa, Chantal Bashizi, Epiphane Kamayirese, Luc Meissner, Jean-Baptiste Mvano, Clotilde Nseki, Delphin Bulambo, Eustache Issa Bizimana, Philippe Kanamugire, Jean-Claude Rutarama, Célestin Mayaka, Liliane Bibombe, Lily Mbango, Modeste Kamera, Ignace Kizika, Serge Ntigulirwa, Clothilde Nyiransengima, Consolée Uwumuremyi, Alphonse Luvunga, Valère Bindanda, Wilson Bernard, Joël César, Eric Gerard, Koulibaly Gatete, Dan Niyonshuti, Jean-Claude Ntuyenabo, Thérèse Mukankusi, J. Bosco Aboubakiry, Védi Kimbulu, Sylvie Ngalimbaya, Richard Makitu, Jean Bosco Dukuzumuremyi, Marcel Gasigawa, Godan Kanamugire, Gerard Muzafili, Ilanga, Justine Lunko, Eric Masquelier, Paul Hermant, Rédempteur Barankiriza, Boniface Musilikare, Augustin Ndagijimana, Joseph Rubain, Léopold Claudel, Antyme Baransakaje, Balthazar Baratwanayo, Gilbert Bigirimina, Véronique Nicolas Willem, Aurélie Konen, Descarnières Aurélie, Inadée Nzabonimana, Lefevre, Eric Bizimana, André Bizindavyi, Jocelyne Dukundane, Rose-Médée Janouk Bélanger, Salomon Turikunkiko, Victor Twagirimana, Jean Baptiste Dusege, Olivier Bailly, Jean-François Lepetit, Olivier Dubois, Isaac Gahungu, Rucyahana, Isaïe Harindintwali, Cleophas Niyodusenga, Cécile Meta, Olivier Jean Marie Gahungu, Placide Goto, Léandre Habonima, Léonard Habonimana, Tshibola, Rebecca Umba, Joseph Nemeze, Souad Barry, Boubacar Diabira, Jean-Salvator Hakiyurundi, Pasteur Habungimana, Phénéas Kanyamugenga, Jean de Paul Pinvidic, Benoit Joannette, Gorka Gaztanaga, Serge Guichandut, Patrick Dieu Mhitumukiza, Alexis Goldman, Jean-Michel Chaumont, Thierry Coppens, Kelders, Daniel Weber, Mary Tennent, Caroline Rouvroy, Gorka Gamarra, Pier-Melchiade Ntendabanyikwa, Sonia Herrero, Chantal Bashizi, Benoît Manombe, Paolo Barbieri, Anne Colmant, Pierre André Warny, Béatrice Chapaux, Daniel de Purcheline Katega, James Mbayahaga, Augustin Mbisabaje, Dominique Beer, Olivier Dubois, Ana Paula Oliveira, Jean Pascal Godfroid, François-Xavier Mboniyereye, Jean-Claude Ntanga, Diadème Mugo, Jean-Marie Mugo Nsanzuwa, Charles Mardaga, Aboubakri Sidi Ndong, Fabienne Férir, Fanny Berna, Mpitubama, Christian Munezo, Fabien Mukazamfura, Pi Muntu Mutwe, Bervoets, Jean-Claude Théogène, Willy Lubin, Marie-Carmel Fourche, Nelsie Cyriaque Muzafiri, Bella Ntse, André Ndayishimiye, Sébastien Ndayishimiye, Angrand, Jacques PH. Jeanty, Jude A. Charles, Franz Garcon, Carole Angrand, Rose Ndayishimiye, Marc Dallemagne, Odon du Christ Mupepe, Caroline Piers, Masny Belizaire, Jeannette Nimubona, Sébastien Nkengurukiyimanaza, Nestor Jean Pierre Mapela, Guy Nzengeli, Richard Mavungu, Martin Ndayishimiye, Nkerakuyisaba, Jérôme Nsabimana, Valentin Nsabimana, Frédéric Nsabiyumva, Léonora Ndikiminwe, Mathieu Ndikumana, Emilie Lefort, Isabelle Brouillard, Anne Colmant, Carole Kalenga, Laurie Inghelbrecht, Marielle Hallez, Baltus Stéphane Mardaga, Bernard Faucque, Adeline Landu, Armand Djonga, Astrid Robert, Laurent Noteris, Manfred Peeters, Janek Kuczkiewicz, Cindy Hannard, Zowa, Baudouin Bungu, Baudouin Lukilonga, Liévin Ntumba, Laurent Kuzonza, Yves Moïny, Maxime Toe, Marc Gendebien, Frédérique Lecomte, Roberto Resmini, Thierry Hallet, Vincent Lurquin, Octave Cécile, Diop Massamba, Marc Dubois, Jacques Fierens, Hélène Morvan, Marc Gendebien, Bernard Philips, Stéphanie Agnès Souplis, Christelle Scaillet, Kim Janssens, Olivier Gillet, Virginie Ligier, Demey, Ambroise Houdart, Oscar Sanclemente, Caroline Rouvroy, Charles Nicolas Dupic, Peter Sampson, Igor Domasik, Arnaud d'Oultremont, Jean Pierre Nsanganiye, Huguette Nsengiyumva, Longin Ntagisigaye, Melance Ntahuga, Pinvidic, Dany Masson, Paule Le Meurlay, Serge Guichandut, Charlotte van der Marie-Thérèse Ntibagengeza, François Esméralda, Hary Dassas, Charles Graciahaert, Alain Duval, Sophie Mareschal, Annick Lacits, Sylvie Nicole, Marc Floret, Carlos, Stéphanie Daoust, Temmerman, Patricie Ntirampeba, Thierry Ntirubuza, Gwenaël Berranger, François Ransquin, Luc Henquinbrant, Valentin Grange, Athanase Ntiruhangura, Révérien Nyadwi, Mathias Rwasu, Freddy Sabushimike, Philippe Hesmans, Laurent Noteris, Anne-Marie Bouvy, Béatrice Meulders, Patrick Dupuis, Xavier Godefroid, Cyrille Sibomana, Emmanuel Sindayihebura, Axel Piers, Emile Ndigiriye, Pierre Vincke, Jean Bosco Ndihekubwayo, Julie Zeger De Henau, Léorarie Sindayihebura, Fabien Sinibagiye, Alfred Tubirabe, Dumont, Dominique Delvigne, Indra Van Ginsbergen, Martine Dupont, Pascaline Sylvestre Barancira, Souad Barry, Jurgen Derweduwen, Sophie Mareschal, Adamantidis... et tous les autres.

**Vous invitent à voir le 30 septembre dès 19h30
au Centre Culturel La Venerie,
Espace Paul Delvaux Rue Gratès, 3 (Place Keym) 1170 Bruxelles.
Réservation au 02 672 14 39 :**

Dits de Justice

Acte 10: Dits de Justice

De septembre 2004 à février 2005, Pascaline Adamantidis a sillonné les différentes missions de RCN Justice & Démocratie, au Rwanda, en République Démocratique du Congo, au Burundi, en Haïti puis en Belgique afin de recueillir les témoignages s'entretenir avec les personnages du film « Dits de Justice ». Elle nous raconte comment réaliser un tel film, et la méthode élaborée pour mener ce projet.

Inviter à voir

Serait-il possible ?

« Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère ». Cette phrase m'a convaincue d'accepter le défi que me lançait RCN Justice & Démocratie, il y a un an aujourd'hui : réaliser un film interrogeant cinq réalités différentes

dans ce film, nous avons choisi des angles d'approches différents pour chaque contexte et nous avons tenté d'en faire émerger une transversalité : Comment asseoir le discours de RCN Justice & Démocratie et son identité ? Qu'avons-nous fait ? Que pouvons-nous en dire ?

Pourquoi un film ?

RCN a un profil confidentiel sur le terrain des médias. Son mode de financement l'éloigne des circuits du grand public, lequel a du mal à percevoir ce que représente l'amarce du développement du droit et de la justice dans des pays en crise. Il connaît certes très bien la réalité des violations des droits de l'homme, il aperçoit de mieux en mieux le développement du droit pénal international. Mais le développement d'une culture juridique liée aux contextes des sociétés meurtries, son opportunité, la légitimité d'y apporter sa contribution sont plus vagues.

Nos discours ne suffisent pas. Il est difficile d'expliquer concrètement la nature des actions de RCN Justice & Démocratie, leur ampleur, leur pertinence, leur durée. Appuyer la création des institutions à leur source c'est assez abstrait. C'est pourtant tellement humain de construire des institutions.

C'est bien cela que le film que RCN a minutieusement construit selon un dramaturgie précise : il n'y a de sujet qu'institué. Il n'y a de vie qu'organisée autour des interdits.

Cette lente reconstruction est restituée dans ce film de 52 minutes.

La visualisation de cette action permet à coup sûr de mieux saisir concrètement l'action de RCN, de le diffuser et espérons-le d'affermir la volonté de ceux qui en ont permis la réalisation, de ceux qui conduisent ces actions, et de nos divers partenaires et bénéficiaires.

Pierre Vincke,
Directeur de RCN Justice & Démocratie



avec la même question : « Comment vivre le droit ailleurs » ?

Pour y répondre, le film s'inspire des actions menées par RCN Justice & Démocratie ; au Rwanda, nous allons parcourir l'histoire de l'impuissance de la réponse judiciaire et des mécanismes qui ont été mis en place pour accélérer la gestion du contentieux du génocide ; nous retrouverons les Rwandais en exil en Belgique et la manière dont RCN Justice & Démocratie a tenté de se positionner face au climat de méfiance d'une diaspora divisée ; en RD Congo, c'est la conciliation du droit et de la coutume qui sera interrogée ; nous approcherons le rôle de la société civile dans la construction de la justice burundaise ; en Haïti enfin, nous retournerons sur les traces du Bureau d'Assistance Juridique après six ans de retrait de RCN Justice & Démocratie.

Tout en sachant que la méthodologie de l'association ne serait pas exhaustive

RCN Justice & Démocratie s'est associé aux Facultés de Droit de l'Université de Namur afin de coproduire ce film, avec la condition d'intégrer à ce documentaire une dimension pédagogique qui interroge le rôle du droit. Quelle est la demande de justice auprès de tous les acteurs qui participent à la reconstruction d'un état de droit après un conflit ? Comment pensent-ils la justice ? Comment la construisent-ils ? On dépose donc. Et on invite à voir.

Comment voir ? Si j'ai pu amplement m'inspirer des prémisses de la charte de RCN Justice & Démocratie pour construire la méthodologie pour le scénario, elle n'avait pourtant pas encore été écrite ! Elle dit désormais ceci : les membres « adhèrent au principe de la discussion dans l'exercice de leur profession : ils croient pouvoir apprendre de l'autre quelque chose qu'ils ne savaient pas avant la discussion. Ils adoptent dans



la discussion des comportements de respect et de doute fraternel ». Entendre. Comprendre. Entendre le chef coutumier dans les forêts chaudes et humides du Bas-Congo, les magistrats des petits tribunaux de paix, la Présidente de la Cour suprême du Rwanda, le détenu en avenue de retour sur sa colline, les *Bashigantahe* burundais, la troupe de théâtre de RCN Justice & Démocratie, les responsables du BAJ en Haïti, etc... Recueillir précieusement ces dits comme la rosée du matin. Sans préjugés. Entendre pour comprendre.

Du pari méthodologique...

Le journaliste a un rôle de transmission. Je suis allée écouter pour vous transmettre. Comment transmettre ? Le journalisme est lui-même une construction historique et la crise dans lequel il semble s'enraciner est inquiétante parce qu'on force souvent l'interprétation d'une réalité, elle-même sclérosée. Réaliser un documentaire reflétant les actions de RCN Justice & Démocratie, c'est construire de l'information. Et si construire par l'image et le son donne indiscutablement un pouvoir à la réalité, comment construire « juste » ? Quelle est la réalité de RCN Justice & Démocratie ?

La méthode que j'ai tenté de construire se situerait à mi-chemin entre le journalisme et la sociologie : la sociologie permet une objectivation de la réalité grâce à des outils mis en place au préalable. Elle permet une distanciation que le journalisme ne permet pas. Par exemple, le scénario s'appuie sur de traditionnels guides d'entretiens sociologiques, construits avec des dimensions et des indicateurs précis, adaptés à chaque contexte mais ayant une trame commune. Cette trame se compose de quatre parties : la crise (c'est la rupture, le bouleversement), l'impensé (c'est le moment de repenser le système avec tous les résidus qu'a généré la crise),

l'instituant (c'est la création d'un espace instituant une réponse : par l'écoute et le dialogue, les éléments de la crise et des impensés s'articulent et du sens se construit), et l'humain (c'est le temps de l'appropriation : le sens construit l'humanité en chacun, offre un supplément de conscience et de puissance pour être et agir dans le quotidien, même si l'impuissance reste intacte par rapport à l'objet de la crise elle-même). Ce n'est qu'à partir de la dernière étape qu'une re-mobilisation citoyenne est possible.

Les limites qu'a montré cette approche hypothético-déductive ont été palliées par le journalisme lui-même et la flexibilité dont il fait preuve pour mieux s'adapter aux différentes réalités que j'ai rencontrées sur le terrain.

Conformément à l'élaboration de cette méthodologie, j'ai tenté de partir du principe que « ce » journalisme ne serait pas producteur d'un discours propre et que l'information construite ne serait évaluée qu'en terme de conformité à la réalité. C'était le pari de réinjecter dans une pratique déjà discursive, l'idée de vivre le journalisme comme une pratique sociale. Comme le dit A.-C. Robert dans son ouvrage, « la spécificité de l'Afrique réside certainement dans le fait qu'elle n'a jamais vraiment eu droit à la parole et que l'Occident, plus qu'ailleurs, s'est acharné à faire taire ceux qui y pensaient différemment et voulaient suivre une autre voie ». Cette méthode de journalisme sociologique ne permettrait-il pas d'ouvrir un espace de parole propre aux individus qui portent l'action ? Pour une fois, serait-il possible de ne pas expliquer l'Afrique mais de simplement l'écouter ?

... Au défi éthique personnel

Valoriser les dits des bénéficiaires et des partenaires de RCN Justice & Démocratie tel un miroir de la charte en cristallisant la méthode autour du principe du tiers est devenu un défi. Plus loin dans la charte, est dit que « RCN Justice & Démocratie base son intervention sur le principe du rôle du tiers. Le tiers est celui qui, pendant un temps, par son attitude, permet à ceux qui ont perdu la confiance dans la parole de retrouver un espace et un temps de discussion, base de la construction convenue et continue du droit, de la justice et des pratiques démocratiques ». Dans le film, pas de commentaires de séquence donc.

Pas un occidental qui explique. Pas d'appropriation du discours. J'ai opté donc pour une méthodologie entre sociologie et journalisme, grâce à des outils qui m'aideraient à me cantonner dans ce rôle de tiers.

De retour en Belgique, je me suis donc efforcée, avec la mosaïque de paroles que j'avais en boîte, de structurer un puzzle existant et non d'en créer les pièces. Essayé de raconter une histoire à plusieurs voix qui puisse avoir du sens. Essayé de respecter la parole d'autrui et valoriser ces hommes et ces femmes qui construisent leur système de justice, qui pensent et qui agissent, qui veulent se protéger avec le droit comme un rempart contre la violence et l'impunité mais qui le questionnent également pour le concilier avec leurs propres pratiques traditionnelles.

Le film est optimiste. Si la justice permet aux individus de devenir des sujets de droit, notre génération marquée par le déséquilibre des forces en présence se doit de proposer une conception concrète et créatrice pour un avenir porteur d'espoir. C'est une réalité mise en marche, complexe, qu'il faut renouveler, qu'il faut pétrir. Le film montre que l'on peut construire. Il montre que des acteurs nationaux s'unissent au sein d'actions collectives et de développement afin que conscience et liberté, créent conjointement la responsabilité d'une justice plus proche des gens.

Je ne suis pas sortie indemne de tous ces dits, ces images, ces émotions. Se confronter au conflit entre les hommes, c'est se confronter au pire de l'humanité. Si rencontrer tous ces porteurs de la reconstruction m'a empli d'énergie et de volonté, j'ai ressenti néanmoins - et je ressens encore - une forte colère et une amertume que je parvenais de moins en moins à canaliser. J'ai lu un auteur qui disait que « chaque fois que l'injustice du monde s'illustre dans le rapport concret d'un être humain à un autre, elle devient insupportable ». Rendre la parole aux partenaires et aux bénéficiaires de RCN Justice & Démocratie, c'était ouvrir cet espace audiovisuel qui faisait sens, comme un écho tant à la colère que j'éprouve qu'à la volonté de RCN Justice & Démocratie, de soutenir des processus de reconstruction de l'état de droit selon la charte que l'organisation s'est rédigée pour ses dix ans d'existence.

Pascaline Adamantidis,
Coordinatrice du projet film,

Acte 11 : O Tempora, O Jura

Pierre Herbecq est Responsable de Programme RD Congo depuis novembre 2000. Il quitte RCN en septembre prochain. De retour d'une ultime mission en RDC, il partage ses sentiments concernant l'exercice de la justice au Congo et ses réflexions sur le sens de l'action. Rétrospectif, il partage son amertume et sa rage. Il nous dit.

Le besoin d'avoir raison, marque d'esprit vulgaire



Pierre Herbecq © Archives de RCN

Ainsi parlait Albert Camus.

Mes amis me font assez la grâce de leur amitié que pour savoir que je ne suis pas toujours exempt de cette vulgarité. Et RCN Justice et Démocratie, entreprise mise en oeuvre par des humains, en a quand même vu passer, de ses collaborateurs, du Nord comme du Sud, qui croyaient détenir la vérité et entendaient l'imposer.

Mais si cette institution a une tension, d'emblée et jusqu'à ce jour, c'est bien celle-là: le doute permanent sur ses théories et pratiques, lesquelles RCN entend constamment confronter à la lumière des réalités, pour autant que celles-ci existent et puissent s'appréhender, sur base d'un pragmatisme acharné. Ce qui ne marche pas, pas nécessairement à court terme bien sûr, n'est pas valide. Point barre, comme on dit en Afrique.

Au cours de mes cinq années passées en son sein, j'ai entendu des collègues, des stagiaires, des partenaires, avoir la rage et la révolte devant le malheur du monde auquel nous sommes confrontés. J'ai moins vécu ce registre de la rage, mais plus celui de la tristesse et, dans le meilleur des cas, de l'empathie, appréhendant l'état des choses comme un état de fait, qui nous est donné à vivre.

Mais j'ai été et je reste écœuré par les dégâts de l'arrogance, même - surtout ?- bienveillante. Relativement à mon champ d'action, qui nierait que le Congo est devenu terre de désolation, où l'impératif de survie tue le verbe et où le comportement asocial est la norme ? Quand il ne s'agit pas de pire, de la gamine qui exhibe son sexe pour se vendre, la nuit, devant votre capot, en plein boulevard à Kinshasa, au milicien qui machette après avoir violé au fond de la brousse.

Ne parlons même pas des responsabilités passées du Nord, nous n'étions pas encore nés, n'est-il pas ? Mais qui le plus souvent consomme la gamine ? le monucien, méprisé puisque soldatesque, mais aussi l'humanitaire, le coopérant, l'expert de passage. Où arrivent l'or, le coltant qui sert à fabriquer nos gsm, le diamant, exploités par les milices ? Chez nous.

Dans un registre plus soft, qu'ai-je fait ce dimanche à Kinshasa, juste avant d'écrire ce papier ? J'étais au bord d'une piscine luxueuse, où des noirs servaient quasiment exclusivement des blancs. Bien sûr qu'il y en avait là de très estimables, qui sont au Congo pour de très nobles sentiments et tentent d'obtenir des résultats. Mais cela pourrait inviter à repenser ce mépris latent mais généralisé, et à un peu d'humilité, non ? Pardon pour eux, mes frères et sœurs congolais, ils ne savent pas ce qu'ils font ... et pardonnez-moi aussi.

Mais ils prétendent le savoir, et ce d'autant plus qu'ils en savent peu. Je quitte mon emploi, et j'entends que ma seule illustration, qui va suivre, ne nuise pas à l'institution que je laisse. Il s'agit de ma parole. Quant à moi, tant pis si je me grille, je ne serai jamais expert volant pour des institutions gouvernementales, européennes ou autres.

Nous travaillons dans un domaine délicat, la réhabilitation de la justice, dans un environnement dantesque. Nous avons un jour rencontré une délégation de sénateurs belges, qui avaient été assez admiratifs de notre travail, mais qui nous demandaient quand même : à quoi bon tout cela, cela ne peut pas marcher. Notre réponse, oui, cela peut marcher, si nous travaillons dans la durée, et dans la dentelle, maillage après maillage, en repensant sans cesse notre ouvrage.

Ces dernières années ont vu défiler des missions d'experts, payées des ponts d'or. Ma foi, il faut réfléchir. Mais, outre qu'ils traitent le et les sujets en objets, ils passent et repassent, le plus souvent sans avoir mis les pieds au Congo auparavant. Ils disent ce qu'il faudrait faire, doctement, car ils sont payés pour savoir et avoir raison.

En général, leur rapports finissent dans des tiroirs, où est le mal ? Mais récemment, un besoin d'action s'est fait jour dans la communauté internationale, besoin par ailleurs éminemment respectable. Etre prêt à déposer des millions d'euros pour produire un début de changement positif, chapeau bas.

Il y aura donc un plan d'action mis en oeuvre sur base du rapport d'experts qui ont raison. Je n'en dirai pas plus. Et pour être cohérent, qui peut dire si c'est moi qui ai raison ? ... mais j'ai fait ce métier pendant cinq ans. Pierre, tu recommences, me diraient mes amis ... laissons donc une part de doute.

Mais qu'en toute hypothèse, puis-je ne jamais oublier ce que RCN m'a appris à ce sujet, et puisse RCN Justice et Démocratie toujours rester en mouvement sur cette obsession du doute fraternel.

Pierre Herbecq, Responsable de Programme RD Congo, RCN Justice & Démocratie.

Pierre Vincke est directeur de RCN Justice & Démocratie depuis juin 1998. Après avoir supervisé l'ouverture des trois programmes, le Rwanda (octobre 1998), la RDC (avril 2000), et le Burundi (janvier 2001), Il envisage de nouveaux défis pour RCN. Introspectif, il imagine l'avenir. Lui aussi il nous dit.

Perspectives



Pierre Vincke. © Pierre Herbecq

Si nous creusons notre histoire, en connaissons la source, en reconnaissons les passages tragiques dans la discussion avec l'autre, nous devenons capables de revenir à l'angoisse du début, l'angoisse de la première fois, ce moment où nous fûmes en crise, en perte, et où un peu de démocratie, un peu de justice, subsistaient ou germaient. Une comparaison avec une autre civilisation en crise demande cet effort de mémoire : nous ne pouvons pas nous rapprocher sans faire effort d'un rappel de ce déséquilibre que nous connûmes. Une sorte d'empathie nous est demandée : regarder en soi ce qui fait mal ou ce qui a fait mal pour comprendre ce qui lui fait mal.

Quelqu'un s'indignait de la famine : « comment est-ce possible d'être si aveugle et de laisser mourir les gens ? Et un autre de répondre : nous avons tous l'expérience de la faim, c'est tellement terrible qu'on ne peut le supporter et donc on ne veut pas le voir »

Et s'il en était de même avec la justice et la démocratie : le Nord refoulerait la question car leur absence est une souffrance et le Sud lui rappelle ce refoulé constamment. Alors, le Nord dit ce qu'il faut faire, il constate le manque, mais il ne côtoie pas souvent la douleur. Ni dans sa pensée, ni dans ses actes. Parfois certes le refoulé revient en force : c'est la grande campagne pour les sinistrés du Tsunami...mais en termes de pensée pour des structures de développement opérantes, c'est bien plus difficile. En termes de développement de la démocratie, les intentions figurent dans les conventions, avec le rappel des

droits de l'Homme et des principes fondamentaux...

C'est juste mais pas suffisant.

Les « pays riches » restent en deça de la douleur de l'autre, en deça de la mémoire de leur propre douleur d'autrefois. Ils sont scandalisés par la loi du désordre du Sud et par l'audace sans limites des pouvoirs illégitimes, qui ressemble pourtant furieusement à ce désordre qu'il y a eu chez lui, en ce temps-là. Il produit alors lui aussi, prisonnier d'une logique qui l'effraie, du désordre comme celui qu'il est censé résoudre.

Perdu, sincèrement épuisé, le Nord réaffirme sa propre vision, se crispe, se désespère et commence à discréditer celui qu'il était venu « aider ». Il a peur de céder au désordre, d'oser décliner les concepts qu'il connaît dans un champ logique, historique, politique, culturel qu'il ne connaît pas : comment dit-on démocratie en congolais, en rwandais, en burundais... Ma foi, si c'est vraiment universel, cela doit bien avoir une traduction dans ces langues, non ? Il y a bien des mots, des récits existants, anciens ou nouveaux. Le récit devient alors celui du désarroi. Et l'homme qui connaît le désarroi le chante, l'écrit ou le met en scène : il fait appel au récit. De Conrad à Dallaire en passant par Twain, Hugo, Zola, Hampate Ba.

Des rencontres

Je me rappelle cette histoire lue chez Malouf, je crois, de l'expatrié qui regarde une procession en Iran avec un iranien à ses côtés. Dans le spectacle, un passage décrit le joug des européens de manière très violente. L'expatrié ému se met à pleurer. L'iranien lui dit : « ne pleure pas, on ne veut pas de ta peine, c'est fait, maintenant tu vas nous apprendre ta science pour qu'on soit aussi fort que toi ». L'expatrié sèche ses pleurs. L'iranien revient près de lui : « l'an prochain, veux-tu jouer le rôle de l'homme blanc dans la pièce ? » L'européen répond « oui, je le veux ». L'iranien lui dit alors : « si tu n'avais pas pleuré, tu n'aurais pas eu le rôle ».

Autre chose s'est passé : le don de la faiblesse, de la culpabilité, puis le don de la responsabilité.

Nous participons à une civilisation qui construit le désordre mondial, une civilisation qui a construit le monde tel qu'il est. Nous ne sommes pas exemplaires. Notre civilisation veut exporter ses valeurs de démocratie et de justice et en même temps fait l'économie du destin de l'autre.

Il faudra que nous soyons capables de dire pourquoi nous croyons en ces valeurs, quel événement dans nos vies et dans notre histoire nous font croire et « l'autre » mesurera notre croyance, soit il y trouvera quelque chose, si elle est fondée, soit il s'en détournera parce que nous n'en portons pas l'universalité. Alors une rencontre sera possible.

Et nous, dans la rencontre, que disons-nous, que faisons-nous ?

RCN Justice & Démocratie croit à la justice, celle qu'Athéna a proposée aux athéniens afin d'écartier la vengeance de l'institution judiciaire, celle qui diffère le temps et le jugement, celle qui confie le jugement à un tiers, celle qui est indépendante des puissants et à la démocratie, celle qui discute, débat, cherche le compromis à travers les dissensions, celle de Socrate, celle d'Antigone. Non, RCN ne croit pas que toute la démocratie et toute la justice est possible ici et maintenant : il faut d'abord sortir d'un présent qui n'en finit pas de se ressembler. Le processus sera très long, il aura lieu « un jour ». Il faudra pouvoir dire alors que quelque chose aura été déposé, que quelque chose aura germé avec notre appui. « Nous aurons bien travaillé ».

C'est à la base de la société que RCN Justice & Démocratie tente de favoriser de plus en plus de justice et de démocratie. Favoriser des expériences qui démontrent ces bénéfices : le choix d'une société démocratique et juste ne se construit que parce que les bénéfices sont prouvés et « un peu déjà là ». La démocratie, il faut qu'il y en ait déjà pour qu'elle adienne en tant que système. Le jour où elle sera instituée et pratiquée, on dira qu'elle

est advenue à elle-même enfin. Elle a « des » temps. Il faut accepter de se tenir dans ce déjà là à venir. Peut-être, en Europe, autre conjugaison, la démocratie n'est-elle déjà plus là ?

Quelque chose de petit, mais de concret est en train de se dire.

Au Burundi, où, par exemple, les ateliers avec des centaines d'autorités de base ont permis durant des mois à celles-ci de discuter de leur pouvoir, de les distinguer, de s'entendre sur leur compétence en matière de droit civil et pénal. Où les débats font l'objet de recommandations renvoyées vers des autorités supérieures et à terme vers les nouvelles institutions élues. Au Burundi où, par exemple, dix acteurs cheminent sur les collines et racontent les crimes, les vengeances, crient le besoin de justice, où le public revit le temps impensable et où s'ouvrent des lieux de parole forte et non meurtrière où les souffrances cohabitent.

Au Rwanda où l'Etat droit peut ouvrir le chemin vers plus de démocratie, malgré la difficulté que représente la très difficile conjugaison de la liberté d'expression avec la crainte de voir resurgir des pensées meurtrières. Au Rwanda où la justice est en mesure d'exercer son indépendance et où existe le besoin d'entendre toutes les souffrances exprimées par ceux qui sont sincèrement déchirés ou inquiets de voir que la richesse ne se partage pas et que certaines populations payent pour leurs frères, que certains prisonniers y sont sans dossier depuis trop longtemps et que certaines victimes du génocide sont toujours en plein chaos, voire même encore menacées.

Parler, se parler, cela commence. Au Congo où tout se dit et d'autant plus facilement que le langage y a perdu son poids. Former des magistrats, à quoi bon, quand on sait que les juges sont corrompus..., cela a-t-il bien du sens ? Et bien oui, cela en a parce que cela en prend : ils commencent à murmurer que la dignité de leur fonction n'est pas vaine, et la population à penser que l'outil du droit peut l'aider dans la vie quotidienne, peut la départager, la structurer. Retour du sens des mots et soupçon de confiance dans le langage, dans la communication qui ne serait pas qu'un vaste malentendu où tout le monde manipule tout le monde. Depuis la base de ces communautés urbaines et rurales, depuis les officiers

de police judiciaire de plus en plus formés et informés, donc de plus en plus punissables en cas d'exactions, aux juges de paix, chefs coutumiers, greffiers, un creuset se constitue où des systèmes, des infrastructures pourront s'incarner quand le politique déposera ses armes encore meurtrières et entamera des joutes moins nuisibles.

Ici aussi, lentement, à partir de presque rien, le droit retisse les premiers fils d'une toile, pour libérer et non pour opprimer. Au Congo où même en Ituri, la population vient assister à la reprise d'audiences relatives aux crimes commis contre elle et manifeste son espoir de justice et où des juges courageux lui rendent la justice.

RCN Justice & Démocratie ? C'est un constructeur de récits de justice et de démocratie. Récits écrits sur le terrain, récits de crise écrits par des personnes de plus en plus instituées comme sujets par des institutions qui les servent. Récits à quatre mains que seuls les bénéficiaires sont habilités à juger dignes d'entrer dans leur histoire.

La reprise institutionnelle des valeurs fondatrices de RCN ne les trahira pas.

L'esprit de construction, l'optimisme de volonté, le doute et la mise en discussion sont des postures nécessaires à la continuité de RCN. Leur transmission et leur énonciation de plus en plus pointue seront une mesure importante de l'avenir de l'ONG. Il faudra qu'elle évite d'être correcte, qu'elle ne craigne pas de se surprendre elle-même et surtout qu'elle puisse ramener de ses voyages intellectuels et émotionnels un petit peu du goût, des couleurs et des odeurs des cauchemars de l'humanité dans lesquels elle prétend se mouvoir afin de les rapporter un peu dans le langage, dans la société, dans le droit et dans la justice.

La fin

Le commencement est la fin. S'y tenir, c'est dire que les fondateurs de RCN lui étaient inconnus et que quand ils se sont nommés et ont nommé le réel, ils ont fondé RCN. Il s'appelait Nkubito, ils s'appellent Mbarushimana, Lelo, Bulambo, Gatoto, ils s'appelleront... et ce sera toujours, à la fin, un autre qui se tiendra sur le seuil qui donnera le sens de la maison. Inconnu.

Pierre Vincke, Directeur de RCN Justice & Démocratie

Courrier des lecteurs

Réaction de Jacques Vanderlinden à notre dernier bulletin consacré au thème « Droit et Femmes ». Jacques Vanderlinden est professeur d'histoire du droit au Canada. Il est un ardent défenseur du plurijuridisme et « du droit du peuple », et l'auteur d'une impressionnante bibliographie.

J'ai lu avec grand intérêt le Bulletin. Le commenter en détail serait trop long pour mes capacités de dactylographe. Je retiens :

1) Le discrédit jeté sur les cultures africaines par la SUPPOSÉE (bravo pour l'adjectif) place des femmes dans ces sociétés. Je me bats dans mes enseignements depuis des années pour expliquer que dans les droits africains pré-coloniaux on ne VENDAIT pas nécessairement pas les femmes, mais que le mariage était une institution complexe, présentant certes des aspects que nous et même la femme africaine pouvait considérer comme négatifs, mais que notre mariage en comportait aussi qui parfois étaient pires.

2) A ce sujet BRAVO aussi pour l'article qui conclut les textes (Le Siège) et pour la mise en évidence de l'oeuvre d'Amadou Ampate Ba avec qui j'ai son temps, l'occasion d'animer un séminaire de femmes-juristes africaines sur le thème de L'accès de la femme à la justice à l'École internationale de Bordeaux. Il en est sorti une petite plaquette de conclusions que je n'ai pas ici (je crois du moins n'ayant pas encore été au bureau) et qui date car il n'y avait pas encore eu le Liberia, la Sierra Leone, l'Ouganda, l'Ituri et tutti quanti !!! C'était encore l'Afrique heureuse, même si le Biafra avait déjà eu lieu et si Mobutu régnait déjà au Zaïre. Mais quel homme qu'Ampate Ba !!! Une des rencontres majeures de ma vie. Mais il est vrai aussi que ce qu'il décrit date du temps de la Pax francisca. Si vous avez un loisir et si vous ne l'avez pas en poche chez Acte-Sud. Quel chant à la gloire de l'Afrique et d'une civilisation qu'on aurait dû recevoir.

3) Bravo pour lier la violence aux sociétés DÉFAITES du monde entier. Etant entendu que, comme en tout, l'excès nuit et que la structuration produite par le peuple à travers la coutume est susceptible, pensai-je, d'être plus oppressante que celle créée par la loi.

4) Je crois que vous êtes généreux pour l'Occident quand vous écrivez qu'il n'a pas d'autre choix que de proposer ses solutions lorsqu'il a déstructuré. Dans bien des cas, il a voulu déstructurer et l'a fait pour civiliser, alors que c'est lui qu'il fallait civiliser.

5) BRAVO enfin de poser la question SYSTÉMIQUE à propos des solutions qui rompent des mécanismes juridiques traditionnels. Si on détruit le lien femmes beaux-frères là où il est encore vivace, que deviendra la femme pauvre à laquelle on dira qu'elle a voulu être autonome et qu'elle se débrouille seule alors qu'antérieurement aucune femme n'était abandonnée par sa belle-famille. Vous donnez-là, avec l'aide d'une cultivatrice, un exemple très concret et méritant une réflexion collective des risques de vouloir à tout prix déstructurer.

Bref votre texte et celui de Ndongo, m'ont fort intéressé. De même évidemment que le vécu terrible dont vous vous faites l'écho et le dénonciateur dans tout ce Bulletin.

Votre tout dévoué

Adresses utiles

Siège Central (Bruxelles)

Avenue Brugamnn, 76, B-1190 Bruxelles
Tél. 32 (0)2/347.02.70 Fax 32 (0)2/347.77.99
www.rcn-ong.be

Direction

Pierre Vincke rcn-bxl-dir@tiscalinet.be
Responsable des programmes
Isabelle Plumet rcn-bxl.rp1@tiscalinet.be
Janouk Belanger rcn-bxrp3@tiscalinet.be
Arnaud d'Oultremont rcn-bxl.rp2@tiscalinet.be
Admin- Fin- Log
Véronique Lefevre rcn-bxladminfin@tiscalinet.be
Zeger De Henau rcn-bxl.admin@tiscalinet.be
Gloria Picqueur rcn-bxl.admin2@tiscalinet.be
Réalisation du film et
Conseil en communication
Pascaline Adamantidis padamantidis@hotmail.com
Stagiaire
Valentin Grange rcnbulletin@yahoo.fr

Rwanda (Kigali)

Tél. 00 250/51.09.03
coordo@rcn.rw

Coordonnateur de projet

Boubacar Diabira
Responsable de projet
Souad Barry
Admin- Fin- Log
Robert Baltus

Burundi (Bujumbura)

Tél. 00 257/24.37.23

Coordonnateur

Sylvestre Barancira
Responsables de projets
Hélène Morvan
Céline Manseau
Admin- Fin- Log
Nicolas Karadjian

RD Congo (Kinshasa- Bas-Congo)

Tél. 00 243/98. 31.31.54
rcn@ic.cd

Coordo National

Marc Dubois
Coordo de programmes
Cécile Octave
Responsable de projet
Roberto Resmini
Finances
Massamba Diop
Admin- Log
Nicolas Willem

RD Congo (Lubumbashi)

rcn-di@ic.cd

Coordinatrice de Projet
Aurore Decarnieres
Responsable de Projet
Aurélié Konen
Admin- Fin- Log
Alain Duval

RD Congo (Bunia)

Coordonnateur de Projet
Marc Floret
Admin- Log- Fin
Carlos Termmerman

« Les Ouménés de Bonnada ont pour désagréables voisins les Nippos de Pommédé. Les Nibbonis de Bonnaris s'entendent soit avec les Nippos de Pommédé, soit avec les Rijabons de Carbule pour amorcer une menace contre les Ouménés de Bonnada, après naturellement s'être alliés avec les Bitule de Rotrarque, ou après avoir momentanément, par engagements secrets, neutralisé les Ribojettes de Biliguette qui sont situés sur le flanc des Kovites de Beulet qui couvrent le pays des Ouménés de Bonnada et la partie nord-ouest du territoire des Nippos de Pommédé, au-delà des Prochus d'Osteboule. La situation naturellement ne se présente pas toujours d'une façon aussi simple : car les Ouménés de Bonnada sont traversés eux même par quatre courants, ceux des Dohommédés de Bonnada, des Odobommédés de Bonnada, des Ordommédés de Bonnada et, enfin, des Dovoboddémonédés de Bonnada »

Henri Michaux Le secret de la situation politique (début)

*Vous pouvez faire un don en versant la somme de votre choix au numéro de compte suivant :
Réseau de Citoyens Justice & Démocratie 210-0421419-06, avec la mention « don ».
Vous pouvez également remplir un ordre permanent.
Les dons, pour un minimum de 30 € par an, réalisés au profit de RCN, sont fiscalement déductibles.*

*Formulaire d'ordre permanent
(à découper, compléter, signer et remettre à votre banque)*

Nom :

Prénom :

Adresse :

*Par la présente, je donne ordre à ma banque
de verser mensuellement le montant de :*

5 € par mois

10 € par mois

.... € par mois

Détenteur du compte n°-.....-.....

vers le compte 210-0421419-06 ,

RCN Justice & Démocratie, avenue Brugmann 76, 1050 Bruxelles, avec la communication «don»

A partir du/...../.....

Je peux modifier ou annuler cet ordre à tout moment.

Date :/...../.....

Signature: